



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 novembre 2022 - 18h00

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbal de la séance du
lundi 21 novembre 2022 – 18h00**

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Le compte-rendu de séance a été affiché le : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Etaient Présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Etaient représentés :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Etaient Excusés :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Mme Camille LE DELLIU

Le maire
François BAYROU



Le secrétaire de séance
Camille LE DELLIU



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022.....	1
1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	32
Rapporteur : François BAYROU.....	32
2 - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA VILLE DE PAU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	32
Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE.....	32
3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES : RAPPORT D'ACTIVITE 2021.....	52
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	52
4 - RUE DU CAPITAINE GUYNEMER : CESSION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL BEARN PYRENEES D'UN ILOT DE DEUX TERRAINS BATIS EN VUE DE LEUR DEMOLITION.....	63
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	63
5 - ILOT CARREROT-BONADO - REGULARISATION FONCIERE.....	65
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	65
6 - PROMENADE DU HEDAS : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE PAU.....	66
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	66
7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....	67
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	67
8 - DECISION MODIFICATIVE N°3.....	93
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	93
9 - ASSOCIATION TENNIS CLUB DE PAU : APPROBATION DU RAPPORT ET DES COMPTES DE LA SAISON 2020-2021.....	94
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	94
10 - CASINO DE PAU : RAPPORT ANNUEL SAISON 2020-2021 DU DELEGATAIRE PAU LOISIRS S.A.....	95
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	95
11 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO MUNICIPAL - APPROBATION DE L'AVENANT N°2.....	95
Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	95
12 - COMPLEXE DE PELOTE - SARL GACPP : APPROBATION DU RAPPORT ET DES COMPTES DE LA SAISON 2021-2022.....	96
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	96
13 - EXPLOITATION DU CREMATORIUM: PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2021.....	96
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	96

14 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HALLES ET REPUBLIQUE : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DES HALLES DE PAU.....	96
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES	96
15 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU PALAIS BEAUMONT.....	98
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES	98
16 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PALAIS BEAUMONT : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	98
Rapporteur : M. Yves DEJEAN.....	98
17 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU ZENITH	99
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES	99
18 - GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE PAU : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	100
Rapporteur : M. Yves DEJEAN.....	100
19 - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA CONCESSION GRDF POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ.....	101
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES	101
20 - IDELIS-STAP : RAPPORT DES MANDATAIRES 2021.....	102
Rapporteur : M. Michel CAPERAN	102
21 - ADHESION DE LA VILLE DE PAU AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX ET ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DE RESEAUX FIBRE OPTIQUE	102
Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE	102
22 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ORGANISATION DE TRANSPORTS D'ENFANTS ET D'ADULTES	103
Rapporteur : MME Françoise MARTEEL.....	103
23 - RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORTS ANNUELS 2019, 2020 ET 2021	104
Rapporteur : MME Clarisse JOHNSON LE LOHER.....	104
24 - CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES MOYENS DE VIDEOPROTECTION DES COMMUNES DE PAU ET DE JURANÇON.....	105
Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER.....	105
25 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAU EVENEMENTS POPULAIRES ET SOCIAUX (PEP'S)	106
Rapporteur : MME Marie-Laure MESTELAN	106
26 - CONVENTION CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - RELAIS IDECYCLE	107
Rapporteur : Kenny BERTONAZZI.....	107
27 - CONVENTION CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - ASSOCIATION DE SANTE, D'EDUCATION ET DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES DES LANDES ET DES PYRENEES-ATLANTIQUES (ASEPT SUD AQUITAINE).....	108
Rapporteur : Kenny BERTONAZZI.....	108

28 - DEMANDE DE COFINANCEMENT EUROPEEN POUR LE CENTRE DE VACCINATION : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAU, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LE CCAS DE PAU.....	109
Rapporteur : Jean LACOSTE	109
29 - ZENITH : MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS.	109
Rapporteur : M. Jean LACOSTE	109
30 - ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT	110
Rapporteur : Michel CAPERAN	110
31 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES	113
Rapporteur : M. Michel CAPERAN	113
32 - SUBVENTION INGENIERIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ANAH	114
Rapporteur : M. Michel CAPERAN	114
33 - OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : AVENANT A LA CONVENTION FISAC 2018	114
Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE	115
34 - CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX PARIS 2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME.....	115
Rapporteur : Eric SAUBATTE.....	115
35 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : EXERCICE 2022.....	116
Rapporteur : M. Eric SAUBATTE.....	116
36 - CONVENTION D'ACCES AU SERVICE DE LA CAF "MON COMPTE PARTENAIRE" DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS	117
Rapporteur : MME Françoise MARTEEL.....	117
37 - PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX ET LES AGENTS DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN	118
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	118

La séance est ouverte à 18h00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

Camille Le Delliou sera secrétaire de séance.

Madame Camille LE DELLIYOU est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire :

Et nous devons adopter le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

Il n'y a pas d'observation.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022

M. le Maire :

Vous comprendrez que je commence par un petit mot pour Yves Dejean.

Nous savons tous, et je sais particulièrement ce qu'il a traversé et je voulais l'embrasser en notre, pas seulement en mon nom, ce qu'il sait très bien, mais en notre nom à tous.

Bon, c'est la vie, pas facile tous les jours !

Je voulais commencer cette chronique en faisant le bilan - cela c'est plutôt du côté des moments heureux - des Idées mènent le Monde qui ont été formidables de fréquentation, d'enthousiasme, de participation, d'empathie entre ceux qui y ont participé et les intervenants ; dans cette ambiance - tous les intervenants l'ont dit – et Dieu sait qu'ils connaissent tous, absolument toutes les manifestations publiques autour de livres ou de réflexions qui sont si différentes par l'ambiance, par le climat de tout ce que l'on trouve en France. Je crois que l'on a battu tous les records de fréquentation. Il n'y avait de places nulle part. On avait de surcroît ajouté la première soirée dès le jeudi avec Claude Lelouch, et la présentation par Claude Lelouch de ses films, le jeudi soir, avec *Les uns et les autres*, 3h 17 et on avait l'impression de ne jamais avoir vu ce film, tellement la qualité des installations au Foirail, dirigées, ou en tout cas organisées par le Méliès était formidable. Et donc, on a eu quatre journées consacrées aux Idées mènent le Monde, ce qui est très lourd pour les équipes, et je rappelle que tous les intervenants sont bénévoles et que les organisateurs le sont aussi, et c'est formidable que l'on ait pu vivre cela tous ensemble. En tout cas, pour ceux qui étaient là, c'était magique. Et c'est l'occasion pour chacun de ces intervenants-là, plusieurs dizaines chaque année, de découvrir notre ville, de la découvrir avec des yeux

émervillés et pour tous de dire qu'ils reviendront et même, pour certains, de dire : « Mais pourquoi on ne s'installerait pas à Pau ? » Alors, je les encourage à venir s'installer à Pau, mais c'était vraiment très bien.

A cette occasion des Idées mènent le Monde, il y avait une très brillante intellectuelle ukrainienne, intellectuelle et militante civique ukrainienne, qui a réuni l'association des Ukrainiens qui s'appelle Vesna, et c'était formidable. Et ils envisagent de monter une manifestation au mois de février, à Pau, autour de l'Ukraine et de ce que traversent les Ukrainiens, et c'est quelque chose d'extrêmement heureux.

Au titre des nouvelles rapides, il y en a une particulièrement intéressante : c'est que sont sortis les chiffres des données actualisées sur la situation de l'emploi en Béarn et que ces chiffres disent que nous sommes à Pau, pour ainsi dire, au plein emploi ; que le taux de chômage à Pau est à 5,7, et l'on considère que le plein emploi c'est au-dessous de 5, c'est donc à portée de la main. Chiffres intéressants : deux fois plus d'offres d'emplois à pourvoir que de demandeurs d'emploi au sein de notre communauté d'agglomération ; 31 000 offres d'emploi et 16 000 demandeurs d'emploi, c'est donc quelque chose de tout à fait remarquable et de tout à fait important, et nous travaillons ensemble avec les acteurs de l'emploi et de la formation. On le fait avec « Territoire zéro chômage », Kenny, on le fait avec l'ouverture de l'école de Thierry Marx, au Pôle Laherrère en particulier.

Tout ceci explique sans doute pourquoi, pas seulement mais, le dynamisme de notre vie culturelle et de notre vie sportive et cette enquête est sortie, l'enquête de LinkedIn. Tout le monde sait ce que c'est LinkedIn. LinkedIn c'est un réseau social professionnel et ce réseau social professionnel compte 850 millions d'adhérents dans le monde, dont 25 millions en France et Madame Fabienne Arata, qui est la Directrice générale de LinkedIn France, est venue pour illustrer l'enquête qu'ils ont faite. Ils ont fait deux enquêtes successives à six mois d'intervalle pour demander aux professionnels qui habitent dans les métropoles, dans quelle ville en France ils voudraient aller travailler, dans les métropoles et en Île-de-France surtout. Et c'est Pau qui est arrivée en tête devant Bordeaux, devant Nice. Je peux vous dire - je faisais une émission avec le maire de Nice, non une réunion avec le maire de Nice, ce n'est pas une émission - et il était, comment dirais-je, naturellement enthousiaste, mais pas que la ville de Nice ait été derrière Pau. Et c'est tout à fait intéressant d'avoir lu les propos de cette directrice générale de LinkedIn sur ce qu'elle a ressenti du dynamisme de la ville, parce qu'après avoir sorti son enquête, elle est venue voir la ville, et comme vous le savez, elle s'est exprimée publiquement sur ce sujet. Et donc, je trouve cela très intéressant et notamment sur l'ouverture de notre ville sur l'avenir. Donc, tout cela, c'est plutôt au rayon des bonnes nouvelles.

De la même manière, nous avons inauguré la rue Louis Barthou, et je crois qu'il y a une satisfaction générale de tous les commerçants, rue Louis Barthou. Ils ont eu l'occasion de voir que l'on avait fait des travaux en respectant beaucoup le dialogue avec eux, en leur apportant évidemment de l'aide quand il fallait. Dans cette zone, c'est une zone de rencontres, c'est-à-dire à 20 km/h, et donc, une zone où il y a priorité aux piétons et priorité aux bicyclettes. On va grenailleur la rue les 28 et 29 novembre prochains. C'est-à-dire, la rue est noire. Je déteste les bandes de roulement en bitume noir. Là, on va avoir, comme rue du Docteur Simian, un revêtement qui va être de la même couleur que la pierre d'Arudy, et donc, c'est très bien.

Les travaux ont bien avancé sur le pont du 14 juillet. Le 25, le pont du 14 juillet, qui a un des parapets qui a été fait, donc, va rouvrir, et on va rouvrir le double sens et les effets du giratoire permettent de voir d'ores et déjà une amélioration très sensible pour toutes les mobilités.

On a inauguré le square des Anglais, qui je crois, a beaucoup changé l'ambiance dans le quartier et les gens étaient très contents, je crois.

Et puis, nous avons inauguré, sur l'arbre que l'on appelle « du pendu » place Clemenceau, la mémoire d'un de ces oubliés qui ont été les derniers assassinés de la guerre à Pau et qui était un homme de Sauvagnon, un paysan de Sauvagnon qui a été ainsi probablement livré. Et c'est un souvenir, c'est un nom qui était presque oublié et c'est bien d'avoir restauré sa mémoire, à défaut d'avoir pu éviter ce drame-là, ce que dans d'autres moments historiques on aurait pu faire.

Nous inaugurerons le passage Carnot le vendredi 25 novembre. Je vous invite tous à y participer. C'est un moment très important. Je vous rappelle que j'avais dit que je rendrais mètre pour mètre, les surfaces qui, au Foirail sous la voûte magnifique en béton, avaient été prises pour installer la grande salle de théâtre et de musique. C'étaient 1 000 m² que j'avais dit que je rendrais, mètre pour mètre. Or, passage Carnot on a 1 000 m², et je crois que c'est très attractif, en tout cas on a beaucoup de demandes pour s'y installer.

Pour les fêtes de Noël, pour aller dans le sens de la sobriété, on a décidé de retarder d'une semaine les illuminations, et donc, elles seront lancées le 2 décembre au lieu du 25 novembre et elles brilleront moins d'heures par jour. Elles ne s'allumeront plus le matin, mais elles s'éteindront le soir à 23h et les samedis et dimanches à minuit, de manière à économiser un peu une partie de notre dépense d'électricité, d'autant que nos installations sont déjà 100% leds, c'est-à-dire très économiques du point de vue de notre travail et de notre dépense de budget énergie. Et donc, nous serons ainsi respectueux de nos engagements sur ce point. Et sur nos équipements communautaires, le plan de sobriété que l'on a engagé a été très favorablement accueilli par nos partenaires de l'agglomération.

Nous allons, comme il se doit, adapter les températures des locaux et la température des bassins de la piscine. Et cependant, je refuse évidemment que nous arrêtons la piscine. Je pense qu'il faut laisser la piscine ouverte, même si on baisse un peu la température des bassins parce que je trouve que c'est un équipement tout à fait important, aussi bien pour le lien social que pour les activités santé et sportives.

Nous allons réduire toutes les consommations électriques accessoires et nous allons baisser l'intensité de l'éclairage public, parce que grâce aux leds, nous avons la possibilité de régler l'intensité de notre éclairage.

Et nous allons accélérer aussi la rénovation de l'éclairage public avec une augmentation des investissements qui sera à la hauteur de 1,7 M€ par an. Cela permettra le passage en leds pilotables pour toute la ville de Pau au plus tard en 2028. Tout cela va dans le sens de la sobriété, donc, voilà les rappels que je voulais faire.

Peut-être faut-il aussi féliciter la Section paloise d'être allée si loin hier dans le championnat de France de rugby à sept, puisqu'ils sont allés en finale et qu'ils auraient pu gagner la finale contre une équipe qui n'est pas très éloignée de ce que l'on pourrait faire si l'on composait une équipe du monde ; puisque Monaco a recruté une équipe dans le monde entier pour cette compétition particulièrement, et la section est allée en finale, et ils auraient pu gagner, avec une équipe, écoutez bien, de 20 ans de moyenne d'âge. Donc, je trouve cela extrêmement positif et extrêmement heureux.

Voilà, rapidement.

Quelqu'un veut dire quelque chose ?

Oui, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Maire, il y a des choses extrêmement positives dans ce que vous dites. Je note surtout le taux de chômage qui est une très bonne nouvelle pour notre région, l'enquête LinkedIn qui est significative de quelque chose.

Je voudrais simplement dire, quand même, que cette enquête, sans doute, touche un certain type de population et que...

M. le Maire :

Oui, cela touche des cadres...

M. MARBOT :

Oui, absolument.

Et qu'il ne faudrait pas laisser croire que c'est représentatif de forcément l'ensemble de la population. Moi, je suis assez frappé dans mon métier - mais quand j'en discute avec d'autres corps de métier en ville, tout le monde a un peu la même analyse - de la tension sociale qui règne, y compris dans notre région qui pourtant a l'habitude d'être plutôt douce et modérée dans ses rapports sociaux. Et aujourd'hui, il y a un contexte qui est très difficile, que nos concitoyens ressentent, soit très durement et très directement avec l'inflation évidemment qui se fait sentir essentiellement sur les petits salaires, les prix de l'énergie, les prix de l'essence qui augmentent, soit plus impalpablement dans une inquiétude quant à l'avenir. Et puisque le thème des Idées mènent le Monde était « l'envie de vivre », on pourrait dire qu'il faut sans doute que notre collectivité permette à chacun d'avoir envie de vivre mieux. Je pense que l'on est la première génération qui n'est pas dans la capacité de garantir à la génération suivante qu'elle vivra mieux que nous. Et pour vivre mieux, il y a, à mon sens, une impérieuse nécessité de prendre soin de l'autre.

Je voudrais attirer votre attention, sans allonger cette chronique, sur le fait qu'il y a aujourd'hui en ville, six collectifs d'habitants qui protestent contre des décisions de la Ville. Et sans rentrer dans le détail de l'ensemble de ces collectifs, ils sont pour moi le symptôme d'une rupture de dialogue entre la municipalité et finalement la vie quotidienne de certains quartiers. Si l'on prend par exemple le cas du collectif Kennedy, ces gens se battent pour le maintien d'un espace vert au centre de leurs habitations, qui aujourd'hui, certes, n'est pas entretenu, mais qui avec un peu d'attention et un peu de moyens pourrait confirmer sa vocation de vrai centre de vie sociale au centre d'ensembles d'immeubles et d'habitations qui méritent cette vie sociale et qui permettrait de prendre le soin, dont je parlais, d'apporter le soin qu'il faut au « vivre ensemble ». Je sais que ce projet fait partie du projet Saragosse. On a eu maints débats sur la tour Isabe qui a été détruite pour laisser place à un parc central, un espace vert. Et finalement, on va, à l'autre bout du quartier, faire l'inverse. C'est dommage. C'est dommage parce que ce lieu a une vraie vocation pour l'ensemble des habitants de ce quartier. Ils y sont attachés. Et en tout cas, dans un contexte qui est difficile pour tout le monde, et dans le contexte de tension sociale dont je parlais, il me semblerait nécessaire que notre collectivité, au moins, entame le dialogue pour pouvoir, avec ces habitants, coconstruire un projet pour leur quartier.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

J'ai oublié de dire que Lise Arricastre avait été championne du monde avec l'équipe de France militaire de rugby et cela vaut bien quelques applaudissements.

Je voudrais vous répondre en un mot.

On a déjà eu ce débat !

La ville de Pau a perdu, en particulier sous votre administration, si, sous l'administration de l'équipe à laquelle vous apparteniez, des équipes...

M. MARBOT :

Également sous toutes les administrations, Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Très bien !

La ville de Pau a perdu des habitants ! Et je me suis fixé comme objectif d'inverser ce mouvement et que la ville de Pau retrouve, peut-être pas la totalité des habitants qu'elle avait, et qu'elle retrouve le dynamisme, l'attrait. Mais cela veut dire que l'on accepte de construire, on accepte de réhabiliter, et je vous proposerai des idées sur ce sujet un peu plus tard dans cette année, mais qu'elle accepte de construire.

Alors, l'idée que l'on s'installe et après on refuse totalement que se construisent d'autres maisons dans son quartier, est une idée que je ne peux pas accepter.

Kennedy, c'est une loi que vous avez votée, que les socialistes ont mise en place, qui fait qu'Action Logement, qui participe au financement de l'ANRU, doit se voir mettre à disposition des espaces, du foncier, pour construire des logements accessibles, à des prix accessibles. C'est ce que fait, et je crois avec un souci écologique en particulier, ou en tout cas d'écoconstruction, Action Logement à Kennedy.

C'est la loi : 15% du programme doit être mis à disposition d'Action Logement. Encore une fois, cette loi, ce n'est pas moi qui l'ai écrite ! C'est la règle de l'ANRU.

Monsieur CILGI :

Inaudible

M. le Maire :

S'il vous plaît, ne m'interrompez pas, parce que sans cela on n'avance...

Comme tout le monde refuse à côté de chez soi, eh bien si, et donc, de ce point de vue-là, si vous avez d'autres terrains à proposer, je serais heureux d'en avoir la liste.

En tout cas, mon boulot à moi, ma responsabilité, c'est que la ville se développe. Si l'on veut qu'elle ait des moyens, il faut qu'il y ait des habitants. Et ces habitants-là, en plus, ce sont des habitants de catégories sociales qui sont particulièrement concernées, intéressées par des logements accessibles. C'est Action Logement qui le fait ! Moi, je vous invite à vous tourner vers

Action Logement pour discuter avec eux. C'est-à-dire - Monsieur s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole - que cette démarche sociale, je considère qu'elle est absolument dans notre vocation. Je connais d'autres endroits dans la ville où l'on refuse de construire, mais il est très important que nous, nous soyons du côté du développement de la ville. Et chacun de ceux qui exercent, ont exercé, ou exerceront la responsabilité de Maire de la ville de Pau, sera de ce côté-là. On n'est pas de ces métropoles qui sont submergées par les constructions et par, d'ailleurs, la montée du prix du logement. Nous avons la chance d'être dans une ville qui peut trouver une population équilibrée, et donc, je suis du côté d'Action Logement. Encore une fois, Action Logement, sa vocation, c'est le logement social, le logement accessible, le logement qui s'ouvre à tous, qui fait du beau accessible et le projet est, de ce point de vue-là, intéressant. J'ai parlé avec les responsables d'Action Logement et je vous invite à le faire. C'est de votre responsabilité aussi. Allez les voir ! Vous les connaissez aussi bien que moi. Et donc, de ce point de vue-là, je ne me mettrai pas du côté de ceux qui, démagogiquement, refusent que l'on construise dans cette ville.

C'est une ville qui a compté, en tout cas statistiquement, 85 000 habitants. Je ne sais pas si cela était vrai, mais moi j'espère bien que notre horizon doit être autour de 80 000 habitants dans la ville et de 80 000 habitants avec une population mixte, qui soit de tous les statuts économiques, qu'ils puissent y avoir des gens de toutes les catégories sociales dans cette ville. Et donc, je suis favorable au développement et pas au blocage, pas à l'idée que chaque fois que l'on doit construire sur un terrain dans les quartiers, il y a comme c'est normal, des associations qui se constituent. Et alors, on va caresser dans le sens du poil les associations qui se constituent, mais cela n'est pas notre responsabilité. Donc, de ce point de vue-là, je défends Action Logement, je défends l'accession sociale à la propriété, je défends la mixité dans notre ville et son développement pour retrouver le niveau, le nombre d'habitants qu'elle a perdu au travers des années et que, j'espère, nous réussirons à reprendre cette marche en avant.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement en trois points, je voudrais faire écho à trois interpellations que j'ai reçues par des Palois et je le fais d'autant plus volontiers que ces interpellations me paraissent relever du domaine du souhaitable.

La première, c'est en effet, concernant le quartier Kennedy. La personne qui m'a interpellé est d'ailleurs dans la salle. Je partage l'idée qu'un territoire dynamique doit livrer du logement. Je pense qu'il y a aussi un sujet concernant les logements vacants, qu'il y a un sujet concernant le logement qui n'est pas toujours digne pour les vies. Je pense notamment aux passoires thermiques.

Bon, cela on peut avoir une discussion là-dessus.

Ce qui pose problème, Monsieur le Maire, concernant Kennedy - et c'est ce que j'avais relevé aussi sur ce qui s'est passé concernant Isabe - c'est la méthode, Monsieur le Maire. C'est-à-dire que cette personne qui m'a écrit ce mail me dit que début 2022, au cours d'une déambulation avec deux élus, Monsieur Chenevière et Madame Dumas, des habitants sont là, dont cette résidente. On dit des associations, ce sont des associations de résidents, de Carlitos et de Camors. Et ils demandent, lors de cette déambulation, de savoir ce qui est prévu sur ce terrain situé en face donc de Carrefour Market, car ils ont constaté que des forages étaient réalisés. J'ai eu copie de la réponse par la manager de quartier et aussi des élus, sur le compte-rendu de cette déambulation ; « pas d'inquiétude, on vous informera », et les adresses, y compris des personnes qui étaient dans

cette déambulation, de ces Paloises et Palois, ont été recueillies pour les informer. Je trouve que c'est très positif, d'ailleurs, de faire comme cela. Le problème, c'est qu'en septembre 2022, un article de la République présente le projet de construction de ces petits immeubles, donc, d'accession à la propriété sur le terrain et la moitié du parking devant la Poste. Quid du City Stade d'ailleurs ?

Il y a eu un affichage d'une enquête publique, Monsieur le Maire, du 6 au 20 juillet, en plein cagna, sur un grillage et des troncs d'arbres. Personne n'a été prévenu du projet ni de l'enquête publique, ni les habitants, ni la Pépinière, ni la crèche, ni les commerçants. Donc, ce que demande le collectif aujourd'hui - et c'est d'ailleurs un sujet que vous portez nationalement sur certains moments - ce ne sont pas, voyez, des personnes survoltées. Ce que je lis dans ce mail, c'est la demande de prise en considération, c'est-à-dire « nous sommes résidents de ce quartier, nous l'aimons », et c'est un quartier vous le savez, Monsieur le Maire, j'ai envie de dire, avec une identité populaire forte. Ils ont le sentiment du passage en force et de n'avoir pas été pris en considération, que leur avis ne compte pas. Ce n'est pas d'ailleurs un refus dogmatique de logement, c'est la manière dont cela se passe. Et je vous le dis, donc, sur la méthode, Monsieur le Maire, je pense que la manière dont cela s'est passé n'est pas acceptable, comme cela n'était pas non plus acceptable concernant Isabe.

Concernant le collectif Gramont, c'est très positif qu'ils aient eu, sur les Idées mènent le Monde, le soutien d'Alain Baraton qui est une personnalité de grande qualité.

M. le Maire :

Je ne suis pas absolument sûr que votre phrase soit exacte...

M. DARTIGOLLES :

On la vérifiera...

M. le Maire :

Non, mais je l'ai vérifiée, parce qu'Alain Baraton, qui est l'un de mes amis, est venu me voir pour me dire...

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire, vous pouvez avoir des amis qui ne partagent pas toujours vers là où vous voulez aller certainement, mais...

M. le Maire :

Est-ce que je peux vous dire quelque chose, une phrase ?

M. DARTIGOLLES :

Vous pouvez bien sûr !

M. le Maire :

Une phrase.

Je sais bien qu'une campagne - bon, on a le droit de monter des campagnes - est orchestrée pour dire que je coupe des arbres. Il se trouve que je n'en coupe pas. Nous avons coupé 30 arbres...

M. DARTIGOLLES :

Ah, je pensais de Gramont...

M. le Maire :

Non !

Il se trouve que nous avons coupé 30 arbres en moyenne par an et que nous en avons planté 4 000.

M. DARTIGOLLES :

Je voudrais terminer, Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Donc, cela n'est pas vrai, il n'y a pas d'arbres coupés place Gramont. Il n'y a pas d'arbres coupés. On a coupé quelques arbres au 14 Juillet parce qu'il fallait aménager cet espace. J'ai vu l'autre jour des affiches qui disaient que j'allais couper des arbres place Royale ! Cela ne va pas bien la tête !

Je considère qu'il y a un sujet de la place Gramont, parce que c'est la plus belle place de Pau et personne ne la voit. Et donc, personne ne la voit et je pourrais montrer des illustrations pour voir ce qu'était la place Gramont quand elle a été construite. La place Gramont a été construite par l'architecte du roi, deux ans avant, a été dessinée par l'architecte du roi, deux ans avant la Révolution sur les dimensions, du moins dans la longueur du rectangle de la place des Vosges : 126 m place Gramont et 126 m place des Vosges, ce n'est pas un hasard. C'est un ensemble de façades absolument magnifique, qui est en effet dissimulé. On a le droit, tout en maintenant des arbres, de réfléchir à cela, et pour moi c'est un sujet de réflexion, mais je n'ai pas coupé d'arbres place Gramont. C'est Martine Lignières qui a coupé des arbres place Gramont, et je comprends très bien sa préoccupation. C'est la même que la mienne. Et ceci est vérifiable, ne serait-ce qu'en lisant la presse locale ou en voyant les sourires sur vos visages. Eh bien, c'est vous qui avez coupé des arbres place Gramont, ce n'est pas moi !

M. MARBOT :

Vous savez que Martine Lignières avait écouté les habitants...

M. le Maire :

Oui, eh bien écouté les habitants et coupé les arbres...

M. MARBOT :

Non mais, Monsieur le Maire, il faut être précis sur ce sujet.

Elle voulait, effectivement, tous les couper. Et comme les habitants lui ont dit que c'était une mauvaise idée, elle ne les a pas tous coupés, elle en a coupé quelques-uns pour éclaircir...

M. DARTIGOLLES :

Bon, de toute manière elle n'est plus là, allez, on avance...

M. MARBOT :

Non, non, mais vous ne pouvez pas dire voilà...

M. le Maire :

Olivier Dartigolles...

M. MARBOT :

Et peut-être que l'on peut de temps en temps écouter les habitants pour modifier légèrement ses décisions...

M. le Maire :

Donc, eh bien, vous voyez un peu le genre de campagne dans lequel on se lance !

On coupe les arbres et on va accuser les autres de les couper. Cela n'est pas vrai. Il n'y a pas d'arbres coupés place Gramont. Je pense que l'on gagnerait tous à réaménager la place Gramont, mais il n'y a aucun oukase, il n'y a aucune décision, je ne sais pas comment on peut dire, impérieuse. J'ai, comme Martine Lignièrès avait... On n'a pas toujours été d'accord sur tous les sujets, et parfois ce sont les uns qui ont tort et les autres qui ont raison, mais cette préoccupation de la place Gramont devrait être la préoccupation de tout le monde. On verra, on a le temps.

Vous avez la parole, Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Je vous dis quelque chose, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas interrompu et c'est bien normal lors de vos chroniques et vous nous donnez des éléments intéressants que l'on peut partager ou pas. On essaie de faire, nous concernant, des réactions les plus, bon, concises possibles, mais je vous assure, le fait d'être interrompu comme cela, alors que vous pourriez très bien nous répondre à la fin des interventions, cela rend l'exercice difficile. Je vous le dis, je suis..., non, non, je n'ai pas votre capacité à rebondir comme cela d'un sujet à un autre.

Donc, je terminais le point 1, tout en vous disant que je suis place Gramont très souvent le dimanche. J'arrive à la trouver sans un GPS et j'ai toujours la possibilité de la trouver très belle, mais cela c'est une question de goût.

Deuxième point : les difficultés sociales d'un quartier populaire. Vous devez avoir cela en retour comme moi, notamment sur la crainte concernant les factures d'électricité. J'ai eu un échange avec Olivier Subra, aujourd'hui, pour lui indiquer deux ou trois sujets. Il y a en effet une préoccupation des bailleurs sociaux qui s'est exprimée lors de l'Union Sociale pour l'Habitat dernièrement puisque le bouclier tarifaire, et cela c'est vraiment un sujet national, Monsieur le Maire, n'englobe pas, ne couvre pas les locataires d'HLM sur des dépenses d'électricité, notamment collectives au gaz. C'est un vrai, vrai sujet. La Première ministre a été interpellée. Olivier Subra m'indiquait que par exemple, sur certains immeubles, l'augmentation des charges d'électricité pour les parties communes pourraient être de 20 à 30 € par mois ! Cela ne prend même pas en compte l'augmentation des loyers du fait de l'inflation, donc, on rentre dans une situation d'énormes turbulences.

Ma question est de savoir ce que nous pouvons faire à l'échelle de nos collectivités.

Il y a par exemple - je ne sais pas si les bailleurs sociaux le font ici - mais il y a parfois aussi la question des non-recours sur un certain nombre d'aides qui peuvent exister et peut-être que la collectivité sur son site internet ou en lien avec le bailleur social, ou avec les adjoints de quartiers, peut sensibiliser sur cette question des non-recours sur certaines aides proposées par le Gouvernement par ailleurs, outre le bouclier tarifaire. Mais on a vraiment des retours compliqués. Je demandais à Olivier Subra s'il avait une montée en charge des incidents de paiement, des difficultés. Il y a en effet un sujet, mais cela - c'est bien à dire aussi - je n'ai pas toujours été d'accord avec le bailleur social sur certaines décisions, mais pour le coup, Pau Béarn Habitat lisse quand il y a des problèmes sur une durée longue pour permettre des facilités de remboursement, ce qui est une chose appréciable. Mais en tout cas, on a là une question sociale très difficile.

Dernier point, Monsieur le Maire.

De nouveau, il y a eu une très belle journée concernant les violences sexistes et sexuelles et les violences de genre. Près de 100 000 personnes dans 50 villes de France, c'est formidable. C'est-à-dire, cette question-là reste dans l'actualité. Le collectif qui a organisé, #NousToutes, a été accompagné par plus de 90 associations, et il y a vraiment la question, Monsieur le Maire - je profite de cette chronique pour le dire - l'exigence d'une loi cadre de deux milliards d'euros. La personne qui m'a écrit sur cette loi cadre, évoque les quatre axes :

- prévention ;
- protection des victimes ;
- renforcement législatif et des juridictions susvisées ;
- et la création de structures de recherche.

Donc, bien sûr, avec le mouvement international concernant ce qui se passe avec les femmes kurdes et iraniennes, mais avec ces féminicides qui se poursuivent, avec la terrible affaire du Lot-et-Garonne. Bon, je sais que notre collectivité est à l'initiative de belles choses, mais cela reste un sujet très dur.

Pour terminer aussi sur les violences faites, concernant les enfants et l'enquête UNICEF, Monsieur le Maire. Alors, je sais que notre ville a des dispositifs sur la petite enfance et sur le fait d'être en alerte concernant des signaux faibles quand il peut y avoir des choses à surveiller. Un enfant sur quatre, dans notre pays, vit sous le seuil de pauvreté et tous les cinq jours, un enfant perd la vie sous les coups de l'un de ses parents. Je dois avouer que ce dernier élément, je l'avais perdu de vue. C'est l'enquête UNICEF qui la donne, plus une situation de clochardisation. Là aussi, j'ai eu un retour concernant le territoire de la pédopsychologie, c'est-à-dire vraiment de la santé mentale de nos enfants, avec des délais extrêmement longs pour pouvoir faire une prise en charge, et un

rapport sénatorial qui va tomber sur la pédocriminalité, qui dit que beaucoup de territoires sont aujourd'hui touchés par cette horreur. Donc, ma question était plutôt là-dessus, sur la manière dont on peut, sur l'ensemble de ces problématiques, renforcer la réponse de la collectivité. Il y a d'autres dispositifs, du Conseil général ou du Gouvernement, bien sûr, qui interviennent.

Merci.

M. le Maire :

Nous y travaillons, je vais donner la parole à Marie-Laure Mestelan pour répondre.

Mais je voudrais nous faire une supplique à tous. Je suis profondément ému par l'incroyable combat des femmes iraniennes et aussi de quelques hommes qui les soutiennent, des hommes qui les soutiennent. Et le fait que l'équipe d'Iran de football, cette après-midi, ait refusé de chanter l'hymne iranien, a quelque chose, je pèse mes mots, d'héroïque parce que j'imagine que cela ne doit pas être facile pour ces champions, non plus, de rentrer chez eux après avoir fait une manifestation aussi significative. Mais je voudrais que l'on n'oublie pas les femmes afghanes parce que les déclarations de responsables afghans qui disent qu'ils feront tout pour que les femmes n'aillent pas à l'université et les petites filles à l'école, est quelque chose qui porte atteinte à une certaine idée de l'humanité, pour moi en tout cas, et je voudrais que l'on joigne chaque fois que nécessaire ces combats-là. On parle selon l'actualité naturellement, cela focalise sur l'Iran, mais moi je ne voudrais pas que l'on sépare l'Iran de l'Afghanistan. Cela n'est pas la même confession, cela n'est pas la même orientation religieuse, mais il y a cependant quelque chose qui heurte si profondément que je m'en voudrais que l'on en oublie les unes quand les autres se battent. Je suis pour que l'on mobilise toute l'attention sur celles qui se battent et que l'on n'oublie pas celles qui, parfois, ne peuvent même plus se battre, même pas se battre, tellement c'est important.

Merci beaucoup, Monsieur Dartigolles.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

Juste, sur différents sujets, j'interviendrai au cours des différentes délibérations.

Parler d'économies d'énergie c'est notre quotidien à tous. C'est le quotidien bien sûr des Palois et des Palois. Parler d'économies d'énergie, c'est une bonne chose, mais le faire c'est encore mieux.

Avez-vous une idée de la température qu'il fait dans la salle aujourd'hui ?

On est largement au-dessus des 19°, donc, nos concitoyens, les Palois et les Palois sont tenus bien sûr de faire des économies. Il serait bon que nous aussi, en tant qu'élus, nous appliquions ces mesures. Merci.

J'ai le thermomètre, il dépasse les 22°. Il est monté à 24° tout à l'heure, donc, c'est un minimum.

M. DARTIGOLLES :

Quand vous nous avez répondu sur Kennedy, il a pris 2°, 24.

M. le Maire :

Les services me disent que c'est 19 partout, mais si vous voulez que l'on coupe le chauffage, je suis d'accord. Moi, je ne suis pas frileux, cela me va très bien, donc, je trouve un peu, comment dire, un tout petit peu à côté de la plaque.

Bien.

Mme MESTELAN :

Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Oui, Marie-Laure...

Mme MESTELAN :

Je peux juste dire un mot pour répondre à Monsieur Dartigolles ?

M. le Maire :

Oui, bien sûr ! J'avais annoncé que vous alliez parler.

Mme MESTELAN :

Merci.

Bonsoir à tous !

A titre personnel, parce que bon, je parle en tant qu'élue, mais je parle aussi en tant que femme, je partage totalement ce que vous dites parce que, finalement, cela fait huit ans que notre collectivité s'engage, vous l'avez dit. On essaie d'aller de plus en plus loin. Moi, j'ai toujours une forme de frustration. J'ai toujours l'impression que, bien sûr, on pourrait aller encore plus loin, mais comme vous l'avez dit, on doit aussi compter avec nos partenaires, Conseil départemental, État, qui font aussi beaucoup, mais qui sont comme nous.

On est tous confronté depuis le Covid, et vous avez dit un mot sur les enfants, à une recrudescence de cette violence, parce que l'on est gangrené par cette violence du quotidien. Lorsque les enfants étaient à la maison, justement, quand il n'y avait pas école - on a des chiffres départementaux parce que ce ne sont pas juste des chiffres locaux - on est à plus 40% de violences sur les enfants, parce que souvent, bien sûr, quand la mère est touchée, l'enfant également. Aujourd'hui, le Département, de ce que je sais, fait le maximum, mais depuis juin, il n'y a quasiment plus de places pour placer les enfants. Donc, il y a un vrai problème qui ne touche pas que Pau d'ailleurs, mais qui touche beaucoup de collectivités.

Quand vous parlez des deux milliards d'euros, la ministre déléguée à cette cause, Madame Isabelle Rome, en a parlé il n'y a pas très longtemps. Elle en appelle également de ses vœux, pour justement créer une justice bien spécifique, comme la justice des enfants d'ailleurs. Et c'est en train d'être testé à Clermont-Ferrand, mais aussi avec nos collègues de Bayonne, pour qu'il y

ait des jours dédiés tous les mois pour traiter ces affaires-là, parce que bien évidemment cela prend énormément de temps. Donc, moi, à titre personnel, je partage votre frustration et j'ai envie de vous dire que, moi, j'ai besoin de vous tous. Ici, on a besoin de vous tous.

Quand on a fait toute une campagne lors du Covid avec les numéros utiles, là on va la boîter dans tous les foyers paloïis parce que j'estime que ce sont les numéros à connaître, parce que malheureusement, c'est souvent quand cela nous arrive à nous ou à nos proches que l'on commence à s'y intéresser, malheureusement, mais cela c'est humain et c'est totalement normal. J'ai besoin que vous puissiez être aussi nos relais, que vous puissiez nous aider. Ces numéros vont être redistribués et je tiens à saluer l'engagement des associations qui sont toujours présentes, qui sont toujours là, qui se mobilisent, qui ne lâchent pas parce que c'est vraiment très difficile.

On est en train de former nos policiers paloïis et je remercie ma collègue, Clarisse Johnson Le Loher, parce que nos policiers paloïis sont les premiers à être confrontés à ces situations. Ce sont eux qui interviennent quand ils sont appelés. Cela prend du temps, c'est pour cela que je parle de frustration parce que j'aimerais vraiment que cela aille beaucoup plus vite, moi aussi. J'en appelle à vous tous pour pouvoir nous aider. Si vous avez des situations comme cela, n'hésitez pas à appeler ces numéros et à venir aux formations aussi, auxquelles on vous a invités. Malheureusement, on a dû annuler celle du 21 novembre aujourd'hui parce qu'il n'y avait pas assez de personnes. On va essayer de les reprogrammer un samedi pour que ceux qui travaillent puissent y participer. Mais comme vous, effectivement, je partage le fait que l'on devrait avoir une justice spécialisée et ces fameux milliards, parce que tant que l'on ne les aura pas, comme en Espagne qui a 30 ans d'avance sur la France, on aura beaucoup de difficultés, tout à fait.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Eh bien déjà, juste une réaction sur ce que vient de dire Marie-Laure Mestelan. Je partage évidemment. Les associations disent c'est urgent, ces deux milliards d'euros.

Effectivement, l'Espagne a investi depuis longtemps et cela marche, et pour vous donner une idée, j'ai des chiffres à titre de comparaison pour comparer l'action en France et en Espagne. En France, les bracelets anti-rapprochement, vous savez pour les hommes auteurs de violences qui ne peuvent pas s'approcher de leur femme, de leur famille, etc., ils sont prévus par la loi depuis 2017. Ils ont été expérimentés en septembre 2020. C'est-à-dire qu'entre la loi en 2017 et l'expérimentation en 2020, il s'est passé trois ans. Entre temps, eh bien, ce sont des dizaines de femmes qui sont mortes, voilà. Donc, il y a une lenteur du système. Ces bracelets électroniques, ils ont été étendus, ces bracelets anti-rapprochement, pardon - c'est ce que je disais au début - à l'ensemble du territoire en janvier 2020, donc, quatre ans après. Et actuellement sur notre territoire, il y en a 926, je crois que c'est cela, il y a 926 bracelets actifs pour 67 millions de français, alors qu'en Espagne, il y a 10 000 bracelets anti-rapprochement par an pour 47 millions d'habitants. Donc, évidemment, cela a un coût, mais cela a une action. C'est efficace, cela marche en Espagne.

J'ai quelques autres chiffres aussi, juste très rapidement, mais parce que Marie-Laure Mestelan parlait des numéros d'appel d'urgence qui sont essentiels, effectivement, et depuis 2017, j'ai les chiffres d'appels au 3919, vous savez le numéro, donc, pour signaler les violences faites aux femmes. J'ai ces chiffres en comparaison du nombre de places d'hébergement. En 2017, il y a 46 449 appels au 3919 et 5 500 places d'hébergement. Je vais très vite, en 2018, c'est à peu près le même nombre d'appels et toujours 5 500 places d'hébergement. En 2019 et 2020 évidemment, avec le Covid, le confinement, etc., cela explose. En 2019, c'est 81 401 appels au 3919 et toujours 5 500 places d'hébergement, donc, cela ne va pas du tout ; 2020-2021, il y a encore plus d'appels au 3919 ; 2020 c'est 99 538 et on a une petite augmentation du nombre de places d'hébergement, c'est 7 820 places d'hébergement. Cela veut dire que le nombre d'appels au 3919 a augmenté de 114% sur 2020-2021 et que les places d'hébergement ont augmenté seulement de 42%. Donc effectivement, il y a un fossé et il y a un sujet fondamental. C'est un sujet pour l'État, mais Monsieur le Maire, vous êtes Haut-Commissaire au Plan, donc, vous avez une incidence aussi, une influence même je dirais sur notre Gouvernement, donc, je trouve qu'il est juste de le souligner, voilà.

Et vous l'avez dit, c'était aussi hier la journée internationale de lutte contre les violences faites aux enfants et les chiffres ont été rappelés. C'est édifiant. Et puis, effectivement, évidemment, on peut être solidaire de la situation internationale. Je vous rejoins pour dire que ce qui se passe en Iran, évidemment, c'est catastrophique, et que pour les femmes afghanes, le recul en arrière qui est en train de se produire est terrible. Vous avez parlé, effectivement, de l'accès à l'école, de l'accès à l'université, mais c'est aussi le retour des pratiques violentes, de lapidations, etc., c'est terrible, effectivement, on est d'accord pour le dire avec vous.

Ensuite, je voulais réagir sur deux autres points de votre chronique.

Vous parliez des Idées mènent le Monde et, effectivement, de votre ami Alain Baraton. J'ai lu un entretien de lui dans la République et j'ai vu une petite vidéo aussi dans cet entretien où il dit que, selon lui, tous les arbres doivent, enfin, que les arbres doivent être respectés et que dans la mesure du possible en fait, il faut toujours essayer d'éviter d'abattre un arbre. Et je voulais rapprocher cette situation du... Bon, j'ai déjà parlé longuement, lors du précédent conseil municipal, de la place Gramont, du collectif Au pied des arbres, à Pau, qui fait un travail fantastique. Et d'ailleurs, on a de nombreux collectifs d'habitants qui font un travail considérable. Ils ne se contentent pas de demander d'être entendus, mais ils ont des projets en fait, ils proposent vraiment des idées pour notre ville et je trouve que l'on a beaucoup de chance. On est dans une ville où des habitants ont envie de s'impliquer, s'organisent et nous proposent des choses très intéressantes. Et juste par rapport à ce que disait Alain Baraton et au collectif Kennedy sur le terrain, l'espace ouvert sur lequel il est prévu de construire, il y a un arbre qui est classé « arbre remarquable », il me semble. Normalement, en fait, du coup, il ne peut pas être abattu cet arbre, il est classé, il est protégé, bon voilà.

Bon après, il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce quartier, des choses qui ont déjà été dites, donc, je vais essayer de ne pas répéter ce qui a été dit. Mais juste, c'est intéressant d'avoir dans une ville des espaces urbains ouverts, de nature, qui ont une utilité environnementale pour la biodiversité. Les Idées mènent le Monde portait sur la question de la vie, mais la biodiversité c'est fondamental, ce sont aussi des espaces dont les habitants de la ville peuvent s'emparer librement, où ils réinventent des choses pour eux et quand ils y sont attachés, comme c'est le cas quartier Kennedy, il me semble qu'il est nécessaire qu'on les entende. D'autant plus que l'on va avoir l'occasion d'en parler au cours de la deuxième délibération, mais tous les experts sur le climat, tous les scientifiques du GIEC, etc., sont formels : notre situation climatique, elle est catastrophique. Notre action, elle doit redoubler d'efforts. On ne peut pas se contenter de faire des aménagements à la marge, de faire des bâtiments éco-construits, etc. On doit vraiment changer de paradigme, il faut vraiment que l'on rompe avec nos pratiques, sinon on va à la catastrophe. Donc, moi je dis ok, une ville doit tout faire pour accueillir de nouveaux habitants, d'ailleurs on peut. Je me réjouis aussi du taux de chômage et du fait que notre territoire puisse pourvoir de

nouveaux emplois. Notre ville a perdu des habitants, cela me fait penser que l'on peut accueillir des gens et on a déjà eu le débat ici, on peut accueillir des réfugiés, on peut accueillir des migrants, on peut accueillir des femmes qui dans le monde sont menacées et tant mieux. J'espère que pour l'avenir, cela fera consensus entre nous parce que cela n'a pas toujours été le cas.

Et donc, non, pour le quartier Kennedy, effectivement, on ne peut pas être d'accord avec le fait qu'une ville doit continuer à artificialiser comme elle le fait.

Et juste, j'ai le nombre d'arbres abattus depuis que vous êtes maire, je crois que c'est 1 500, donc, c'est peut-être un peu plus de 30 par an, je ne sais pas. Bon, on n'est pas d'accord sur les chiffres. Voilà.

M. le Maire :

Merci.

Vous m'avez tendu la perche ou la branche, en citant Alain Baraton, parce que vous, vous n'y étiez pas, mais moi, j'y étais, et donc, ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Il a dit deux choses que ma modestie naturelle m'empêchait de rappeler.

La première chose qu'il a dite, c'est que dans une ville, il faut pouvoir abattre des arbres et même dans une forêt, il faut abattre des arbres pour la vie de la forêt. Il faut planter, protéger, développer et abattre. Par exemple, une chose très simple : vous plantez une centaine de sujets, puis vous regardez après lesquels sont les plus remarquables, pleins de vitalité, ou en bon port et vous enlevez les autres pour que ceux-là se développent. C'est comme cela que les Eaux et Forêts font depuis l'ancien régime, et heureusement, parce que l'on n'aurait pas les forêts de feuillus que l'on a aujourd'hui. Cela, c'est la première chose qu'il a dite.

La deuxième, il a dit : « il y a un seul candidat à l'élection présidentielle qui ait marqué dans son programme, qui ait inscrit dans son programme, la protection des arbres remarquables » et il a dit : « C'est François Bayrou. » Ce qui était la vérité stricte, et donc, Alain Baraton se souvenait parce que quand j'ai annoncé cela, j'étais avec lui. J'étais avec lui à Versailles puisque, comme vous le savez, il est le jardinier pour encore 18 mois, il est le chef des jardins de Versailles. J'étais assez content qu'il le rappelle comme cela, cela m'évitait de le faire moi-même.

Voilà, merci beaucoup.

Mme BUSSY :

Mais juste, si je peux répondre deux secondes, alors, pour le quartier Kennedy, pourquoi céder un terrain sur lequel il y a un arbre remarquable ?

Vous dites qu'il ne faut abattre aucun arbre remarquable...

M. le Maire :

Sur le quartier Kennedy, je n'ai pas dit que l'on abattait un arbre remarquable !

Mme BUSSY :

Mais de fait, si l'on construit...

M. le Maire :

Moi, je vous dis cela...

Mme BUSSY :

Il sera menacé, cet arbre...

M. le Maire :

Attendez !

Le quartier Kennedy, le plan d'Action Logement n'est pas arrêté. Et il n'est pas arrêté pourquoi ?

Parce que j'ai demandé qu'il ne soit pas arrêté. J'ai demandé qu'il y ait une réécriture sur un certain nombre de points qui ne m'allaient pas et les services sont là pour en attester, donc, c'est très simple et tout à fait évident. Alors, il y a parfois des arbres remarquables qui ne sont pas à leur place, mais cela, qu'est-ce que vous voulez, c'est l'histoire qui l'a fait.

Monsieur Blanco...

M. BLANCO :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Deux observations parce que je ne veux pas allonger démesurément les débats...

M. le Maire :

Vous me permettez juste un mot, Monsieur Blanco ?

M. BLANCO :

Oui.

M. le Maire :

Qui a trait à votre métier et à celui de Monsieur Marbot et de Véronique Lipsos-Sallenave et de Pauline Roy. La disparition de Jean-Pierre Casadebaig est pour notre ville quelque chose qui fait de la peine, voilà. Donc, c'est très brutal. Je ne savais même pas qu'il était malade. Je l'avais vu il n'y a pas longtemps à propos d'un autre sujet et cela fait partie, hélas, des peines et des joies. Il avait été bâtonnier de cette ville avant vous, donc, tout cela est une peine, voilà.

M. BLANCO :

Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous remercie au nom de notre profession puisque Jean-Pierre Casadebaig avait exercé les fonctions de bâtonnier, donc, c'était un confrère dont le rôle avait été important pour la défense et pour tous les avocats et je vous remercie de lui avoir

rendu hommage, même si bien sûr pour lui, le plus important, c'étaient ses racines, la vallée d'Ossau.

M. le Maire :

Enfin, il avait quelques sujets dans notre ville aussi, voilà, je le dis sans un clin d'œil.

M. BLANCO :

Il le répétait sans relâche.

Deux observations.

La première, je suis désolé, Monsieur le Maire, mais je voudrais tempérer votre optimisme, parce que dans votre présentation, vous avez parlé des Idées mènent le Monde. J'ai participé à l'initiative et je la salue, mais il ne faut pas en tirer la conclusion, comme de tous les succès que vous avez évoqués, que, finalement, nous serions dans une ville où tout serait rose, où il n'y aurait pas de difficultés. Il y a des difficultés sociales importantes dans cette ville, et j'en veux pour preuve le dernier rapport du Secours Catholique pour l'année 2021, qui a été publié la semaine dernière. Alors, c'est la délégation des Pays de l'Adour. Donc, cela va au-delà de Pau, mais il nous apprend que 14 000 personnes ont besoin de son intervention.

Chaque année ! 14 000 personnes !

Et le revenu médian de ces personnes, il est de 548 € par mois. Donc, nous devons nous garder, je crois, de cette tendance à évoquer les réussites - c'est bien normal, surtout quand on exerce le pouvoir municipal ou quand on participe grandement à l'exercice du pouvoir national - mais il y a des difficultés qui sont lourdes et il suffit d'ailleurs d'aller dans Pau, de parcourir ses rues pour se rendre compte que la pauvreté, elle existe. Et je le dis maintenant parce que je voulais le dire tout à l'heure sur les orientations budgétaires, mais il y a un lien entre tous ces sujets. Quand je constate que dans les orientations budgétaires on prévoit pour le CCAS une augmentation seulement de 1% avec le taux d'inflation que nous connaissons, je vous dis tout de suite que je considère que c'est totalement insuffisant quand on a ce constat sur la pauvreté dans notre territoire.

Deuxièmement, sur les arbres. Beaucoup de choses ont été dites. Moi je n'en suis pas à décompter les arbres, je n'ai pas de dogmatisme dans ce domaine ni j'espère dans d'autres. Le dernier mandat, on comptait les cellules commerciales qui fermaient ou qui ouvraient, maintenant on compte les arbres qui auraient été abattus ou pas abattus. Il faudrait une expertise pour savoir ce qu'il en est. Mais nous constatons qu'il y a des projets, la place Gramont. Heureusement que la révélation est intervenue et cela a permis, je pense, d'épargner les magnolias de la place Gramont. Kennedy, c'est un exemple aussi, et les personnes ont raison de se mobiliser parce que c'est leur environnement et c'est l'environnement d'un quartier populaire. Alors, au nom de quoi faudrait-il encore urbaniser dans ce secteur ? Pourquoi les habitants du secteur Kennedy ne pourraient-ils pas obtenir la préservation de leur environnement ?

Je pose la question, mais au-delà, je veux vous exprimer mon désaccord parce que je vous écoute avec attention et j'entends toujours cette argumentation qui est de dire « il y a le développement et il y a l'écologie » et entre les deux il y aurait une incompatibilité. Ce n'est pas vrai, on peut développer une ville, on peut développer une collectivité territoriale en promouvant l'écologie et en matière de logement, c'est particulièrement vrai. Dans quelques minutes, nous allons entendre le rapport sur le développement durable. A la page 13 de ce rapport, qu'est-il dit sur le logement ? Je cite - alors, c'est un rapport pour l'agglomération - mais le rapport indique que nous sommes « en

dynamique de forte production immobilière : la stabilité démographique [...] induirait de réaliser 520 logements neufs par an ; il s'en bâtit plus de 950. La baisse de la vacance n'affecte encore que trop peu la vacance structurelle - la vacance structurelle ce sont les logements vides depuis plus de deux ans - et le taux général reste très élevé. » Cela c'est un constat objectif, mais qui est dressé dans le rapport que vous allez tout à l'heure nous demander d'approuver. Autrement dit, nous ne sommes pas dans une situation de sous-production immobilière, nous sommes dans une situation de surproduction immobilière. Et pour que l'accueil des habitants dans les manières convenables, l'accueil de nouveaux habitants puisse se réaliser, il n'est pas indispensable d'artificialiser. Au contraire, il faut réhabiliter et cette réhabilitation, elle est le seul moyen compatible de respecter la sobriété et de permettre la réduction des gaz à effet de serre parce que le rapport nous dit également que pour arriver à la neutralité carbone en 2040, nous sommes en 2022 - 18 ans - il faudrait baisser de 71% nos émissions de gaz à effet de serre.

Vous vous rendez compte le défi qui se présente devant nous ?

Donc, si nous continuons à parler, moi je suis très heureux parce que depuis que je suis au conseil municipal, je n'entends parler que d'écologie, c'est magnifique. Mais le problème, c'est qu'il faut passer des mots aux actes et l'un des enjeux essentiels c'est celui du logement. Et pour le logement, eh bien, il faut cesser l'artificialisation et il faut préserver les espaces verts, et il faut privilégier de manière massive la réhabilitation et l'action notamment contre les passoires thermiques.

Voilà simplement ce que je voulais dire pour contribuer à la discussion.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Monsieur Cilgi...

M. CILGI :

Oui, bonsoir à toutes et à tous.

Beaucoup de choses ont été dites, je ne voudrais pas aussi prolonger cette discussion par respect aux collègues. Mais sur la question de l'emploi, je voudrais attirer l'attention, de faire très attention aux chiffres. Certes, le mot plein emploi sonne toujours bien à l'oreille de tout le monde et on est content quand des gens dans la difficulté trouvent un emploi. Mais il faut regarder aussi parfois et analyser avec détail ce qui se passe. C'est que, c'est une précarisation de l'emploi et beaucoup d'emplois qui sont créés, ce sont des emplois précaires. Moi, je le vois tous les jours, même dans notre entreprise, une grande entreprise de service public. Il y a des emplois de plus en plus précaires et cela, il faut le noter. D'ailleurs, le rapport, si je ne me trompe pas, du Secours Populaire, le dit. Ce sont aussi beaucoup, de plus en plus de gens qui ont un travail même deux travaux, voire trois travaux et qui n'arrivent pas à s'en sortir. Donc, il faut regarder cela avec sérieux et avec honnêteté parce qu'il ne suffit pas de balancer des chiffres comme cela pour contenter tout le monde.

Deuxième élément, il y a beaucoup de sorties dans les inscriptions de Pôle Emploi. Beaucoup de gens n'en peuvent plus. Les conditions deviennent draconiennes et il y a vraiment le sentiment que Pôle Emploi se transforme en une sorte de flicage des gens qui n'ont pas d'emploi et cela, cela devient très dur pour beaucoup, beaucoup de gens. Ils ne s'inscrivent plus, et donc, ils se débrouillent ou ils se retrouvent dans des situations très compliquées.

Le troisième élément que j'aimerais apporter par rapport à la question de l'emploi, c'est comme les réformes de l'assurance chômage, on avait déjà parlé ici, ce n'est pas de notre ressort, mais aussi il faut le rappeler. Il y a déjà eu, en 2021, une réforme de l'assurance chômage qui a diminué entre 15 et 30% les indemnités de ceux qui percevaient des indemnités chômage. Et là, il y a une autre réforme, là, dont le ministre a détaillé le contenu. Ils disent que quand le chômage sera en deçà de 9%, la durée d'indemnisation sera réduite d'un quart. Je vous dis par exemple, quelqu'un qui a 24 mois, droit à 24 mois d'allocations chômage, la durée d'indemnisation sera réduite à 18 mois. Encore une fois, malheureusement, avec la politique de ce gouvernement, ce sont les salariés, les salariés privés d'emploi qui sont la variable d'ajustement parce que l'on veut les forcer à aller dans des emplois qui sont de plus en plus précaires, qui sont de plus en plus mal payés, qui ont des conditions de travail les plus déplorables. D'ailleurs, on a vu durant le Covid que les emplois dans lesquels les salariés se sont le plus reconvertis, la restauration, le bâtiment, eh bien, c'est là où les conditions de travail sont les plus difficiles, où les rémunérations malheureusement ne sont pas assez élevées ou très basses. D'ailleurs, la restauration est obligée d'augmenter de 16% la grille des salaires pour pouvoir attirer du monde et même là, ils n'arrivent pas à attirer.

Et donc, tout cela induit une situation de précarisation, de situation sociale difficile et qui a des conséquences en termes de société. On a parlé tout à l'heure de la violence conjugale, de la violence contre les enfants. C'est abominable ce que l'on entend et ce que l'on vit, ce que l'on voit parfois dans notre société. Donc, j'ai pris le temps un peu de disséquer cela, de ne pas faire miroiter aux gens... Pau, ce n'est pas le Pays de Cocagne. Malheureusement, à chaque conseil municipal, on a droit à un chiffre qui nous dit que Pau c'est le meilleur, Pau c'est... Je veux bien que Pau soit le meilleur, mais il faut analyser les choses de façon honnête, sérieuse et objective, voilà.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Cilgi.

Deux observations !

La première, ce que vous dénoncez comme règle sur le chômage, c'est une idée qui a été portée par le gouvernement espagnol, dont Madame Bussy faisait à l'instant la réclame en disant que c'était formidable. Vous voyez tout cela, il faut prendre en compte les éléments. Mais, deuxième observation, et dernière en ce qui concerne votre intervention : si ce n'est pas moi qui dit du bien de la ville, qui va en dire ?

Ce n'est pas vous, hein !

Quand on vous écoute, on a le sentiment que tout ici est catastrophique et mon rôle à moi, c'est de défendre notre ville. Il y a des avocats ici. Quel est le travail d'un avocat ? C'est de mettre en valeur le dossier qu'il a entre les mains, de trouver des réponses à l'intérieur. Les éléments que je mets en valeur ne sont pas subjectifs. Ce n'est pas moi qui invente le classement de LinkedIn. Je ne savais même pas que LinkedIn faisait ce type de classement. Ce n'est pas moi qui ai trouvé que la revue l'Étudiant considérait que c'était à Pau que l'on pouvait faire les études dans les meilleures conditions possibles. Ce n'est pas moi qui l'ai trouvé. Ce n'est pas moi qui ai dit à l'Express de dire que Pau était la ville qui avait le plus progressé dans son classement. Et je pourrais ainsi avancer, je ne dis pas que tous les classements sont les meilleurs, mais ceux que j'ai cités, ils disent les choses de manière explicite et ils sont fondés sur des éléments objectifs. Et mon rôle à moi, chaque fois que je parle, c'est que les Palois considèrent qu'ils ont de la chance d'être dans cette ville et qu'ils en portent l'image, et qu'ils soient contents de la défendre auprès de tous ceux qu'ils rencontrent. Pourquoi ? Parce que si Pau rayonne, alors, des entreprises viendront s'installer ici et si des entreprises viennent s'installer ici, nos enfants n'auront pas besoin de partir pour aller trouver des activités professionnelles ailleurs.

Je voudrais que l'on fasse le tour ici de ceux qui ont des enfants. Tous nos enfants sont partis ailleurs, les miens, tous, et Dieu sait qu'ils sont attachés à la région, à sa culture. C'est comme cela. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas su développer la ville comme il aurait fallu. Alors, je n'ai pas envie d'en faire une métropole comme les autres. J'ai beaucoup de reproches à faire aux métropoles, notamment le prix du logement, par exemple, qui fait que si vous allez sur la Côte Basque, les jeunes ne peuvent pas trouver de logements chez eux parce que le prix des logements est devenu tel qu'il est inaccessible, y compris pour des familles de classe moyenne, et on n'en est pas là à Pau, heureusement. Et je ferai tout ce que je peux pour trouver un équilibre, mais si nous voulons, si les gens veulent venir et si nous voulons que le prix des logements reste modéré, alors, il faut proposer des logements. Je veux bien que l'on m'apporte la contradiction sur ce point, mais je ne suis pas près de l'entendre, la contradiction parce que ceci est une question d'offre et de demande. Si nous voulons que les logements restent accessibles, alors, il faut qu'il y ait suffisamment de logements pour ceux qui veulent se loger là. Et c'est la même chose d'ailleurs pour la fiscalité. Si nous voulons une fiscalité qui demeure modérée, il faut qu'il y ait des contribuables. Tout cela, c'est intimement lié, et voilà pourquoi mon devoir, Monsieur Cilgi, et vous avez raison de dire que je le remplis avec enthousiasme, c'est de dire du bien de notre ville et de montrer les atouts formidables qui sont les siens et que beaucoup de gens ignorent ou ignoraient, en tout cas jusqu'à une période proche.

Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Bonsoir à tous.

J'ai écouté avec beaucoup de fierté les classements LinkedIn et la revue des étudiants, etc.

Il se trouve que je suis concerné au premier chef par la vie de cette ville puisque j'y vis et j'y habite, et j'y côtoie les habitants tous les jours, et il se trouve aussi que je suis concerné par l'éthologie du quartier Kennedy puisque je suis un des animaux qui vit dans ce quartier. Et il y a un grand problème avec ce projet que nous avons vu arriver, comme une météorite tombe du ciel. Il y a un grand problème : c'est le fait que les habitants ne soient pas concernés, pas informés. Et il y a une chose qui me choque beaucoup dans vos propos, Monsieur le Maire, c'est que vous parlez de démarches antisociales et que les gens refusent de voir le logement se construire dans le quartier. En l'occurrence, ce n'est pas la réalité de mon quartier. La réalité de mon quartier, c'est une véritable mixité sociale, avec sur Carlitos, notamment, beaucoup de propriétaires, beaucoup de personnes âgées, avec des migrants, avec des sans-papiers, avec des étudiants. Donc, que vous fassiez cette réflexion en disant que le fait de ne pas vouloir de gens qui s'installent chez vous est une démarche antisociale, cela me choque énormément parce qu'en matière de mixité sociale, on n'a aucune leçon à recevoir, le quartier Kennedy, de qui que ce soit. Voilà, cela c'est un premier point.

Un deuxième point, je n'ai pas l'habitude de faire la course à l'échalote et de courir dans tous les collectifs qui se montent parce que j'essaie de canaliser mon énergie et mon intellect à travailler des sujets de fond. Il se trouve que j'ai été frappé par une chose dans le collectif Kennedy, c'est que des adolescents se sont exprimés. Et des adolescents se sont exprimés, effectivement, sur leurs inquiétudes, sur le fond de ce projet. Ils se sont exprimés sur le fait que le skatepark ne soit plus que le fantôme d'un skatepark dans le quartier. Ils se sont exprimés sur leurs inquiétudes sur les terrains où ils font du sport, sur le City Park, sur le terrain où il y a quand même aussi une mixité de générations. Les jeunes viennent jouer au basket, les jeunes viennent jouer au foot, et à côté il y a les vieux qui viennent jouer aux boules. Et à côté de ces vieux qui jouent aux boules, il y a un bouquet d'arbres, il y a quelques arbres à côté, il y a des gens qui viennent étendre leur hamac, et tout cela, cela fait de la vraie mixité sociale. Donc, s'entendre dire que l'on ne veut pas

de mixité sociale, on ne veut pas que les gens s'installent chez nous, cela me choque beaucoup et cela me froisse énormément, et je pense que les gens du quartier qui sont ici, sont extrêmement froissés et extrêmement choqués aussi par ce propos, voilà.

Il y a un autre sujet, c'est la méthode de gouvernance. Vous avez indiqué à notre Président « puceau de la République » qu'il ne fallait pas gouverner contre le peuple pour la réforme des retraites, et ici on voit bien que la méthode qui est appliquée c'est : circulez, il n'y a rien à voir !

Les enquêtes publiques ont été faites et on balaie d'un revers de la main le fait que des gens qui se mobilisent, pas contre un projet, mais se mobilisent pour la vie de leur quartier, pour la mixité sociale de leur quartier, pour le vivre-ensemble, parce que cela c'est une réalité. Monsieur Marbot évoquait le fait que c'était peut-être quelque chose d'important le vivre-ensemble sur ce quartier. Non, c'est une réalité. C'est une réalité de tous les jours. Ce terrain qui est vendu, c'est un terrain qui est utilisé par les gens du quartier, c'est un terrain qui est utilisé au quotidien par les gens du quartier, c'est un terrain qui sert aux gosses à jouer au foot, aux grands-mères à promener leur corniaud au bout de leur laisse sans aller trop loin, c'est un terrain qui est la vie des habitants du quartier, la vie des habitants du quartier.

Donc, comment aujourd'hui, faire en sorte que les habitants du quartier aient une voix consultative sur le projet qui va être leur projet et leur lieu de vie ? Voilà la vraie question. Comment infléchir ce projet qui, je pense, est déjà dans les cartons. Il y a eu aussi la clôture du terrain, parce que les jeunes y jouent au foot, là sur ce terrain en dehors du City Park. Il y a eu la clôture du terrain la veille de la délibération, ici, du conseil municipal. Cela veut dire que ce promoteur avait course gagnée déjà, voilà.

Personne n'a répondu à l'enquête publique. L'enquête publique, elle n'a de nom d'enquête publique que... Je ne comprends pas moi, je n'arrive pas à comprendre et les gens du quartier se sont offusqués de cela.

M. le Maire :

Pourquoi, vous, vous n'avez pas répondu ?

M. BARTOLOMEO :

Pourquoi ? Parce que l'information n'est pas passée.

M. le Maire :

Eh bien, écoutez, franchement, vous êtes élu, vous avez vu l'appel à l'enquête publique ou alors vous ne faites pas attention...

M. BARTOLOMEO :

L'information n'est pas passée, ne me prenez pas pour une truffe.

M. le Maire :

Je ne vous prends pas pour une « truffe »...

M. BARTOLOMEO :

Mais si, mais si...

M. le Maire :

Je vous prends pour un élu du conseil municipal...

M. BARTOLOMEO :

Oui, je suis un élu du conseil municipal et visiblement les informations, elles sont dissimulées !

M. le Maire :

Oh ! ne criez pas dans le micro, s'il vous plaît.

M. BARTOLOMEO :

Il est trop près.

Visiblement les informations, elles ne passent pas.

M. le Maire :

L'information ne passe pas !

M. BARTOLOMEO :

Eh bien non, elles ne sont pas passées.

M. le Maire :

Vous êtes élu, vous voyez une affiche...

M. BARTOLOMEO :

Oui, et même en qualité d'élu, je n'arrive pas à avoir les informations. Donc, ces informations-là sont peut-être dissimulées.

M. le Maire :

C'est cela.

M. BARTOLOMEO :

Il se peut qu'elles soient dissimulées.

Et en l'occurrence, les informations ne sont pas passées, et les habitants du quartier n'ont pas été informés.

Donc, est-ce que vous allez passer ce projet en force ?

Est-ce que vous allez encore une fois dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ! ». Là est la question.

M. le Maire :

Franchement, cette idée-là, qu'Action logement, parce que vous dites un promoteur, ce n'est pas n'importe quel promoteur...

M. BARTOLOMEO :

Mais c'est le seul lieu de vie, Monsieur Bayrou, c'est le seul lieu de vie du quartier, réellement. Non, non, mais ne hochez pas la tête comme cela. Venez dans le quartier, changez de chaussures, mettez des bottes parce que je vous garantis que sur les trottoirs, vous allez vous casser les chevilles parce que l'on est vraiment... Les habitants de Carlitos sont là. Les gens disent cela. Ils ont le sentiment d'être des laissés pour compte, et ce n'est pas un sentiment. L'habitat urbain est dégueulasse...

M. le Maire :

Excusez-moi, Monsieur Bartoloméo...

M. BARTOLOMEO :

Venez, venez dans le quartier !

M. le Maire :

C'est parce que vous ne faites pas votre boulot !

M. BARTOLOMEO :

Venez dans le quartier...

M. le Maire :

Vous êtes un élu de ce quartier...

M. BARTOLOMEO :

Vous avez une liberté...

M. le Maire :

Monsieur Bartoloméo, quand est-ce que vous êtes allé voir les services pour leur dire : « on a un problème sur le trottoir, sur l'avenue ». Quand est-ce que vous êtes allé les voir ?

M. BARTOLOMEO :

Les habitants reçoivent des fins de non-recevoir, tout le temps.

M. le Maire :

Quand est-ce que vous, vous êtes allé les voir ?

M. BARTOLOMEO :

Les habitants reçoivent des fins de non-recevoir...

M. le Maire :

Je ne parle pas des habitants, Monsieur Bartoloméo, je parle de vous ! Je parle de vous comme élu. Vous n'avez pas fait votre boulot.

M. BARTOLOMEO :

Ah bon ?

M. le Maire :

Eh bien non !

Quand est-ce que vous êtes allé voir les services ?

M. BARTOLOMEO :

Tout le temps.

M. le Maire :

Qui ?

M. BARTOLOMEO :

Tout le temps.

Inaudible

M. le Maire :

Vous n'avez pas la parole.

Moi, je dis que tout le monde a sa part de responsabilité. Il y a des progrès à faire partout, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire...

M. BARTOLOMEO :

De toute façon, vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est un quartier de laissés pour compte.

L'ANRU a favorisé du côté de Saragosse, et le quartier au niveau de Carlitos, ce sont des quartiers laissés pour compte. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. le Maire :

Non, je dis que jamais vous n'avez, vous, pris la responsabilité de prendre les services par la main et de les amener aux endroits que vous évoquez, jamais. Vous vous contentez d'émettre des protestations à haut volume sonore, mais vous n'avez pas fait votre boulot. Moi, je constate cela parce que...

M. BARTOLOMEO :

inaudible

M. le Maire :

C'est cela ! Essayez de faire de la rhétorique comme cela.

Je dis simplement que vous n'avez pas fait votre boulot, voilà.

M. CILGI :

Ce que vous êtes en train de faire, ce n'est pas correct. Vous ne pouvez pas montrer du doigt un élu...

M. le Maire :

Ecoutez, je veux bien tout ce que l'on veut, mais pas des leçons de morale de faux curé, comme vous êtes en train de faire. Il n'en est pas question !

Inaudible

Je donne la parole à Madame Mestelan.

Mme MESTELAN :

Très rapidement, Monsieur le Maire, parce que l'on ne va pas abreuver de chiffres.

En une minute, il ne faut pas confondre au niveau des chiffres les bracelets déployés, les bracelets appliqués, c'est bien la problématique. Alors, vous l'avez dit, Madame Bussy, cela a pris du temps parce que la loi a été votée en décembre 2019 et le décret date de septembre 2020. Or, pour le coup, je fais très rapidement, j'ai étudié cette question pendant un an, donc, pour le coup, le bracelet anti-rapprochement je maîtrise un petit peu.

Dites-vous bien que, selon les experts et selon les victimes elles-mêmes, le bracelet anti-rapprochement, eh bien, ce n'est pas la panacée.

Pourquoi ce n'est pas la panacée ? Parce que, déjà, cela doit être appliqué à moins de 2 km. Quand vous êtes dans une ville comme Paris, la densité ne permet pas que l'on puisse appliquer ce bracelet anti-rapprochement. Il y a aussi des magistrats qui ont encore des réticences à le faire appliquer parce que cela sonne souvent, cela sonne très souvent. Si la personne part travailler, qu'elle passe sur l'autoroute, que la maison de son ex-compagne n'est pas très loin, cela bipe le matin, cela bipe le midi, cela bipe le soir. Et malheureusement, beaucoup de victimes, du coup, disent après qu'elles ne veulent plus entendre cette sonnerie, et le bracelet anti-rapprochement est retiré de l'auteur. Heureusement, il reste d'autres dispositifs : téléphone grave danger – 3 000 fin 2021 – et cela, cela marche plutôt bien. L'ordonnance de protection et d'éloignement, cela marche plutôt bien. Mais dites-vous aussi quelque chose, et je terminerai par-là, l'Espagne, oui c'est très bien ce qu'ils font, mais toutes les erreurs et toutes les déconvenues que l'État français rencontre aujourd'hui, ils les ont rencontrées avant nous. C'est-à-dire notamment par rapport à toute cette problématique du bracelet anti-rapprochement qui est difficilement applicable.

La victime qu'il y a eu à Béziers, je ne sais pas si vous vous en rappelez, elle avait refusé que son ex-compagnon l'ait, le bracelet anti-rapprochement, et il l'a tuée. Donc, c'est très compliqué, ce n'est pas si clair que cela en matière d'application. Et dites-vous bien quelque chose, c'est que, heureusement qu'il y a tout le reste des dispositifs, et ce n'est pas vraiment la panacée, ce n'est pas si clair que cela du côté des victimes non plus. C'est un élément très compliqué, Madame Bussy.

Mme BUSSY :

Oui, juste si je peux dire deux mots.

Effectivement, il y a d'autres dispositifs existants. C'est juste que je pense que l'on sera toutes les deux d'accord pour reconnaître que pour l'instant, ils sont insuffisants puisque dans de nombreux cas - je n'ai pas le chiffre exact pour le coup et puis je ne vais pas asséner de chiffre - effectivement, les femmes qui sont victimes de meurtre, de féminicide par leur conjoint ou ex-conjoint, elles ont déjà porté plainte. Voilà, donc.

Mais je pense qu'en fait, on est d'accord.

M. le Maire :

Bien, puisque vous êtes d'accord, c'est encore mieux.

Monsieur Chenevière...

M. CHENEVIÈRE :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Je voudrais quand même revenir sur le quartier évoqué longuement.

Le Maire a dit ce qu'il avait à dire. Je rajoute quand même que l'on ne peut pas laisser dire que le quartier est abandonné. On fait des tournées. D'ailleurs, je n'ai vu aucun élu de l'opposition venir avec nous faire les différentes tournées que nous avons faites. Je note aussi... Merci de me laisser parler, merci de me laisser continuer. Alors, je termine.

Je note les investissements sur la crèche, je note les investissements sur la Pépinière qui a été rénovée, je note le square Zamenhof qui est un IMCV de qualité, le projet de la placette des Tilleuls. L'autre jour quand il pleuvait, je n'ai vu personne, mais on y travaille, et il y aura des investissements qui sont d'ores et déjà prévus, avec notamment des arbres replantés. Et j'aborderai aussi un square qui est derrière le boulevard du Recteur Jean Sarailh, et là aussi il y a eu de la revégétalisation avec des arbres, les composteurs également près de Carlitos.

En tout cas, nous sommes sur le terrain et nous faisons ce qu'il faut pour accompagner les habitants, donc, on ne peut pas laisser dire ce que vous avez laissé dire.

Merci.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

C'est très rapide, mais l'exercice d'autosatisfaction très bien, ne pensez pas Monsieur l'élu... On peut ne pas être à vos côtés sur ces déambulations, tout en étant présent en ville sous d'autres manières, sous d'autres promenades, voilà. Vous n'avez pas le monopole des déambulations. On peut, nous aussi, avoir nos vies de quartier, nos vies de famille, nos amis et on pratique la ville comme vous la pratiquez aussi, donc, cela, vous arrêtez.

J'ai fait 83 visites de quartier dans le cadre de « Nos quartiers palois » il y a deux ans, deux à trois ans.

M. le Maire :

Avant les élections...

M. DARTIGOLLES :

Oh, deux ans avant...

M. le Maire :

Pas deux avant...

M. DARTIGOLLES :

Ah non, deux avant, deux-trois ans avant...

M. le Maire :

S'il y a trois ans, c'est l'année précédant les élections.

M. DARTIGOLLES :

J'ai bien le souvenir, c'était 2018-2020 : 83.

Non, mais c'était passionnant, avec un compte-rendu sur le blog. C'était d'ailleurs très intéressant. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire un certain retour, mais vous souriez parce que vous ne l'avez pas fait, je le sais. Donc, je n'ai eu sur ces comptes-rendus, jamais une réponse d'adjoint de quartier quand même et j'ai eu deux-trois fois une réponse du cabinet. C'est donc que quelque chose dysfonctionne, mais de toute manière, vous le savez.

J'ai là la photo de l'enquête publique, l'avis d'enquête publique, celle déposée sur un grillage et deux arbres en plein cagnard du 8 au 20 juillet. L'avis ne parle pas de logements, juste de rénovation urbaine.

M. le Maire :

Eh bien, rénovation urbaine, c'est l'ANRU...

M. DARTIGOLLES :

... oui mais je lis...

M. le Maire :

Ce n'est pas nous qui avons inventé l'ANRU...

M. DARTIGOLLES :

Je termine...

Et quand des acteurs premiers du quartier, la Pépinière, les habitants, la crèche, les commerçants disent « nous ne savons pas », c'est que quand même, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a un problème.

On sait parfois sur certains autres, distribuer des informations. Vous l'aviez mal fait sur Isabe. Vous avez dit : « Je viens vous annoncer que l'immeuble va tomber ». Bon, ce n'est pas très... Mais là, l'information avait été donnée.

Je vous assure, mais cela peut arriver que sur ce dossier comme sur d'autres, il y a quelque chose qui mériterait d'être réfléchi et peut-être même amélioré, peut-être, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Le permis de construire n'est pas déposé pour une raison précise, c'est que j'ai demandé que l'on veuille bien reprendre et il y aura toute la concertation nécessaire, il y aura rencontre. Pour autant, cela ne veut pas dire que j'empêcherai qu'Action Logement... Je répète, peut-être qu'il y a des gens qui ne savent pas ce que c'est Action Logement, mais tous ceux qui savent devraient dire au moins que ce n'est pas un promoteur comme un autre. C'est un promoteur dont la vocation, la fonction est d'être social. C'est pour cela qu'Action Logement existe, et il y aura naturellement information, concertation. Je vous dis, le permis de construire n'est pas déposé.

Allez-y...

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, vous nous dites tout à l'heure que le projet n'est pas arrêté.

Vous nous dites maintenant que le permis de construire n'est pas déposé.

M. le Maire :

Oui, je vous le dis.

Mme CAMELOT :

Mais la parcelle herbeuse a été engrillagée, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Engrillagée ?

Clôturée, vous voulez dire ?

Mme CAMELOT :

S'il vous plaît, je voudrais aller au bout.

M. le Maire :

Non, mais vous parlez français... a été clôturée ?

Mme CAMELOT :

Elle a été en grillagée, c'est-à-dire entourée de grillage. Je parle parfaitement le français.

La parcelle herbeuse investie par les jeunes, investie par les enfants a été en grillagée au mépris de la biodiversité, mais surtout au mépris de la façon de vivre des habitants de ce quartier, qui avaient investi cette parcelle herbeuse depuis toujours.

Et Monsieur Bartoloméo l'a bien dit, avec une mixité sociale exemplaire.

Quel est le message que la ville veut faire passer aux habitants de ce quartier en fermant un espace vert avec du grillage, la rendant ainsi inaccessible ?

Ma question est celle-là, Monsieur le Maire.

Quel est le message que vous voulez faire passer ?

Surtout qu'aujourd'hui, vous nous dites : « Non mais attendez, rien n'est arrêté, le permis de construire n'est pas déposé ».

Quel est le message, Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Il y a au moins un message, c'est que pour répondre à Madame Bussy, l'arbre remarquable n'est pas dans le périmètre de la parcelle.

Mme CAMELOT :

Mais vous ne répondez pas à ma question.

M. le Maire :

Eh bien si, je réponds à votre question.

Mme CAMELOT :

Non !

Je vous demande pourquoi cette parcelle herbeuse a-t-elle été entourée de grillage, alors que le permis de construire n'est pas déposé et que vous nous dites que le projet n'est pas arrêté ?

C'est-à-dire que l'on a enlevé cette parcelle herbeuse qui était un espace partagé, partagé dans une mixité sociale exemplaire, on en a privé d'usage les habitants de ce quartier. Donc, ma question est : pourquoi ? Pourquoi ?

M. le Maire :

Eh bien, je vais vous faire rencontrer Action Logement, vous allez les voir et je suis absolument certain de la volonté d'Action Logement de faire une réalisation exemplaire du point de vue de

l'architecture, y compris de l'éco-architecture, et vous allez les rencontrer. Les espaces verts à l'intérieur ou en tout cas, la possibilité de profiter de ces espaces, et je ne laisserai pas dire que l'on enlève ces espaces à la ville, aux gens parce que cela restera pour eux.

Mme CAMELOT :

Sauf, que, c'est du factuel. Pour l'instant, ils n'en ont plus l'usage puisqu'il y a un grillage tout autour.

M. le Maire :

Eh bien, je vais leur faire rencontrer...

Mme CAMELOT :

C'est du factuel, Monsieur le Maire...

M. le Maire :

... Action Logement.

Intervention inaudible

Je rencontre, les adjoints rencontrent... Nous allons faire des réunions de quartier tout le temps. Vous n'y êtes d'ailleurs jamais, jamais...

Mme CAMELOT :

Mais justement, si...

M. le Maire :

Comme d'ailleurs dans les autres manifestations de la ville.

Je ne veux pas insister, mais je vois qui est là et qui ne l'est pas. Et on ne peut pas dire que l'opposition soit extrêmement présente sur la vie de la ville. Je n'insisterai pas sur ce sujet, je pourrais citer des faits précis, bon.

Mme BUSSY :

Mais, on est souvent présent auprès des habitants et des collectifs. Ils pourraient en témoigner.

M. le Maire :

Vous êtes souvent présents, mais il se trouve que les électeurs ne votent pas pour vous, ils votent pour nous, et donc, c'est très bien.

M. DARTIGOLLES :

Un peu d'humilité, si toutefois vous avez un peu ...*inaudible*..., pour tout le monde. Vous l'aviez dit au début, du premier conseil...

suite inaudible

M. le Maire :

Vous êtes en train de raconter que vous êtes les seuls auprès des habitants. Permettez-moi de signaler que le moins que l'on puisse dire, c'est que vous vous trompez à peu près à chaque fois, mais il peut y avoir des exceptions. J'accorde qu'il y ait des exceptions.

Allez, on avance !

On va prendre, si vous le voulez bien, l'ordre du jour.

On ne peut pas dire ici que l'on économise le temps de la chronique.

J'ai dit que, vous allez rencontrer Action Logement et que je ne doute pas de la volonté d'Action Logement de faire une réalisation exemplaire, et vous allez les rencontrer. Tout cela sera positif.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : François BAYROU

Vous avez vu le compte-rendu des décisions prises.

Prend acte

M. le Maire :

Madame Bonnemason-Carrère, vous avez le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

2 - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA VILLE DE PAU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, Monsieur le Maire, effectivement.

Donc, le rapport vous a été remis. Vous avez un exemplaire sur la table et il est annexé également à cette délibération.

Il présente un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Un bilan des actions également conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Il repose sur une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation des actions des politiques publiques et des programmes.

Il se décline en neuf chapitres principaux qui sont :

- une politique énergie-climat ambitieuse ;
- préserver et restaurer la nature en ville et la biodiversité ;
- promouvoir et encourager les mobilités durables et actives ;
- prévenir et valoriser les déchets, favoriser le réemploi ;
- vers une agriculture nourricière et de proximité ;
- informer et accompagner les habitants ;
- œuvrer pour toutes les solidarités ;
- favoriser le bien-être des habitants par l'activité physique et la prévention santé ;
- et des politiques internes visant l'exemplarité.

Donc, à la lecture de ce rapport on peut constater qu'en 2022, la Ville de Pau a maintenu son engagement en faveur du développement durable, tant en matière de transition écologique, de transition énergétique que de renforcement du lien social et des solidarités ; ceci avec l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. D'ailleurs, à ce sujet, la feuille de route neutralité carbone va se décliner progressivement dans les actions et politiques publiques de la Ville et de l'Agglomération, en fonction de leurs compétences et de leurs prérogatives. Ce rapport sera également présenté lors du prochain conseil communautaire.

Les actions opérationnelles qui seront mises en place dans les prochaines années 2023-2024 viendront compléter notamment le plan Action Climat qui sera délibéré courant 2024.

Alors effectivement, il se décline en 80 pages, et j'ai choisi de faire un focus sur la sobriété énergétique et sur les actions concernant le lien social et la solidarité.

En ce qui concerne la sobriété énergétique, Monsieur le Maire, vous en avez parlé en préambule, le plan de sobriété a pu être anticipé à la fin du printemps grâce aux compétences internes développées par la mission performance énergétique. Cela comprend :

- l'achat d'énergie ;
- suivi des positions des salles de marché ;
- maîtrise de la donnée énergétique ;
- développement d'un outil qui va permettre de suivre et d'analyser ces données ;
- mise en place d'un budget spécifique d'investissement, qui est lié à la performance énergétique depuis deux ans et pour une durée de dix ans, ce qui va permettre de pouvoir anticiper notamment, des périodes difficiles ;

Et cela repose également sur l'expertise interne et de l'ensemble des métiers de l'énergie.

Ceci, eh bien, c'est quand même assez considérable pour une ville de notre taille.

Un focus sur les actions les plus significatives de ce plan sobriété consiste, vous l'avez dit Monsieur le Maire tout à l'heure, à adapter les températures des locaux et des bassins des

piscines notamment, réduire les consommations énergétiques accessoires avec l'arrêt provisoire des fontaines, des lavages de mains, etc., baisser les intensités de l'éclairage public notamment. Et à ce jour, de nombreuses mesures ont permis de conserver l'ensemble des services publics contrairement à de nombreuses collectivités sur le territoire national, qui ont dû réduire certaines plages horaires d'ouverture de certains espaces publics.

Et pour accompagner ces mesures de sobriété notamment, il y a un travail de performance énergétique du bâti, du patrimoine bâti qui est mis en place via une accélération des rénovations énergétiques.

L'objectif consiste à baisser de 40% la consommation des bâtiments de plus de 1 000 m² d'ici à 2030, soit plus de 100 bâtiments sur le patrimoine de la Ville et de l'Agglomération. Donc, cela concerne :

- les écoles ;
- les gymnases ;
- les crèches ;
- les piscines ;
- les bureaux, etc.

Et les prochains investissements de la Ville de Pau se concentreront notamment, sur la rénovation des piscines et de certains groupes scolaires. Alors, les piscines on en a parlé, les améliorations concerneront :

- le traitement de l'eau ;
- le traitement de l'air ;
- la variation des débits de filtration notamment avec des pilotages adaptés qui sont mis en place ;
- et la répartition de la couverture thermique du bassin sportif.

Les investissements qui seront mis en place permettront notamment d'éviter 65 000 € de dépenses supplémentaires par an, ce qui est considérable.

En ce qui concerne les écoles et les groupes scolaires, un projet phare qui est la rénovation sous l'approche écoresponsable du groupe scolaire Marancy et des opérations de désimperméabilisation des cours d'écoles pour éviter notamment les îlots de chaleur. Quatre écoles sont déjà concernées par ces travaux :

- Pierre & Marie Curie ;
- Gaston Phoebus ;
- Henri IV ;
- et Nandina Park notamment.

Et donc, en ce qui concerne des actions emblématiques, on citera le réseau de chaleur urbain, notamment, qui a permis de réaliser des efforts considérables en matière de décarbonation puisqu'il y a 24 000 tonnes équivalent CO² qui ont pu être évitées en 2022. Je rappelle que, à ce jour, le réseau de chaleur alimente 165 abonnés pour répondre à leur besoin de chauffage, de l'eau chaude, sanitaire, et donc, cela représente également un mix énergétique, donc, une énergie décarbonée qui provient à 50% de la récupération de la chaleur qui est produite par l'unité de valorisation énergétique de Lescar : 25% de biomasse et 25% de gaz. D'ici fin 2023, ce réseau de chaleur urbain alimentera 186 bâtiments, principalement des logements collectifs, des bâtiments à usage de bureau, équipements de sport et de loisir mais également des établissements de santé pour 44 km de réseau qui ont été construits.

En ce qui concerne, maintenant, les actions sociales phares et en termes notamment également de solidarité, on peut donner un exemple qui est assez important parce qu'il s'agit de la naissance d'Ecloz, qui est la première entreprise à but d'emploi issu de l'expérimentation territoire

Zéro Chômeurs de Longue Durée et qui a d'ores et déjà recruté 23 personnes en CDI. On peut citer également les ateliers d'adaptation à la vie active qui apportent une réponse adaptée aux personnes qui sont dans la réinsertion sociale et / ou professionnelle, qui sont en général des personnes en errance et qui sont aussi accompagnées notamment par le CCAS. Ils ont par exemple des jeux en bois pour les EHPAD, et ce sont des actions comme cela qui permettent de réinsérer petit à petit ces personnes dans la vie sociale ou professionnelle.

On peut citer également l'espace de rencontre du Foirail, qui est un lieu dédié à la rencontre des habitants, où de nombreuses activités sont proposées pour tous les publics et puis différents dispositifs de programmes en faveur de la promotion de la santé et de l'activité physique également, et des animations en lien avec le développement durable. Et on citera notamment le premier festival des transitions qui a eu lieu au début de cet automne et qui a permis justement de sensibiliser et d'informer les gens sur ce qui concerne, donc, toute la transition écologique et les sujets en lien avec le développement durable et la problématique climatique.

Enfin, la Maison du Jardinier par exemple, c'est un outil essentiel également dans le lien social, mais également dans l'accompagnement et la sensibilisation des habitants aux notions de biodiversité. Et elle propose des actions d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire ou spécifique, des actions de végétalisation de l'espace public, coordonne des temps festifs autour des jardins. Il y a les Rendez-vous aux jardins qui sont des rendez-vous très appréciés notamment et qui aident à l'amorçage de nouveaux jardins partagés.

Et enfin, je voulais juste signaler que nous venons d'être informés que la Ville et l'Agglomération ont vu le label Territoire engagé climat-air-énergie, qui est coordonné par l'ADEME, renouvelé pour une durée de quatre ans avec sept points de plus dans la notation. Donc, ceci témoigne quand même d'une bonne tendance sur les efforts réalisés par la collectivité en matière de transition écologique et énergétique, tant au niveau des politiques publiques que de la gestion interne.

Donc, ce rapport, comme je vous le disais tout à l'heure, est détaillé sur le rapport que vous avez sur table et annexé à cette délibération.

J'ai essayé de balayer rapidement les sujets principaux.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais juste vous dire que moi qui suis 100% paloise, j'ai une vision de notre ville, que j'aime passionnément, moins paradisiaque que la vôtre, et que mes deux enfants, 32 et 22 ans, ont quitté Pau parce qu'ils ne souhaitent pas y vivre et non pas pour des raisons économiques. Mais si vous voulez, un jour je vous expliquerai pourquoi.

M. le Maire :

Oui, peut-être que vous auriez pu essayer de les persuader...

Mme CAMELOT :

Ecoutez, je l'ai fait de toutes mes forces parce qu'évidemment, comme toutes les mères du monde, je ne souhaitais rien de plus que mes enfants soient près de moi. Mais Pau n'a pas été suffisamment attractive pour que cela arrive.

M. le Maire :

Je ne suis pas sûr que ce soit un motif de fierté, Madame Camelot.

Mme CAMELOT :

Pour moi, vous voulez dire ?

M. le Maire :

Oui !

Mme CAMELOT :

Non, cela n'en est pas un.

M. le Maire :

Eh bien voilà !

Mme CAMELOT :

Cela n'en est pas un et je le dis avec beaucoup d'humilité.

Mais ce n'est pas sur ce plan-là en effet. Vous parliez de l'attractivité de Pau de façon, à ce que les enfants ne la quittent pas. Eh bien moi, je vous dis que je crois que vous n'êtes pas dans la bonne perspective, peut-être. D'ailleurs, parlez avec nos étudiants et vous verrez qu'ils se plaisent beaucoup à Pau pour des raisons économiques, mais qu'aucun n'a envie d'y rester.

M. le Maire :

Vous voyez, vous illustrez parfaitement la discussion que nous avons il y a quelques minutes, notamment après les propos de Monsieur Cilgi.

Moi, je considère de notre devoir à tous, et je vous assure pour avoir eu souvent cette discussion dans ces lieux-mêmes avec André Labarrère, que nous avons la même perception. Nous avons une responsabilité, deux responsabilités : l'une, c'est la réalité de la ville et l'autre c'est l'image de la ville. Avoir des élus qui passent leur temps à expliquer que cette ville serait vraiment peut intéressante, peu attractive, pas dynamique, je considère, je vous le dis comme je le pense, en essayant de garder le ton qu'il faut, que vous trahissez votre mission. Un élu, c'est quelqu'un qui

est là pour défendre la cité et pas pour expliquer que, ma foi, ses enfants ont trouvé que c'était tellement moche qu'ils sont partis ailleurs. Moi, je connais des centaines d'enfants de la ville qui sont partis ailleurs parce qu'il n'y avait pas de boulot ici et qu'ils ne demandaient qu'une chose, et qu'ils ne rêvent que d'une chose, c'est de revenir. Simplement, il faut trouver du boulot.

Alors, évidemment chaque fois que des élus se font les propagandistes, les destructeurs de l'image de la ville, alors, qu'il n'y a, je crois, aucune ville en France qui ait aujourd'hui autant d'accréditations dans les études indépendantes et dans les articles de journaux, aucune. Franchement, vous ne faites pas votre travail ! Et au contraire, vous détruisez le travail que nous essayons de faire. Je considère que vous portez atteinte à ce que nous essayons de vivre et de faire ensemble. Et si vous aviez été aux Idées mènent le Monde - vous n'y étiez pas naturellement comme nulle part - mais tous les intervenants ont parlé de la ville, parce qu'ils l'avaient découverte pendant ces trois jours, et ils ont dit quelle était sa beauté, quel était son intérêt, combien les Halles c'était formidable, combien l'université c'était formidable. Il n'y a pas d'université qui offre des conditions d'études comme celles-ci et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journal l'Étudiant. A moins que vous n'imaginiez que je suis actionnaire de l'Étudiant et que je paye pour qu'ils fassent des études dans ce sens. Eh bien, cette communication qui est une communication de destruction de l'image, pour moi, c'est une trahison de notre mission.

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

M. MARBOT :

Monsieur le Maire, je voudrais vous dire un mot.

Mme CAMELOT :

Non, non, je voudrais aller au bout.

Juste vous dire, Monsieur le Maire, que vous déformez mes propos et que je ne me sens absolument pas concernée par ce que vous venez de dire, voilà.

Et maintenant, je voudrais aller au bout de ma réaction au rapport développement durable, merci.

Le premier point, une politique intitulée « Une politique énergie et climat ambitieuse ». Donc, quand on lit ce chapitre, ce qui est frappant, c'est l'occurrence des mots : bilans, analyses, bureau d'études, recommandations, pilotages, schémas, adoptions, plans, définitions, projets. Les actions, de toutes évidence, ce sera pour plus tard.

Donc, ma question est la suivante : comment pouvez-vous élaborer de tels projets et prendre auprès des Palois et des Paloises de tels engagements et en même temps, agir de façon à ne jamais atteindre ces objectifs ou ne pas agir du tout ?

Parce que la réalité, voyez-vous, c'est que tous les prétextes sont bons, tous les prétextes sont bons pour continuer à massivement bétonner notre ville et à artificialiser. Jean-François Blanco a cité tout à l'heure la page 13 du rapport développement durable, où il est dit, écrit très clairement qu'il se bâtit plus de 950 logements aujourd'hui quand il en faudrait seulement 520.

Aujourd'hui, le pourcentage de logements vacants à Pau est de 17%, c'est très important. Il y a un programme de rénovation en cours au centre-ville pour 29 immeubles avec Action Cœur de

Ville que vous citiez tout à l'heure abondamment, ce qui représente environ 230 logements de toutes sortes, privés et bailleurs sociaux, sans compter les immeubles neufs, notamment sur le Cami Salié dont deux encore en construction. Au passage, on peut regretter la disparition du champ de maïs historique à l'angle de l'avenue du Bézet et du Cami Salié, mais c'est ainsi. Et malgré cela, on veut faire croire aux habitants du quartier Kennedy que la construction d'immeubles est indispensable à la place de leur espace vert. Comme si cela n'était pas suffisant, c'est maintenant le quartier Trespoey qui fait les frais de cette même folie avec le projet immobilier rue de la Fontaine Trespoey. Là-aussi, un collectif vent debout contre le projet s'est organisé.

Donc, je vous pose la question : quand donc allez-vous accepter la réalité du dérèglement climatique ? et c'est directement lié, quand allez-vous considérer prioritairement le bien-être des Palois et des Palois et agir en conséquence ? Quand ? Parce que vous avez dit tout à l'heure que vous considériez que c'était de votre responsabilité de développer le logement. Pardon Monsieur le Maire, mais cela démontre que vous ne comprenez plus le monde dans lequel nous sommes entrés. C'est un autre monde, c'est un monde nouveau, oui ! Vous avez d'ailleurs utilisé l'adverbe « démagogiquement » pour qualifier nos positions. Franchement, cela ne vous honore pas de qualifier ainsi des idées qui ne sont pas les mêmes que les vôtres.

Je voudrais passer au deuxième chapitre qui s'appelle, qui s'intitule « restaurer et préserver la nature ». Bon, c'est assez curieux comme intitulé quand vous n'avez de cesse de couper des arbres. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure assez longuement...

M. le Maire :

Cela ne vous fatigue pas de dire des bêtises ?

Mme CAMELOT :

.. des arbres qui ne peuvent pas être remplacés par d'autres fraîchement plantés parce qu'en termes de captation de CO₂, tous les scientifiques nous le répètent constamment. Et même si vous invitez aux « Idées... » le jardinier Alain Baraton, qui explique dans son interview orale à la République - c'est-à-dire c'est une vidéo que tout le monde ici peut aller regarder - il explique que couper des arbres pour des raisons esthétiques, ce qui est votre projet place Gramont, ne peut se justifier aujourd'hui. Et je vous invite, donc, à regarder à nouveau cette interview sur le site de la République.

Ce que vous dites, notamment sur l'entretien des forêts, ce que vous avez dit tout à l'heure sur l'entretien des forêts, est-ce que cela se fait en Amazonie qui est le poumon du monde ? Est-ce qu'en Amazonie, on va aller repérer quels sont les sujets qui sont les plus forts et enlever les autres ? Enfin, je trouve que c'est assez curieux comme façon de voir le monde. Bref !

Là encore, concernant les arbres, des collectifs sont obligés de se mobiliser pour tenter de vous faire entendre raison, mais en vain. Et puis, dans ce chapitre, « restaurer et préserver la nature », on met en avant le projet « La nuit sous un autre jour » qui, je cite : « vise à réduire les impacts de la lumière artificielle (pollution lumineuse) sur la facture énergétique des communes, sur la biodiversité locale, ainsi que sur la qualité du ciel nocturne ». Nous disposons aujourd'hui d'un socle de connaissances scientifiques permettant à la fois de connaître le maillage des écosystèmes locaux et de quantifier les impacts négatifs que cette pollution leur fait subir. Pour les écosystèmes, toute source de lumière artificielle dégrade les milieux et constitue, donc, une forme de pollution. Donc, nous participons à ce projet « La nuit sous un autre jour ». Mais à Pau, à Pau, eh bien non. On se contente de baisser l'intensité des candélabres, ce qui n'a aucun impact positif sur les écosystèmes, tout en mettant en avant le projet qui est présenté en conseil

municipal. Allez comprendre !

Et enfin, le troisième chapitre, parce que j'aurais pu développer ad nauseam, mais je pense que j'ai voulu être concise.

M. le Maire :

Ad nauseam, on n'en n'est pas loin.

Mme CAMELOT :

Bon, je vous remercie, mais je vous retourne le compliment.

« Promouvoir et encourager les mobilités durables » : alors, oui, nous pouvons voir que des dispositifs sont mis en place pour l'achat ou la location de vélos, certes, mais pas une ligne sur la mise en sécurité des cyclistes, aucune amélioration projetée concernant l'indigence des bandes cyclables ou la multiplication des pistes cyclables ou la visibilité des sas vélos, rien sur la protection des enfants aux abords des écoles. Alors, favoriser l'achat d'un vélo sans mettre en place ces conditions d'utilisation, cela n'a pas vraiment de sens.

Donc, il y aurait encore beaucoup à en dire mais bon, je vais m'arrêter-là.

Peut-être conclure, en rappelant que le Fébus et le réseau de chaleur, c'est aujourd'hui notoirement insuffisant si l'on veut mettre en avant une volonté réelle d'entrer dans la transition écologique. Rappeler aussi que nous avons obtenu la note de 2 sur 5 concernant l'indicateur climat-air-énergie et de 1 sur 5 concernant l'économie circulaire. Madame l'adjointe a dit que c'était une bonne tendance, moi je ne sais pas, je suis enseignante, donc. C'est clairement très en deçà de la moyenne, je ne trouve pas cela satisfaisant. La température a déjà augmenté de 1,1° depuis le début de l'ère industrielle et ici, on réalise des diagnostics, des projets, des études, des analyses et on continue à construire et à détruire la végétation. Le plus préoccupant, c'est que si l'on reprend le rapport de l'année dernière, il n'y a pas d'avancée, puisque je l'ai fait. Alors que nous pourrions d'ores et déjà commencer par les actions les moins chères, par exemple : arrêter de construire, arrêter de détruire les espaces verts et les arbres et si vraiment la nécessité de construire était impérieuse, mettre en place des mesures d'éco-conditionnalité pour accorder le permis de construire. Vous avez dit que cela existait, c'est inexact. Je l'ai demandé en commission d'urbanisme où l'on m'a répondu très clairement que pour l'instant, à Pau, aucune éco-conditionnalité n'était mise en place pour l'accord des permis de construire. Donc, je pense que cela, c'est un geste qui serait simple et peu coûteux.

Bon, en tout cas, ces mesures-là, c'est ce que proposent les écologistes pour Pau. Cela ne relève que du bon sens et je rappelle que le plan de sobriété, c'est ce que préconisent les écologistes depuis plus de 20 ans. La préservation de la nature en ville et ailleurs, c'est ce que préconisent les écologistes depuis plus de 20 ans, etc. Et donc, il serait peut-être temps de prendre en compte la parole de ces mêmes écologistes.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Il serait temps de dire des choses qui ont du sens.

Par exemple, quand vous dites que vous êtes enseignante, et que donc, vous savez des choses, comment est-il imaginable qu'un enseignant... Oui, vous avez dit : « Je suis professeur, et donc,

je sais que la tendance... » Si, vous avez dit cela.

Mme CAMELOT :

Non, Monsieur le Maire, pardon, je parlais juste des moyennes, de la note. Je disais que 1 sur 5 ce n'est pas la moyenne.

M. le Maire :

Moi, je vais parler de la note que vous méritez parce que quand vous expliquez que les forêts françaises devraient être comme la forêt amazonienne, et ...

Mme CAMELOT :

Mais, vous transformez mes propos, Monsieur le Maire, constamment.

M. le Maire :

Non !

Je ne transforme rien et excusez-moi, c'est à moi de vous répondre.

Il se trouve qu'il n'y a pas une personne qui connaisse la forêt et qui connaisse l'administration des Eaux et Forêts, qui est une administration qui existe depuis des siècles, et qui ignore que le renouvellement de la forêt, c'est de planter des arbres, de sélectionner les arbres que l'on va garder - et ce n'est pas dur, il suffit que vous preniez le chemin d'Henri IV, vous allez découvrir l'action des Eaux et Forêts dans notre forêt - qui ne sache que l'administration des Eaux et Forêts sélectionne les arbres qui poussent pour savoir quels sont les plus droits, les plus capables de vitalité et coupent les autres. Et c'est comme cela que cela se fait depuis des siècles. Et c'est pourquoi nous avons la plus belle forêt d'Europe, la forêt française.

Mme CAMELOT :

Ne changeons rien !

M. le Maire :

Pardon ?

Mme CAMELOT :

Ne changeons rien !
Depuis des siècles, vous dites ne changeons rien !

M. le Maire :

Madame, quand on ne connaît pas, on ne se présente pas comme donneur de leçon.

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire, pour cette leçon d'écologie.

M. le Maire :

Voilà.

Eh bien moi, je vous dis heureusement que nous avons une capacité dans la forêt française à l'avoir cultivée, préservée, que l'on est capable de sélectionner les sujets qui méritent d'être conservés et de ce point de vue-là, dire qu'il faudrait que la forêt française fût sans entretien comme la forêt primaire, excusez-moi de le dire : il n'y a pas une personne qui connaisse la forêt, qui puisse adhérer en quoi que ce soit à vos propos.

Mme CAMELOT :

Je n'ai jamais dit cela...

M. le Maire :

D'accord, eh bien, le procès-verbal en fera la preuve.

Mme CAMELOT :

Exactement.

M. le Maire :

Deuxièmement, vous savez pourquoi on ne coupe pas l'éclairage la nuit à Pau ?

Pour des raisons de sécurité. Parce que quand la lumière est éteinte, il y a des trafics qui se produisent. La preuve, c'est que chaque fois qu'il y a des émeutes urbaines ou des incidents urbains, la première action de ceux qui conduisent ces opérations contre les policiers, la première action : ils font sauter les transformateurs pour couper la lumière. Et si on ne voit pas cela, alors, c'est que l'on n'est pas familier. Il suffit que vous alliez à l'Ousse des Bois, que vous alliez dans les quartiers qui sont concernés par les incidents que j'évoque. Le premier souci des dealers - il faut les appeler par leur nom, des bandes de dealers que nous avons - leur premier souci c'est de couper la lumière la nuit. Alors, on la baisse. Ce n'est pas la même chose que dans un village. Dans un village, il n'y a pas de deal organisé, mais dans une ville comme la nôtre, il y a des deals organisés et je ne demanderais pas mieux que d'éteindre la lumière si nous avions la sécurité. Et la première chose qu'ils font, c'est cela, parce qu'en faisant sauter les transformateurs électriques, ils coupent la lumière et ils coupent les caméras de vidéo-surveillance. Il n'y a pas une personne ici qui connaisse, qui puisse dire le contraire.

Enfin, dernier point sur les constructions : si nous ne construisons pas à Pau, où vont construire ceux qui veulent construire ? à la campagne ? dans les villages périphériques, à qui vous, Madame Camelot, vous refusez même de faire un stade ?

M. BLANCO :

Le rapport vous dit que l'on est à saturation, c'est écrit.

M. le Maire :

Excusez-moi, je dis que nous avons à retrouver... Le rapport se fait en phase avec les constructions nécessaires dans la ville.

Mme CAMELOT :

Vous travestissez la réalité.

M. le Maire :

Madame Camelot, vous avez-vous-même..., et je trouve que c'est une des réactions les plus scandaleuses qui ait eu lieu dans nos assemblées depuis que je suis élu. Vous avez-vous-même refusé, tenté de faire refuser à un village de l'agglomération de faire un stade parce que vous considérez que, bon, eux n'en avaient pas besoin, n'est-ce pas ? Vos enfants, oui !

Mme CAMELOT :

Vous interprétez totalement, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Je n'interprète pas, je suis prêt à ...

Mme CAMELOT :

Vous interprétez totalement.

M. BARTOLOMEO :

Et à Kennedy, on va le raser le stade.

Mme CAMELOT :

Non mais franchement, vous interprétez totalement et c'est parfaitement insupportable.

M. BARTOLOMEO :

Le stade qui sert tous les jours à Kennedy, vous allez le faire raser.

Mme CAMELOT :

Votre posture est parfaitement insupportable.

M. le Maire :

Je suis prêt, Madame Camelot, à fournir à tous ceux qui participent à ce conseil le compte rendu de votre intervention.

Mme CAMELOT :

Mais faites-le, Monsieur.

M. le Maire :

Devant le conseil d'Agglomération, où vous avez refusé à un des villages, vous avez tenté de refuser à un des villages de notre agglomération qu'il aménage un stade.

Mme CAMELOT :

Vous savez pourquoi ? Parce qu'il y avait un rapport de l'Agglomération et que je respecte le travail des gens qui travaillent pour l'Agglomération. Il y avait un rapport de l'Agglomération qui parlait de risque d'inondation majeure et cela sera également dans le procès-verbal où tout le monde pourra le consulter.

Tout le monde, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Cela sera votre responsabilité, si un jour nous avons une catastrophe dans ce village avec une inondation majeure.

Ce sera votre responsabilité.

M. le Maire :

Excusez-moi, vous travestissez vos propres propos.

Vous avez dit que c'était pour l'artificialisation des sols.

Mme CAMELOT :

J'ai cité le rapport de l'Agglomération énonçant un risque d'inondation majeure.

N'importe qui ici, peut ressortir le procès-verbal qui est déjà publié.

M. le Maire :

C'est une malhonnêteté morale de votre part et c'est en plus une stupidité.

Mme CAMELOT :

C'est insupportable, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Eh bien, je regrette !

C'est insupportable. C'est vous qui êtes dans une situation gênante, je le comprends, mais n'essayez pas de travestir votre pensée.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Non, on ne va pas passer au vote parce que l'on a préparé des interventions sur un rapport qui est très important, et donc, on va présenter nos interventions.

Bien sûr ! Mais moi, j'encourage les élus de la majorité municipale à s'exprimer.

M. le Maire :

D'autant qu'il n'y pas de vote !

M. DARTIGOLLES :

Oui, mais on peut quand même réagir à la présentation.

M. le Maire :

Et vous savez qu'il n'y a pas de vote ?

M. DARTIGOLLES :

Oui, mais on peut réagir à la présentation du rapport.

En plus, je vous félicite parce que le rapport a été remonté dans les délibérations et cela nous permet de discuter...

M. le Maire :

Oui, à la première place !

M. DARTIGOLLES :

... de sujets sérieux, sérieusement.

J'ai pris le temps nécessaire pour le consulter et le faire circuler auprès de moi avec des personnes qui ont de plus larges compétences sur ces sujets-là que je peux en avoir par ailleurs. C'est aussi cela, on est plus ou moins affûté.

D'abord une chose, Monsieur le Maire, je regrette oh combien ! J'ai gardé longtemps, pendant le début de cette mandature, le contenu de votre intervention liminaire. Je l'avais imprimée, je ne l'ai pas ce soir, alors que j'aime bien être un archiviste en politique. Je ne l'ai pas ce soir. Mais je me suis dit après le premier mandat que l'on a eu avec vous comme Maire - et je ne reviens pas sur certains épisodes - que vous aviez pris la décision, au regard d'une crise démocratique et à l'époque aussi doublée d'une crise sanitaire et d'un débat sur : vers où va-t-on ? De quoi est fait l'avenir ?

Vous aviez pris un engagement ferme - et je vous apprécie dans ces moments-là parce que c'était un moment de politique qui fait honneur à la politique - de ne plus vous comporter comme vous l'aviez fait sous la première mandature, concernant ce qui est des attaques ad hominem ou ad feminem en l'occurrence, parce que bien évidemment, vous êtes en situation de pouvoir municipal, vous avez les services, une majorité. Mais que les choses soient claires. Si vous ne voulez plus d'opposition ou de minorité municipale, ce qui serait quand même embêtant pour notre démocratie locale, réunissez simplement un séminaire de la majorité. Sans nul doute, il y a un débat intense au sein de votre majorité. Les séminaires doivent vous permettre d'échanger sur toutes les délibérations. Mais nous, nous venons ici ce soir, en ayant travaillé les délibérations, en ayant réfléchi. Cela nous arrive d'ailleurs très régulièrement de voter avec vous des délibérations.

Mais ce qui vient de se passer, concernant votre réponse à Emmanuelle Camelot, m'a rappelé des moments, bon, que j'avais oubliés par ailleurs. Vous pouvez dire à une mère de famille « est-ce que vous êtes fière concernant vos enfants ? » ; vous pouvez dire à une enseignante « quand on ne connaît pas, on se tait » ; vous pouvez dire que « les propos sont scandaleux », etc., etc. Vous pouvez ne pas partager ce que dit Emmanuelle Camelot. Vous pouvez même penser qu'elle se trompe et vouloir argumenter de votre côté. Mais certains de vos propos relèvent... Je la connais, un autre a dit « j'ai changé » à l'Élysée. Je n'ai jamais pensé que vous aviez changé sur cette dimension-là, me concernant.

Mais je me suis dit : pourquoi pas ?

Ce qui vient de se passer ce soir concernant la forme de votre réponse à Emmanuelle Camelot est, je trouve, extrêmement regrettable. J'espère que cela ne se renouvellera pas, que l'on pourra continuer à pratiquer comme on a commencé. Mais je vois, bien sûr Monsieur Lacoste, cela vous fait rire. Mais vous savez, moi, l'orage peut me tomber dessus, je m'en fous, je sais répondre. Tout le monde sait répondre aussi. Emmanuelle Camelot sait répondre aussi, mais c'est aussi par rapport à l'image que nous donnons. Parce que vous, c'est facile, mais quand on est élu d'opposition ici, ce n'est pas toujours simple, l'exercice. Donc, ce qui s'est passé là et je referme le chapitre, je trouve que cela devrait ne pas se passer comme cela sur la volonté de décrédibiliser quelqu'un, de dire en fait : « Taisez-vous, vous n'y connaissez rien ! »

Concernant le rapport, j'ai donc trois observations à faire sur le rapport.

La première, il me semble que tout est dit dans un paragraphe : pour arriver à la neutralité

carbone il faudrait rénover 92% des logements de l'agglomération en norme BBC d'ici 2050, rien que cela. Face à l'urgence, il n'y a toujours pas de plan gouvernemental au niveau de cet objectif dans les radars, car la norme BBC là-dessus, je ne sais pas si vous le savez, mais ce n'est pas juste isoler les combles ou mettre du double vitrage. Ce sont des rénovations qui coûtent beaucoup d'argent - et les personnes n'ont pas ce potentiel financier malgré les aides - et mobilisent beaucoup de main d'œuvre.

Deuxième chose : réseau de chaleur urbain, colère des habitants de Saragosse. Comment cela a évolué ? Que s'est-il passé vraiment ? Est-ce que l'on peut regarder la manière dont les choses se stabilisent ou pas ?

Et enfin, le label Territoire Énergie : là, c'est très intéressant. Pau a une note de 45% et va rester à deux étoiles. Vous allez me dire que je suis dans une entreprise de dénigrement de notre territoire, mais je donne cet élément. D'autres villes sont à cinq étoiles : Grenoble, Dunkerque, Lorient, beaucoup d'autres villes sont à quatre. La majorité des villes est à trois. Cette note objective montre bien la situation paloise. Nous sommes très, très en retard. Il faut 50% pour les trois étoiles, 65% pour quatre et 75% pour cinq. Nous n'avons gagné que sept points en cinq ans. A ce rythme, il faudra attendre 18 ans pour espérer les cinq étoiles. Sur ce critère-là, il y a vraiment une réflexion à avoir de mobilisation.

En tout cas, moi, je remercie les services et l'élue référente pour la qualité de l'ensemble de ces informations qui nous permettent de penser et de réfléchir et de regarder tout cela avec le positif et les avancées qui existent, mais aussi avec des éléments qu'il nous faut réfléchir.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles, d'abord, 18 ans, c'est 2040 et peut-être cela indique-t-il un horizon. Moi, je crois que l'on peut rénover 92% du bâti d'ici 20 ans. Je crois cela. Je peux me tromper, je crois, d'autant qu'il n'y a pas que l'isolation. Dans une note récente que je viens de produire sur la géothermie - la géothermie de surface pas la géothermie profonde - dans cette note on montre que l'on peut économiser énormément de l'énergie que l'on émet si on a une politique sérieuse de géothermie. Par exemple, je crois, j'espère - vous savez que notre réseau de chaleur a été d'ores et déjà distingué par l'ADEME et l'ADEME ne soutient que les réseaux de chaleur qui atteignent 60% de renouvelable dans les calories distribuées, 60% de renouvelable - j'espère, moi, que l'on va pouvoir monter au-dessus. On est déjà à 75% grâce à l'incinération et aux travaux que nous avons faits de ce point de vue-là. Je crois que la géothermie moyenne peut nous permettre de remonter en chaleur le réseau de chaleur parce que le très grand avantage de ces calories-là, c'est qu'elles sont à prix fixe au travers du temps. Elles ne varient pas. La chaudière qui est sous nos pieds, la planète Terre qui est lancée, je ne sais pas à 100 000 km à l'heure dans l'atmosphère, 100 ou 106 000 km à l'heure, elle émet de la chaleur, elle produit de la chaleur et cette chaleur est disponible assez près de la surface. On était très en avance, quand nous avons construit l'Hôtel du Département. Il est chauffé et rafraîchi à partir de l'eau du Canal Heïd. C'était il y a 20 ans, 22 ans et cela marche très bien. Je pense que l'on peut avoir des démarches innovantes. C'est après tout l'esprit du Fébus aussi. Je suis d'accord avec Madame Camelot pour dire que le Fébus ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique d'environnement. Simplement, c'est le premier exemple mondial. Eh bien, ce n'est pas si mal de l'avoir fait. De la même manière, le réseau de chaleur ne résout pas tous les problèmes, mais il permet d'économiser énormément d'énergie pour arriver à quelque chose qui, au bout du compte, nous permettra, j'espère, d'atteindre le but que nous nous sommes fixé parce que je crois que la technologique peut bouger très rapidement sur ces sujets.

J'adore quand vous prenez le ton du... J'ai déjà dit Don Camillo - quelque chose comme cela - en chaire. Je vous croyais plutôt du côté de Peppone... Non, vous êtes totalement sincère. Vous êtes un archétype de sincérité. Quand je pense à l'authenticité, à la sincérité dans les débats politiques - pas dans la vie, je vous fais crédit dans la vie - dans les débats politiques, il m'arrive

de penser que vous êtes l'exemple même de la sincérité que l'on devrait tous suivre, donc, de ce point de vue-là.

J'ai tendance, en effet, à sentir mon sang bouillir quand on dit des choses complètement fausses, c'est tout. Pour le reste, je fais crédit à tout le monde de la sincérité. Mais prétendre que dans les forêts françaises, on ne coupe pas d'arbres ou on ne devrait pas couper d'arbres, alors, je vous demande...

Intervention inaudible

Eh bien, écoutez, c'est ce que j'ai entendu, hein. Elle a même donné la forêt amazonienne...

Mme BUSSY ? :

On n'a pas entendu les mêmes choses alors, moi non plus je n'ai pas entendu cela.

Mme CAMELOT :

Ensuite, c'est très discourtois de dire « elle » quand on parle de quelqu'un qui est présent et je pense...

M. le Maire :

Madame Camelot ayant parlé, j'ai considéré que nous avons le droit d'être offensés du point de vue de notre rationalité par des affirmations que - il y a longtemps que je n'ai pas été enseignant - j'aurais dû au crayon rouge marquer. Encore une fois, prétendre qu'il faudrait que la forêt française fût traitée comme la forêt amazonienne, il y a là quelque chose que je connais, aucun ingénieur des Eaux et Forêts qui pourrait l'accepter sans rire, mais il suffit d'avoir un dialogue avec eux, voilà de ce point de vue-là, donc. C'est uniquement mon goût de la réalité traduite en mots qui me pousse à avoir le sang qui parfois bout, ce dont naturellement je ne suis pas fier.

M. BLANCO :

Monsieur le Maire !

M. le Maire :

Oui !

M. BLANCO :

Vraiment, moi, je veux regretter le ton que vous utilisez à notre égard parce qu'il est plein de condescendance et même de mépris, et cela n'est pas possible. Nous avons des désaccords, nous avons un désaccord profond qui s'est manifesté à l'occasion de plusieurs séances de ce conseil municipal sur la question de l'artificialisation, sur la question de la construction d'immeubles neufs, et ce débat il mérite le respect. Or, que ce soit pour Patrice Bartoloméo ou pour Emmanuelle Camelot, en fait, chaque fois, vous nous répondez - et je dis « nous » - vous nous répondez en nous faisant un procès en intelligence ou en relevant notre prétendue ignorance, mais nous pouvons vous dire la même chose. Parce que, Monsieur le Maire, Monsieur

le Haut-Commissaire, vous êtes aux affaires, vous êtes un homme influent dans cette ville et dans ce pays. Vous êtes aux affaires depuis bien longtemps, mais la situation à laquelle nous sommes confrontés, de crise climatique, vous en êtes responsable. Ce sont vos choix ! Ce sont vos choix ! Finalement, c'est votre incompréhension par rapport au réchauffement climatique qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes devant l'abîme. Voilà la réalité.

Alors, à partir d'un tel constat, je pense que l'on peut nous écouter avec du respect et moi, là, le respect ce soir, j'ai constaté qu'il avait disparu.

Quand Patrice Bartoloméo vous parle de Kennedy, il vous parle de personnes qui y vivent, il vous parle de jeunes qui jouent sur ce terrain. Il mérite le respect.

Et pourquoi a-t-on grillagé ? Moi, je vous demande d'ordonner que le grillage soit levé. Parce que si le grillage est maintenu, cela veut dire que la décision est prise et que nos discussions ici sont inutiles. Donc, moi, je vous demande d'ordonner que ce terrain soit rendu aux habitants et ensuite viendra le temps des décisions.

Et je vais vous dire quelque chose : la réalité, c'est que vous nous agressez personnellement parce que vous êtes mal sur le fond, parce que le rapport que j'ai lu tout à l'heure, la page 13, j'attends votre réponse. Qu'est-ce qu'il dit ce rapport ? C'est votre rapport. Il dit que nous sommes en surproduction immobilière dans l'agglomération. Alors, pourquoi, alors que nous sommes en surproduction immobilière, faut-il continuer à produire du neuf ? C'est une aberration. Et comme vous ne pouvez pas répondre face à cet argument, vous nous agressez. Voilà ce qui se passe.

Eh bien moi, je pense que cela n'est pas normal, que dans le débat qui doit nous occuper, nous méritons le respect autant que les autres.

M. le Maire :

Je vous respecte infiniment, infiniment, Monsieur Blanco, infiniment.

Simplement, je ne respecte pas les affirmations qui sont caricaturalement le contraire de la réalité. Encore une fois - Madame Camelot me le pardonnera - entendre sur la forêt française ce que j'ai entendu de sa bouche, parce qu'il y a des gens qui peuvent la croire quand elle s'exprime...

Mme CAMELOT :

Je n'ai jamais dit cela.

M. le Maire :

Eh bien écoutez, on retrouvera...

Mme CAMELOT :

Je n'ai jamais dit cela.

Mme BUSSY :

Est-ce que je peux dire quelque chose à ce sujet ?

M. le Maire :

On trouvera l'enregistrement de cette affaire.

Je dis, donc, que quand on entend des choses de cet ordre et lorsque vous parlez de la production de logements, ce n'est pas dans la ville, c'est dans l'agglomération, et il se trouve que nous avons besoin de produire dans la ville, dans l'agglomération. L'idée que l'on va aller s'attaquer ou que l'on va aller artificialiser, comme vous aimez à le dire, des terrains qui sont des terrains agricoles, n'est pas une idée qui m'enthousiasme et qui enthousiasme les élus de l'agglomération ; parce qu'il se trouve que nous avons eu beaucoup de débats et beaucoup de textes sur le logement et que ce qu'ils disent, c'est : on a besoin d'avoir des logements à Pau. Je prends mes collègues à témoin.

Tous disent cela.

Intervention de M. Cilgi inaudible

Nous avons besoin de produire des logements à Pau.

On peut avoir sur ce point un débat vif, très respectueux, mais nous avons besoin de produire des logements à Pau et en tout cas, c'est sur cette idée que moi, j'affirme la nécessité de bâtir une politique parce que si vous voulez que la ville s'effondre en population comme elle s'est effondrée sous votre responsabilité, la responsabilité d'un certain nombre de ceux qui sont là, pas la vôtre, Monsieur Cilgi,...

Intervention de M. Cilgi inaudible

Eh bien, c'est là que cela s'est effondré, excusez-moi. C'est là que cela s'est effondré et une politique du logement c'est dix ans, donc, voilà. Donc, de ce point de vue-là, je m'oppose à des affirmations qui sont absolument contraires à la réalité. Après pour le reste, cela, cela me fait bouillir le sang. Pour le reste, on peut avoir des positions et des contradictions.

Madame Bussy, dernière intervenante inscrite...

Mme BUSSY :

Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe pleinement à ce qu'a dit Emmanuelle Camelot, qui est tout à fait fondé, et je rejoins aussi Jean-François Blanco et Emmanuelle Camelot pour dire qu'il faut enlever ce grillage autour du terrain, quartier Kennedy, sans quoi en fait, ce n'est pas possible de nous maintenir que le projet immobilier ne va pas se faire.

Et aussi, je voulais dire quelque chose, Monsieur le Maire, si vous m'écoutez. Je vais peut-être attendre que vous m'écoutez...

Monsieur le Maire, je voulais dire quelque chose aussi. Vous parliez aussi de l'ONF, de l'Office Nationale des Forêts dont vous vantez les mérites. Et je veux rappeler que le gouvernement Macron, dont vous êtes partie prenante, a drastiquement réduit les moyens de l'Office Nationale des Forêts, ce qui, en partie, nous a mis dans une situation catastrophique cet été avec tous les incendies que l'on a eus, dus au réchauffement climatique. Donc, arrêtez de nous dire que l'on ne

sait pas de quoi on parle. On sait de quoi on parle parce que l'on est des citoyennes engagées et des citoyens aussi, mais en l'occurrence des citoyennes, et que l'on s'intéresse à ces sujets, que l'on suit l'actualité de près, voilà. Pour ma part, je suis nouvellement engagée, mais je pense que les alertes sur le climat sont nombreuses et depuis longtemps, etc.

Et aussi, juste, je voulais dire une chose : dans votre rapport, il est écrit que « la vacance immobilière est structurelle dans notre agglomération ». Donc, nous, on vous dit qu'il faut arrêter l'artificialisation et qu'il faut rénover le parc existant. C'est urgent pour des questions climatiques, mais c'est aussi urgent pour des questions sociales parce que l'on ne peut pas laisser des gens modestes vivre dans des logements qui sont des passoires thermiques avec le coût de l'énergie et l'hiver que l'on va passer. Et les chiffres de la pauvreté que l'on vous a rappelés, révélés par le Secours Catholique, eh bien, ce n'est pas possible. Et d'ailleurs, nous, on défend l'idée que l'écologie, la question sociale et la démocratie sont liées, et avec cette situation dont on a parlé, on a la preuve que quartier Kennedy, eh bien, les citoyens...

Moi, je suis de ceux qui disent que notre ville, elle a des qualités formidables, que notre ville, surtout, elle a des ressources naturelles ; elle a des ressources parmi ses habitants qui ont des projets pour la ville et que l'on doit entendre, sans, simplement, faire des consultations qui, vraisemblablement, en fait, ne fonctionnent pas assez puisqu'il n'y a pas beaucoup de gens qui y répondent. C'était vrai pour le quartier de la Monnaie, c'est vrai, là encore, pour le quartier Kennedy, donc voilà.

Donc, ce plan de développement durable, ce rapport de développement durable, la politique de développement durable dans notre ville, nous on pense qu'elle est insatisfaisante au regard d'éléments que l'on a donnés. Mais on pourrait aussi parler du vélo, on pourrait aussi parler des bus. On aura l'occasion d'en parler dans un rapport suivant.

Merci.

M. le Maire :

Merci, Madame Bussy.

Oui ?

M. BERTONAZZI :

Pardon, c'était juste sur le ...

M. le Maire :

Monsieur Bertozzi...

M. BERTONAZZI :

Oui, pardonnez-moi, merci Monsieur le Maire.

Pardonnez-moi chers collègues, je n'en ai que pour quelques secondes parce que le temps passe.

Juste pour dire sur le vélo, qu'un guide des zones apaisées a été réalisé. On a d'ailleurs vu une campagne média sur les bus. C'est une sorte de code des usages qui permet d'expliquer,

notamment, comment les espaces doivent être partagés entre les différents modes de mobilités, les sas vélos, le tourne à droite qui a été évoqué tout à l'heure par Emmanuelle Camelot. Il y a le jalonnement à vélo - c'est-à-dire des panneaux directionnels qui sont dédiés, qui permettent d'inscrire dans l'espace public la présence du vélo – qui est en cours de déploiement. Vous l'avez peut-être vu si vous circulez à vélo.

Et nous rencontrons les usagers, notamment l'association Pau à vélo, qui participe activement à nos travaux et qui nous permet, effectivement, d'améliorer nos projets. Je prendrai pour le seul exemple la présence massive de parkings temporaires dédiés aux vélos lors de nos événements, par exemple pour l'Été à Pau.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Danan...

M. DANAN :

Merci beaucoup.

Je voudrais simplement rappeler à ma collègue qu'elle a voté le rapport concernant la place de la Monnaie, ainsi que tous mes collègues qui sont en face de moi et que vous l'avez voté à l'unanimité, aussi bien au conseil municipal qu'au conseil communautaire.

M. le Maire :

Merci.

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, Monsieur le Maire, je voulais juste compléter en ce qui concerne notamment l'approche des achats responsables : on a mis en place ce que l'on appelle le SPASER c'est un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et c'est une volonté de la Ville, donc, il y a cela. Il y a aussi la mise en place en ce moment d'indicateurs de transition écologique et énergétique qui vont permettre d'évaluer rapidement les actions qui sont mises en place et mettre en place des actions correctives pour améliorer. Et enfin, je rappelle, mais cela a été dit, mais c'est important de le préciser, que le Plan Climat-air-énergie concerne les 31 communes de l'agglomération et que cette augmentation de 7 points sur la note globale, eh bien, c'est quand même une tendance positive malgré tout, donc voilà.

Et ensuite, en ce qui concerne la précarité énergétique et les logements qui sont des passoires thermiques, il y a le projet Histologe qui aujourd'hui, non seulement permet de repérer les logements, les habitants qui sont dans des conditions précaires, mais en plus, avec notamment la collaboration avec le projet CIVIGAZ, il y a vraiment une recherche pour lutter contre ces passoires énergétiques avec des actions qui sont mises en place très rapidement.

Donc, voilà, c'est à peu près tout ce que je voulais rajouter sur les stratégies et les approches positives du sujet.

M. le Maire :

Merci.

Nous avons donc reçu et longuement commenté le rapport sur le développement durable.

Prend acte

M. le Maire :

Nous allons passer au rapport d'activité 2021, sur la Communauté d'Agglomération, que tout le monde a reçu, pour savoir s'il y a des questions.

Pas de question ?

Oui, Monsieur Pérès ?

3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES : RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Non, non, il y a une question.

Mme GIBERGUES :

Il n'est pas présenté avant ? On passe directement aux questions ?

M. le Maire :

Oui.

Mme GIBERGUES :

Il s'agit bien de la délibération 3 ?

M. le Maire :

Oui.

Mme GIBERGUES :

Juste une remarque sur l'orthographe de mon nom qui est inexacte. Donc, si cela pouvait être corrigé ?

Concernant le chapitre 2 de ce rapport, donc, sur le développement économique, il est précisé

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 21 novembre 2022

que, je cite : « 196 000 € d'aides ont été attribués, dont les bénéficiaires sont essentiellement des commerces indépendants. »

Première question : quel est le montant attribué aux commerces palois sur ce montant ? et la répartition entre indépendants et enseignes ? Puisqu'il est précisé que ce sont essentiellement des commerces indépendants qui en bénéficient.

Par ailleurs, je cite : « L'orientation 5 du règlement d'intervention économique a été modifiée avec l'ajout d'un nouveau dispositif visant à revitaliser le commerce au centre-ville. » Ce que l'on constate sur le terrain, Monsieur le Maire, c'est que malgré ces aides et cette nouvelle orientation, et même si l'on constate une légère amélioration de la vacance commerciale en 2022, elle reste très élevée à Pau. Le Procos et Codata qui sont deux organismes officiels nationaux, annoncent au mois de juin 2022 une vacance commerciale à 15,8, en phase avec les chiffres du collectif des habitants et des commerçants de Pau, qui ont annoncé six mois plus tôt une vacance commerciale à 15% sur un périmètre plus petit. Et je précise que ces chiffres, qui sont annoncés par ces organismes officiels, sont bien au-delà de la moyenne nationale qui est de 13,44%, et de toute façon, bien au-delà aussi de chiffres que vous annoncez, je cite : à peine 10%.

Depuis le début de votre mandat, Monsieur le Maire, la vacance commerciale n'a cessé d'augmenter jusqu'à atteindre plus de 20% en 2021. Dans un premier temps, vous avez vivement contesté ces chiffres et vous les avez finalement approuvés en public en disant que la vacance commerciale était montée jusqu'à 20% et qu'elle avait été divisée par deux. Non, Monsieur le Maire, je précise à nouveau, et ce sont les chiffres du Procos et Codata cette fois qui le disent, la vacance commerciale au mois de juin 2022 est de 15,8%. Ce chiffre est très important et démontre tout simplement que la politique de dynamisation du commerce de centre-ville est un échec.

Je voudrais intervenir. On a longuement débattu sur les collectifs qui se sont créés à Pau. Je citerai dans ce rapport un certain nombre de termes, et il met en avant la volonté de réduire les surfaces à l'urbanisation et de reclasser les terrains constructibles en zones agricoles naturelles.

Je voudrais juste citer comme exemple - et c'est le collectif de la Fontaine Trespoey qui a relevé cette problématique - d'un terrain qui était un terrain agricole, qui a été autorisé en construction - c'est juste donc près du Gave, en bas de Trespoey - dans une zone où l'on trouve des jardins partagés, un petit bois arboré, un petit chemin bucolique tout près du centre-ville de Pau. C'est un endroit que les Palois et les Paloises apprécient pour la promenade, pour le cadre de vie. C'est une respiration. On l'a vu pendant le Covid, ces endroits-là sont à préserver. En déclarant ce terrain constructible, vous permettez encore et encore des constructions. Je ne reprendrai pas, mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Emmanuelle Camelot sur le sujet et ce qu'a dit Jean-François Blanco. On ne peut pas continuer à artificialiser des terres, à construire quand on sait que l'on a une vacance immobilière qui rejoint la vacance commerciale et qui est très élevée, à 17%.

Un certain nombre de collectifs se sont créés. J'en ai dénombré six récemment. Monsieur le Maire, je vous pose la question : quand est-ce que vous allez écouter les Palois et les Paloises ?

M. le Maire :

Eh bien, écoutez, j'ai plus de témoignages d'écoute des Palois et des Paloises parce qu'ils nous ont élus et ils vous ont battus. Alors, ce n'est pas de la condescendance, c'est un fait.

Mais, quant à la vacance commerciale, il se trouve que les chiffres que vous citez ont une caractéristique : ils ne prennent pas en compte les restaurants, ce qui dans une ville touristique comme la nôtre, est quand même un problème. Les cellules vides... Si vous voulez bien, on va

éteindre les lumières et on va projeter les courbes de la vacance commerciale dans les rues du centre-ville de Pau. Je vous ai apporté les chiffres exacts que l'on peut vérifier, mais la dernière fois, vous avez refusé de vérifier avec nous.

Voilà, donc, l'évolution de la vacance commerciale...

Mme GIBERGUES :

On a participé, Monsieur le Maire.

M. MARBOT :

On a participé et on a contesté votre méthode de comptage, et vous n'avez rien entendu à nos contestations, qui en fait n'étaient que des observations.

M. le Maire :

Excusez-moi, je ne peux pas laisser dire que les services ne sont pas objectifs et sérieux.

M. MARBOT :

Non !

Les services ont une commande politique et la commande politique, c'est vous qui la passez. Nous contestons la façon dont elle a été passée et en plus nous l'avons fait de manière tout à fait courtoise pour essayer de trouver un terrain d'entente. Pour moi, je ne peux pas laisser dire que nous n'avons pas participé. Nous avons participé et nous avons fait des remarques.

M. le Maire :

Alors, aucun d'entre-nous ne peut laisser dire, mais moi, je maintiens que les chiffres sont exacts. Depuis le début de l'année, depuis janvier, on a encore baissé de 0,3%. Alors, maintenant on va voir les chiffres rue par rue des principales rues commerçantes du centre-ville. Passez sur le détail par rue parce que c'est illisible. Passez à la courbe.

Alors, vous avez en bleu la rue Serviez, en rouge ou orange la rue Joffre, en vert la rue des Cordeliers et en jaune la rue du Maréchal Foch. Et vous voyez où cela en était en 2015 et où cela en est aujourd'hui, rue par rue, et vous vous apercevrez qu'en effet, la vacance commerciale mesurée rue par rue, elle conduit toutes les rues à moins de 10%. Et c'est facile de chercher à se mettre d'accord. Il suffit de compter. Alors, Procos, lui, ne prend pas en compte les restaurants. Alors, évidemment, si à Pau, une ville touristique comme la nôtre, vous enlevez les restaurants, il y a une bonne chance que l'on n'ait pas les bons chiffres, mais ceci ce sont les chiffres. Rue Serviez, il reste un local vacant, rue du Maréchal Joffre il reste 6 locaux vacants sur 69, rue des Cordeliers il reste 4 locaux vacants sur 44. Vous vous souvenez où nous en étions quand nous sommes arrivés ? Et vous vous souvenez, Madame Gibergues, que les commerçants de la rue des Cordeliers étaient tellement indignés par vos propos, qu'ils ont fait une association contre vos propos et ils sont exactement en face de chez vous. Vous n'êtes pas une étrangère, ils vous voient tous les jours. Non, ils ne vous voient pas parce que vous ne voulez pas les prendre en compte. Ils ont monté une association contre vos propos, explicitement contre vous, vous le savez bien.

Bon, alors, voilà les chiffres exacts, et il suffit d'aller dans les rues pour vérifier où l'on en est. Alors, je ne raconte pas d'histoire, vous présentez des chiffres qui sont en effet du Procos, mais qui sont officiels parce qu'ils ne prennent pas en compte les activités de restauration qui sont, dans une ville touristique, aussi importantes, voilà. C'est simple et précis et cela nous permet de nous mettre d'accord sur ces points.

Mme GIBERGUES :

Alors, non, je ne peux pas être d'accord avec vous.

Vous présentez trois rues, mais le périmètre du centre-ville comporte beaucoup plus de rues, donc, ce n'est pas exploitable sur trois rues. On ne peut pas en déduire un pourcentage. Nous, dans les chiffres du collectif, les restaurants sont pris en compte et me semble-t-il, mais je vais le vérifier, le Procos prend également en compte les restaurants.

M. le Maire :

Eh bien, moi, c'est ce que les services me disent. S'ils se trompent je vous le dirai.

Monsieur le Maire s'adresse aux services Si vous venez m'expliquer qu'il y a des raisons pour lesquelles vous vous êtes trompés, je ne serai pas d'accord.

Je vais vous dire quelque chose : dans vos comptes, vous refusez de prendre en compte le quartier du Château, oui ou non ?

Mme GIBERGUES :

Alors, attendez, on était sur les restaurants. Vous me dites que le Procos ne prend pas en compte les restaurants. Je vous dis : si, le Procos prend en compte les restaurants. Laissez-moi terminer. Il ne prend pas en compte les hôtels qui ne comportent pas de restaurant parce qu'ils considèrent qu'un hôtel bureau ne génère pas de flux comme un restaurant.

M. le Maire :

Bon, on se mettra d'accord sur ce point.

Madame Gibergues, je réitère la proposition qui est la mienne, non l'affirmation d'abord. Dans vos comptes, vous ne preniez pas en compte le quartier du Château, vous ne preniez pas en compte les Halles, et il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que les Halles ont tout changé dans le quartier, que la rue Carnot, qui était quasiment abandonnée, voit désormais quasiment toutes ses cellules pleines ; il en reste deux ou trois. Il suffit de se promener pour voir le dynamisme commercial de la ville, cela c'est la première chose.

Deuxièmement...

Mme BUSSY :

Juste une chose, vous ne parlez pas du Palais des Pyrénées...

M. le Maire :

Je parle du Palais des Pyrénées qui est en effet une difficulté très...

Mme BUSSY :

Mes grands-parents étaient commerçants au Palais des Pyrénées, j'y suis attachée. Non, juste, j'y suis passée l'autre jour, et c'est vrai qu'il y a des cellules vides quand même, enfin je n'y vais pas souvent, mais...

M. le Maire :

Ah mais, s'il y a un point faible dans la ville, c'est l'ensemble Galeries Lafayette / Palais des Pyrénées.

Alors, je vais vous dire ce que nous faisons. Nous avons, hier, acheté les Galeries Lafayette par l'intermédiaire de notre SEM Pau Pyrénées qui s'est portée acquéreur des Galeries Lafayette pour un montant - et vous verrez que c'est un montant modeste que j'ai moi-même négocié - de 750 000 € pour l'ensemble du foncier et du bâtiment des Galeries Lafayette. Parce que j'ai considéré que cela traînait tellement qu'il fallait que la Ville prenne ses responsabilités, que la Ville se porte acquéreur, la Ville par l'intermédiaire de sa Société d'Économie Mixte, se porte acquéreur et devienne elle-même locomotive de la restauration de ce bâtiment des Galeries Lafayette, qui est l'emplacement commercial premium de la ville, le premier emplacement commercial.

Et deuxièmement, je partage votre sentiment sur le Palais des Pyrénées. C'est un emplacement formidable, mais jusqu'à maintenant, ce que me disaient les services : les loyers étaient tels que l'on n'arrivait pas à installer de commerçants au Palais des Pyrénées ou que ceux qui y étaient partaient. C'est un problème, or, comme vous le savez, le Palais des Pyrénées appartient à la foncière de la BNP, et de ce point de vue-là, nous n'avions pas une relation convenable entre l'offre et la demande.

Mais les chiffres que nous annonçons et qui sont établis par les services sur la vacance commerciale dans la ville, sont des chiffres que chacun peut vérifier. Et chacun peut demander à participer au petit groupe qui les compte, c'est facile. Alors, vous aviez accepté, puis après, vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord avec les critères, mais il suffit de compter, ce n'est pas une chose difficile. Donc, nous nous sommes portés acquéreur des Galeries Lafayette.

M. MARBOT :

Bon, vous voyez comme c'est compliqué de travailler avec vous malgré notre bonne volonté, Monsieur le Maire.

Je me suis rendu personnellement, à l'invitation de Thibault Chenevière, au comptage des commerces et des cellules vacantes. Je l'ai fait deux matinées, donc, je pense que j'ai largement pu participer au travail, et nous avons, effectivement, fait un certain nombre d'observations sur le comptage. C'est-à-dire qu'il ne s'agissait même pas de contester en bloc, ce n'est pas du tout notre volonté, mais nous avons fait un certain nombre d'observations. Par exemple, certains locaux étaient comptés deux fois comme occupés. Pourquoi ? Parce qu'un commerce va bouger. Donc, on nous disait oui, mais il est encore là et il va arriver là, donc, les deux cellules sont occupées. Donc, par exemple, nous disions : « On ne peut pas les compter les deux occupés. » Bref, on a fait un certain nombre d'observations.

Vous avez-vous-même un peu varié dans vos déclarations à propos de la vacance commerciale. Vous refusiez, pendant quelques années d'accepter que la vacance commerciale avait atteint 20%. Je vous ai entendu dire...

M. le Maire :

Je ne voulais pas noircir votre bilan, Monsieur Marbot.

M. MARBOT :

Bien sûr, mais c'était le vôtre puisque l'on était en 2018, Monsieur le Maire.

Donc, je vous ai entendu dire de votre propre bouche, devant la ministre chargée du Commerce et de l'Artisanat, que nous étions passés de 20% à 10%, reconnaissant qu'effectivement, à un moment, nous avons atteint 20%. Que ne nous avez-vous écoutés à ce moment-là, pour que l'on puisse ensemble cheminer de 20% vers les 10% que vous appelez de vos vœux ?

Les 15%, chacun et moi le premier, et on peut reprendre tous les PV du conseil municipal, nous nous en félicitons. Parce que lorsque l'on vient de 20, 21% même et que l'on arrive à 15%, c'est une bonne chose pour la ville, et personne ne pourra nous faire dire ou interpréter nos propos dans le sens contraire. Mais il reste encore un peu de chemin à faire. Je regrette que le groupe de travail sur le commerce de centre-ville ne se soit pas réuni plus d'une fois. La première réunion que nous avons eue, c'était un panégyrique de l'action menée par votre équipe, mais au-delà de cela, nous n'avons pas eu de nouvelle réunion.

Comment se fait-il que vous décidiez seul d'acheter les Galeries Lafayette ?

C'est un sujet d'intérêt public. Nous pourrions en discuter tous ensemble et pour vous dire très honnêtement, moi, je n'y suis pas opposé. Si c'est la solution pour que le sujet avance - parce que c'est un sujet crucial pour notre centre-ville - faisons-le. J'entends que ce n'est pas de la compétence du conseil municipal, que vous le faites porter par la SEM, je sais très bien ces choses-là. Mais c'est un sujet d'intérêt public qui, au moins, nécessite un débat public.

M. le Maire :

Mais nous allons avoir le débat.

M. MARBOT :

Oui, mais vous l'avez acheté déjà.

M. le Maire :

Puisqu'il va falloir garantir l'emprunt.

M. MARBOT :

Donc, reréunissons-nous et travaillons le sujet.

M. le Maire :

Nous aurons le rapport.

Mais vous comprendrez que ces questions sont tellement délicates et relèvent tellement du secret professionnel quand on est dans des négociations de cet ordre, que oui, en effet, il est dans notre responsabilité et évidemment dans ma responsabilité, pas seulement de Maire et de l'Agglomération, mais de Président de la SEM Pau Pyrénées, que j'ai réunie, y compris avec les membres de l'opposition. On en a longuement débattu et on a voté à l'unanimité la reprise des Galeries Lafayette parce que sans cela, on y est encore dans trois ans. Et donc, oui, être responsable d'une ville, cela veut dire agir, cela veut dire sortir de l'immobilisme. On ne peut pas laisser ce bâtiment dans l'état où il est en hyper centre-ville. Et en effet, je rencontre autant que possible tous les investisseurs possibles pour voir de quelle manière on peut avoir la réhabilitation la plus dynamique de ce site, qui, je le répète, est un site majeur pour la ville. Et on va avoir le débat ici puisque l'on va devoir garantir l'emprunt, ce qui est notre responsabilité. Donc, on ne cache rien à personne. J'imagine que vous êtes en contact avec les représentants de l'opposition qui sont au sein de la SEM Pau Pyrénées et qui représentent votre sensibilité. Mais en effet, ce n'est pas à mettre sur la place publique avant d'être réalisé parce qu'il faut discuter avec les propriétaires sur le montant de l'acquisition, et tout le monde conviendra que cela n'est pas trop mal discuté.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Non, tout simplement parce qu'en y mettant les moyens de communication, donc, le calcul Procos intègre la restauration, tel que présenté par ma collègue, ce qui peut peut-être nous permettre, Monsieur le Maire, de nous rapprocher sur le constat, ce qui ne serait pas mal.

M. le Maire :

Bon, le directeur de l'économie me dit que place Royale, le Procos compte deux commerces seulement. Moi, je n'en sais rien, je n'ai pas fait le compte.

M. MARBOT :

Je me permets de vous faire remarquer que les chiffres du Procos et de Codata ont été fournis par vous-même, à l'occasion du dossier monté par la CDAC, à la CDAC par la Communauté d'Agglomération. Donc, ce sont quand même des chiffres qui sont crédibles, sur lesquels on peut s'appuyer.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, il y a une différence entre nous.

Moi, j'ai pleine confiance dans les services qui, au nom de notre collectivité, pas au nom du maire ou de la majorité, au nom de notre collectivité, conduisent les décomptes.

M. MARBOT :

Ce n'est pas vous qui allez dire que les services n'ont pas des commandes politiques et c'est normal.

M. le Maire :

Aucune !

M. MARBOT :

Vous êtes à la tête de cette collectivité et de la Communauté d'Agglomération. Vous passez des commandes politiques, c'est normal. Je n'ai rien contre cela, mais vous ne pouvez pas rejeter sur les services un certain nombre de choses qui ne vous plaisent pas et accepter le reste.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, ils ont des commandes politiques, mais ils n'ont jamais, au grand jamais, une seule fois eu la commande de modifier les chiffres ou de truquer les chiffres, jamais. Je suis absolument opposé à cela.

M. MARBOT :

Non, non ! je ne peux pas vous laisser dire que j'ai dit cela. Je dis simplement que quand on leur demande de compter selon tels critères, ils comptent dans tels critères et c'est normal.

M. le Maire :

Pas du tout !

Je n'ai jamais fourni les critères.

M. MARBOT :

C'est normal, c'est leur travail parce que ce sont des agents publics qui ont le respect de l'autorité politique...

M. le Maire :

Je leur demande une seule chose, c'est d'être honnête. Et c'est au nom de cette honnêteté que je dis que ces chiffres sont exacts.

Monsieur Chenevière...

M. CHENEVIÈRE :

Je reviens sur le taux de la vacance commerciale et pour rappeler quelques vérités.

On a fait le tour, effectivement, en deux matinées, et les seuls chiffres que nous avons modifiés, parce que nous avons modifié les chiffres, Monsieur le Maire, c'est à la demande de l'opposition, en prenant en compte à chaque fois positivement vos demandes, à chaque fois, sur un périmètre qui est plus large que celui que vous aviez. Et donc, ce n'est pas compliqué, on a fait le tour. Il y a 800 cellules, et on a trouvé le chiffre qui correspondait autour des 10%, c'est tout. Il n'y a pas d'autres points à voir. Et comment travailler dans un groupe de travail lorsque vous sortez les chiffres avant même nos conclusions ? Je le rappelle, on a fait le tour en deux matinées, et le collectif de Madame Gibergues a sorti les chiffres avant même notre décompte complet.

Mme GIBERGUES :

Eh bien oui !

M. CHENEVIÈRE :

Alors, franchement, en termes d'honnêteté intellectuelle, j'ai trouvé mieux quand même comme tour. Moi, cela ne me donne pas envie de travailler avec vous.

Ensuite, sur la dynamique et moi je retiens surtout la dynamique commerciale : si vous prenez par exemple l'opération de la rue de la République, eh bien, il y avait 600 personnes qui étaient là pour profiter. Nos commerces fonctionnent, et sur la promenade des Pyrénées, nous avons de bonnes touches et nous espérons que cela va aboutir.

M. PERES :

Oui, Monsieur Chenevière, merci.

Madame Gibergues...

Et après, je voudrais dire quelques mots moi aussi, peut-être.

Mme GIBERGUES :

Nous avons, effectivement, participé à ce comptage. J'étais présente avec Jérôme Marbot. Nous avons essayé de faire un constat partagé. Nous n'étions pas d'accord ni sur le périmètre ni sur la méthode. Et effectivement, je n'apprécie pas ce terme de malhonnête parce que, moi, j'essaie d'être objective, et quand on arrive devant les Galeries Lafayette et que l'on me dit « local occupé », excusez-moi, je me permets de faire la remarque et de constater que ce local est vide. Et en plus, j'aimerais interpeller, Monsieur le Maire, peut-être Monsieur Pérès pourra répondre, j'aimerais avoir des explications sur les Galeries Lafayette. Parce que Monsieur le Maire dit, je cite : « Nous avons acheté hier les Galeries Lafayette pour - si j'ai bien compris - 750 000 €. » On parle bien des murs, n'est-ce pas ? pour que ce soit très clair.

Aujourd'hui, il y a une société, la société Hermione qui exploite les Galeries Lafayette à Bosquet. Donc, soyons clairs, la Ville a racheté les murs des Galeries Lafayette pour 750 000 €. Qu'en est-il ? Parce que la société Hermione qui exploite aujourd'hui les Galeries Lafayette, le fonds de commerce à Bosquet, était bien évidemment intéressée pour acheter les murs. Est-ce que cela veut dire que la Mairie s'est interposée ? Est-ce que le projet d'achat des murs de la société Hermione a été finalement mis de côté ? Parce que lors du dernier conseil municipal, à la question posée « qu'allons-nous faire de cet emplacement ? », je cite toujours Monsieur le Maire, « emplacement commercial premium », on nous a dit : ce sera des bureaux, des locaux

commerciaux et de l'habitation, et de l'habitat. Donc, cela voudrait dire que ce local commercial premium deviendrait un bâtiment qui ne serait plus un bâtiment commercial et qui, donc, ne serait plus premium.

Donc, je ne comprends pas bien cette affaire. Alors, j'ai deux questions.

Monsieur le Maire : qu'en est-il du projet d'achat des murs des Galeries Lafayette par la société Hermione qui était intéressée par cette acquisition ? Et puisque la municipalité a racheté ces murs, et que nous allons en faire du commerce mais pas que, il y aura, effectivement, de l'immobilier, de l'habitat...

M. le Maire :

Ceci Madame Gibergues, n'est pas arrêté, n'est pas décidé.

Nous avons décidé de racheter. Je n'ai qu'une seule ligne directrice. Il y avait 5 000 m² de commerce dans ce bâtiment. Il n'y aura pas moins de 5 000 m² de commerce dans ce bâtiment. La surface commerciale sera intégralement préservée. Après, est-ce que l'on peut, dans ce bâtiment, proposer d'autres utilisations pour équilibrer cette opération qui est une opération lourde ? C'est pour moi une question. C'est possible que, pour équilibrer l'opération et qu'elle coûte moins cher, on envisage en effet de la compléter, soit par des surfaces de bureaux, soit par des surfaces d'habitation, mais cela n'est pas décidé. Et donc, c'est dans le cadre de la SEM Pau Pyrénées que cela se décidera.

La question de la société Hermione : je n'aurais pas demandé mieux que de voir Hermione racheter la totalité du bien et y faire des surfaces commerciales. Ils n'en ont pas les moyens. Ils souhaitent que nous intervenions dans ce sens-là pour qu'ils puissent, à terme, récupérer le bien, mais cela ne bougeait pas. Cela fait déjà combien ? un an et demi que cette affaire est en cours. Et j'ai jugé que l'on ne pouvait pas attendre, en se roulant les pouces, que la problématique financière se trouve réglée. Et il m'a semblé qu'il était du devoir - j'en avais d'ailleurs laissé entendre ici ou là un mot - qu'il était du devoir de notre collectivité de prendre ses responsabilités pour que cet emplacement redevienne la locomotive commerciale du centre-ville. Je crois qu'un jour, vous aviez utilisé vous-même cette expression, et donc, voilà.

Est-ce que l'on diminuera la surface commerciale ? non, en rien. Et puis, on va entrer en négociation, en discussion avec tous les réseaux commerciaux intéressés pour que ce soit la locomotive commerciale du centre-ville. Si quelqu'un a les moyens d'en faire 10 000 m² de surface commerciale, je ne demande pas mieux que de discuter avec lui et de transmettre cette responsabilité et cet investissement. Je ne demande pas mieux. Pour l'instant, la situation dans laquelle nous étions était une situation de blocage et je ne pouvais pas laisser sans réponse, sans intervenir après la société Hermione, et je vous jure que je n'ai pas de plus cher souhait que de voir les Galeries Lafayette se réinstaller là. Je n'ai pas de souhait plus cher. Simplement, j'espère que maintenant, il faut que cela bouge et que nous puissions trouver un accord avec les intervenants commerciaux sur ce bâtiment majeur, voilà.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, juste, je me permets de répondre à Madame Gibergues concernant l'aide aux commerces. C'est vrai que la Communauté d'Agglomération et la Ville ont beaucoup aidé les commerces, notamment, au moment de la crise sanitaire et c'était bien normal. La Ville l'a fait. Elle n'était pas obligée. L'Agglomération, c'était dans ses compétences. Elle l'a fait aussi, et nous continuons à

aider à la rénovation du petit commerce.

Cela passe toujours en conseil communautaire, je ne sais si vous avez fait attention, cela passe en séance publique, ces aides. Et nous avons aidé depuis quelques mois une centaine de petits commerces. La plupart, ce sont des commerces de la ville de Pau. C'est normal, l'attractivité commerciale est plus grande, mais il y a un certain nombre de communes qui peuvent en bénéficier naturellement. C'est vrai pour toutes les communes dans lesquelles les commerces remplissent les conditions. Les conditions sont quand même très simples. Ce sont souvent des petites rénovations, ce sont des extensions. Ce sont des petits commerces et cela les aide beaucoup. Donc, je dis, on en a aidé presque une centaine, donc ; 85 ou 90% concernent la ville de Pau. Donc, c'est une politique dynamique. Ce n'est pas la seule manière d'aider les entreprises, mais là, c'est en particulier le commerce. On aide aussi les entreprises dans l'immobilier d'entreprise, car on sait, effectivement, combien c'est important et notamment sur les questions foncières, que notre action doit être poursuivie, et elle n'a d'ailleurs d'effet que si elle s'inscrit dans le temps.

M. le Maire :

Et en réponse à Madame Gibergues, pour être simple, est-ce que l'on a aidé des grandes surfaces ? aucune. On n'a aidé que des commerces indépendants. Et quel est le pourcentage entre la ville et le reste de l'agglomération, je dirais 90%, quelque chose comme cela, à vérifier. Mais de ce point de vue-là, vos inquiétudes traduites dans votre question, trouvent une réponse simple. Nous avons aidé des commerces indépendants essentiellement dans la ville de Pau.

M. PERES :

Des petits commerces pour lesquels l'aide de la Ville ou de l'Agglomération, en l'occurrence, est quand même significative.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

M. MARBOT :

Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, juste une chose : c'est que si vous souhaitez laisser un siège au conseil d'administration de la SEM Pau Pyrénées à un représentant de l'opposition paloise, nous sommes prêts.

M. le Maire :

Oui, mais je regrette infiniment, vous avez décidé que la représentation de l'opposition de l'Agglomération serait assurée par Monsieur Lalanne, Maire de Billère, qui de surcroît...

M. MARBOT :

Non, non, nous avons demandé un représentant à la Ville, que l'on n'a pas eu, mais du coup on serait ravi de participer avec vous au projet de la SEM.

M. le Maire :

... qui de surcroît est l'ancien président de la SEM Pau Pyrénées, qu'il avait d'ailleurs laissée avec un déficit important de 200 000 € par an. Tandis que maintenant, nous sommes en excédent, nettement.

Si vous ne m'aviez pas cherché, vous ne m'auriez pas trouvé.

M. MARBOT :

Je vous propose de changer de génération et de prendre Julie Joanin.

M. le Maire :

Oui, mais elle, ce n'est pas l'opposition, c'est autre chose.

Et donc, où est-ce que l'on en était ?

M. PERES :

On n'a même pas à voter, on prend acte.

M. le Maire :

On prend acte du rapport.

Prend acte

M. le Maire :

On passe, si vous le voulez bien, à la cession à l'Etablissement Public Foncier d'un îlot de deux terrains, rue du Capitaine Guynemer.

Et il est 21h11.

4 - RUE DU CAPITAINE GUYNEMER : CESSION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL BEARN PYRENEES D'UN ILOT DE DEUX TERRAINS BATIS EN VUE DE LEUR DEMOLITION

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Très bien, donc, on va essayer de faire...

M. le Maire :

Et nous sommes ensemble depuis 3h 11...

M. PERES :

Donc, je vous rappelle que la rue Guynemer, effectivement, est un chantier qui nous occupe depuis plusieurs années.

Le Comité Ouvrier pour le Logement souhaite acquérir deux parcelles de 300 m² pour y construire des logements neufs en accession sociale à la propriété. Mais là, il s'agit de construire sur des bâtiments existants, vétustes, qui sont la plupart déjà en déshérence. Donc, il s'agit de démolir ces bâtiments qui sont présents sur le terrain.

L'Établissement Public Foncier Local a été sollicité, a donné son accord pour procéder à tous ces travaux qui sont difficiles, de démolition, de désamiantage, etc., et l'Établissement a évalué les travaux à environ 150 000 € pour lesquels nous pourrions bénéficier du fonds friches qui peut être, quand même, un apport très significatif.

D'autre part, la valeur de ces biens a été évaluée à 60 000 €.

Alors, ce qui est demandé dans cette délibération, c'est de bien vouloir vendre à l'Établissement Foncier ces terrains pour les détruire et pour les désamianter, de les vendre à l'euro symbolique. Ce qui permettrait, effectivement, de diminuer le prix de cession que nous ferions au COL. C'est-à-dire qu'il y aurait une diminution par le prix de cession qui serait à l'euro symbolique et par le fonds friches, qui sera je l'espère, je le crois, à un niveau significatif.

M. le Maire :

Merci beaucoup, nous avons pris acte.

Non, là on vote.

M. PERES :

Non, là, il faut voter.

M. le Maire :

Je mets aux voix.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-

GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, une régularisation foncière îlot Carrerot-Bonado.

5 - ILOT CARREROT-BONADO - REGULARISATION FONCIERE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est tout simple.

Il s'agit d'acquérir à l'euro symbolique auprès du COL, justement, une parcelle de 98 m² et de décider de classer cette parcelle dans le domaine public routier et communal. Voilà, c'est tout simple, pour 98 m², et je pense que tout le monde sera d'accord.

M. le Maire :

Unanimité.

ote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport numéro 6, Monsieur Pérès, c'est le renouvellement de la convention entre l'État et la Ville de Pau sur le Hédas.

6 - PROMENADE DU HEDAS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Exactement, sur le Hédas.

C'est tout à fait important. C'est une convention qui avait été signée en octobre 1983 pour 40 ans, donc, qui prend fin le 30 septembre 2023. Il nous est proposé par la direction du Château de renouveler cette convention, qui est très utile pour notre ville, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire une durée de 40 ans : une mise à disposition à titre gracieux, étant observé que l'entretien et les frais éventuels sont à la charge de la Ville de Pau.

M. le Maire :

Unanimité.

C'est vrai que l'on ne va pas couper la promenade du Hédas au droit du Château.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najja BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, le rapport le plus important, ce sont les orientations budgétaires. Vous avez la parole.

7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Bien, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, donc, je vais essayer de vous résumer ces orientations budgétaires, je suis sûr que vous les avez regardées attentivement.

Donc, ces orientations budgétaires elles s'inscrivent dans un contexte que nous connaissons, difficile, un contexte international, un bouleversement à la fois géopolitique, économique et financier et qui fait surtout suite à deux années difficiles, les années 2020 et 2021 qui ont été marquées par la crise sanitaire que nous savons et dont les conséquences ne sont pas terminées.

Donc, cette crise revêt un caractère particulier aujourd'hui par une forte inflation qui touche notamment l'énergie mais pas que, les matières premières, les produits alimentaires et cette inflation, effectivement, touche tout le monde, les personnes comme les entreprises comme les collectivités locales.

Donc, c'est une période nouvelle, me semble-t-il qui s'ouvre, qui est pleine en tout cas d'incertitudes, je crois que l'on pourra être d'accord là-dessus, d'instabilité et de manque de visibilité. Cependant, il est nécessaire et même très utile de faire une prospective budgétaire même si elle sera appelée à être modifiée en fonction de l'évolution de la situation. C'est nécessaire parce que la prospective, cet exercice affirme en tout cas une direction et une volonté. Alors, nous les abordons si vous voulez, ces orientations budgétaires en étant lucides sur la situation que nous ne connaissons pas, en tout cas, cette crise nous ne connaissons ni l'intensité, ni la durée, ni exactement les contours. Donc, lucides d'un certain côté, mais confiants aussi parce que la situation financière de notre ville, la situation financière et la situation générale de notre ville sont bonnes. Je ne reviens pas sur les indicateurs parce que bon, on ne va pas, on en a déjà parlé, mais des indicateurs qui sont bons : on a parlé de l'emploi, on parle du développement économique, de l'attractivité en général.

Donc, lucides et confiants, ce qui veut dire que, nous refusons et vous aussi je présume, le repli ou l'attentisme, ou l'immobilisme, mais nous savons aussi que les temps qui s'ouvrent nous obligent à la rigueur, à la vigilance et on en a parlé, à la sobriété, et tout cela pour, très important, garder des marges de manœuvre.

Alors, le projet de développement de la ville que nous conduisons depuis quelques années, depuis 2014, ne change pas de nature, je l'ai souvent dit et je le répète de manière synthétique, ce projet il a deux dimensions. Il a la dimension du développement de la ville, Monsieur le Maire en parle souvent à juste titre, de l'attractivité, du rayonnement qui passent par des investissements de qualité, des investissements cohérents et complémentaires et c'est cela qui crée la dynamique de développement.

Et puis, il y a une deuxième dimension, très importante aussi, qui porte sur la proximité, la qualité de vie, la solidarité. C'est l'entretien du patrimoine, c'est l'effort que nous fournissons notamment sur les écoles, je pense en particulier à l'école Marancy, notamment sur le plan énergétique, c'est

la voirie, c'est... On a parlé tout à l'heure et on néglige, quelques fois, la transformation profonde du quartier Saragosse depuis plusieurs années. Il pèse sur notre budget, mais c'est un élément très important de la transformation et ce n'est pas qu'une transformation immobilière, c'est aussi une amélioration, me semble-t-il, du lien social.

Donc, ce projet global, il s'inscrit dans une stratégie financière.

La stratégie financière, je vais essayer de la résumer, mais c'est de respecter des équilibres financiers et fondamentaux. Cette prospective s'appuie aussi sur le projet de loi de finances, je l'ai regardé, je ne rentre pas trop dans les détails. Par exemple, pour 2023, au niveau national, l'inflation est prévue à 4,3%. Cela nous intéresse. La croissance est prévue à 1%, nous l'espérons, et cela nous intéresse puisque vous savez que l'on a aussi des fractions de TVA que nous recevons et je passe sur les dépenses publiques.

Dans la loi de finances, il y a des dispositions particulières pour le bloc communal, pour les communes, notamment la contribution des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public, ce que l'on peut comprendre, en tout cas ce que je comprends. Et donc, pour résumer, le pacte de confiance dit que les dépenses de fonctionnement ne doivent pas dépasser le taux de l'inflation moins 0,5 points. C'est-à-dire, pour être clair et j'espère l'être, pour 2023, il est prévu un taux d'inflation de 4,3%. Les dépenses de fonctionnement ne pourront pas dépasser 4,3% - 0,5, c'est-à-dire 3,8%. Je considère que c'est, effectivement, nécessaire parce que même si l'on gère une collectivité locale, nous sommes aussi des citoyens nationaux et qu'il faut faire un effort. Je préfère en tout cas, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces dispositions qui existaient déjà depuis deux ou trois ans, que ce que nous avons connu dans les années 2015 ou 2016, où il y avait eu des amputations drastiques de la dotation globale de fonctionnement, qui nous ont beaucoup pénalisés, nous, et toutes les collectivités.

Il y a une deuxième disposition que je ne développe pas ce soir, mais dont on parlera lors du conseil communautaire, qui est importante pour nous quant aux conséquences aussi : c'est la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui se fera sur deux années et qui sera compensée par la TVA. Nous y reviendrons, si vous voulez.

Il y a ensuite, je vais vite, dans le budget rectificatif 2022 ce qui a été décidé au parlement, c'est-à-dire un filet de sécurité pour compenser les effets de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice. Il y a un certain nombre de critères. Nous ne répondons pas à ces critères, donc, nous ne pourrions pas en bénéficier. Tant mieux, d'ailleurs, parce que l'un des critères, c'est qu'il faut que l'épargne brute ait baissé de 25%. Dieu merci, ce n'est pas le cas dans notre ville.

Et puis il y a le fonds vert, c'est-à-dire un certain nombre de crédits qui pourront être accordés aux collectivités locales dans le cadre de l'accélération de la transition écologique. Peut-être pourrions-nous en bénéficier ?

Alors, les perspectives budgétaires, je les résume aussi en prenant, donc, les indicateurs principaux, je ne rentre pas dans le détail. On n'est pas dans la présentation du budget.

Pour les recettes de fonctionnement : un peu plus de 120 M€ pour 2023.

Alors, je commence par dire qu'il n'y a pas et il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière en 2023 et nous n'en prévoyons pas non plus dans les années suivantes dans cette prospective. Sur le débat de la taxe foncière, on l'aura si vous le souhaitez, on en a déjà parlé, effectivement, ce que je voudrais dire d'ailleurs, c'est rappeler que dans les années de 2014 à 2020, on avait chaque année modestement baissé le taux de la taxe foncière. Là, nous l'avons remonté pour les raisons que l'on a déjà expliquées, voilà.

Pour ce qui est des bases, vous savez, les bases ne dépendent pas de la Ville. Elles dépendent

de l'État. C'est fixé d'ailleurs par la loi de finances. Les bases sont indexées sur l'inflation et elles devraient évoluer en 2023 de 6,5%.

Un point important en ce qui concerne la taxe foncière, c'est le coefficient correcteur. Vous savez le coefficient correcteur, certains me l'avaient demandé, c'est le complément que l'État nous accorde pour que l'on puisse obtenir le produit fiscal de la taxe d'habitation que nous avons avant. C'est-à-dire que la disparition de la taxe, je vous rappelle, d'habitation a été compensée par le transfert de la taxe foncière départementale, lorsque ses parts n'étaient pas suffisantes, ce qui était notre cas. Eh bien, l'État, puisque la taxe d'habitation est devenue un impôt national, en fait la compensation. Ce qui est important de noter, c'est que le coefficient correcteur bénéficie aussi de l'évolution des bases dans les mêmes proportions, c'est-à-dire 6,5%.

Dans les recettes de fonctionnement, nous le verrons plus sur le budget, nous avons aussi prévu des droits de mutation pour presque 4 M€ et puis nous avons d'autres impôts. Nous avons aussi naturellement les attributions de compensations. Pour les années, à partir de 2024, nous prévoyons une évolution des recettes de fonctionnement de 2%. Alors, je répète, tout cela, ce sera à ajuster en fonction des évolutions, mais il faut bien partir de quelque chose. Pour les dépenses de fonctionnement, qui augmentent très fortement, alors, il y a deux raisons, vous savez. Il y a ce qui concerne les fluides et les fluides augmentent de 3 M€, de près de 80%. On en a parlé, donc, je ne veux pas trop, compte-tenu de l'heure, développer, mais nous ne faisons pas que subir les hausses. Nous avons aussi mis en place un certain nombre de dispositifs, notamment pour la sobriété énergétique, un certain nombre d'actions et pas uniquement des intentions, notamment en matière d'investissement sur l'éclairage public, notamment sur la performance énergétique où nous mettons un plan sur dix ans en y affectant des sommes importantes. Alors, ce n'est jamais suffisant parce qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais c'est une direction et une volonté forte de mettre en place des dispositifs qui nous permettront d'être, effectivement, plus économes, plus sobres et par les politiques publiques, et par les comportements aussi. C'est ce que nous essayons de faire.

La deuxième forte augmentation dans les dépenses de fonctionnement, ce sont les charges de personnel que je résume aussi ; d'abord par l'augmentation du point d'indice de 3,5 points et puis aussi des évolutions habituelles ou normales, comme le glissement vieillesse technicité ; pour ce que l'on a fait aussi dans le cadre d'un nouveau contrat de prévoyance, Madame Lipsos-Sallenave le sait très bien. On a ensuite le projet de déprécarisation. Mais c'est vrai que les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 6%, donc, nécessité de maintenir ce qui dépend de nous, nécessité de lancer, de développer un plan de sobriété et de performance énergétique et c'est ce que nous faisons.

Le troisième paramètre, c'est l'épargne brute, c'est-à-dire notre liberté, effectivement, de gérer et d'investir. Elle ressort pour 2023 à 19 M€ et elle tend vers 20 M€ en fin de période, au fil du temps. Cela veut dire que par une gestion rigoureuse, ce qui me permet d'ailleurs de remercier les services et Monsieur le directeur général qui transmettra nos remerciements au service finances en particulier, et donc, qui suivent cela de très près. Donc, ce niveau et c'est cela qui est important, ce niveau d'épargne, d'autofinancement, nous permet de poursuivre notre politique d'investissement et de développement. Précisément sur l'investissement, nous prévoyons encore un niveau élevé en 2023 parce qu'il y a des projets en cours qui doivent se poursuivre, se continuer c'est : la place de la Monnaie, c'est le Pôle d'échange multimodal, c'est le projet Saragosse qui impacte encore fortement l'exercice 2023, c'est le bâtiment Labat, mais ce n'est pas que cela. C'est aussi la rénovation des écoles, les équipements sportifs, le ravalement des façades, dont on voit les effets quand même positifs, me semble-t-il, c'est l'éclairage public, 1,7 M€ par an pendant plusieurs années, effectivement. Ce sont des dépenses d'ailleurs d'investissement qui sont tout à fait intéressantes parce qu'elles induiront des économies de fonctionnement. Mais c'est une politique que nous lançons, c'est la performance énergétique.

Sur les investissements, je voudrais aussi rappeler que nous avons un niveau de recettes

d'investissement très substantiel par le fonds de compensation de la TVA, mais aussi par des subventions, mais aussi par des cessions.

Le dernier point, enfin le dernier point, il y en aurait d'autres : la dette. Trois points d'abord sur les intérêts. C'est vrai que nous avons bénéficié ces dernières années de taux de conditions financières d'emprunt très favorables. Nous en avons profité et nous avons eu raison. Nous avons fait essentiellement des emprunts à taux fixe et le taux fixe en taux moyen, c'est inférieur à 1%, c'est à 0,99%. Nous avons fait des taux variables pour à peu près 20%, mais le taux moyen des taux variables - je parle de la période antérieure - était de 1,60%. Donc, nous avons aujourd'hui un encours de dettes, si vous voulez, avec un taux moyen pondéré d'à peine un peu plus de 1%. Nous avons investi à ce moment-là, ce qui était, me semble-t-il, une bonne chose, nonobstant le fait que nous avons même eu des prêts, notamment pour les Halles, Monsieur le Maire, prêt de 16 M€ à taux zéro. Les choses changent évidemment, les conditions financières aussi, vous le savez, donc, aujourd'hui, c'est très difficile d'avoir des taux fixes convenables. Ils sont très largement supérieurs aux taux variables, donc, il faut, effectivement, négocier. On arrive à négocier. Pour l'instant, on a contracté un emprunt, récemment, à taux variable à 2,32%, qui était très notoirement inférieur à des taux fixes.

Voilà, pour les intérêts.

Pour l'encours de la dette, donc, c'est un encours, effectivement, qui a augmenté compte-tenu des investissements et qui diminuera à partir de fin de mandat, ce que l'on avait dit, puisque effectivement, beaucoup d'investissements importants, en tout cas structurants, étaient terminés. Et donc, à partir de 2025, il y a une décroissance de l'encours de la dette. Et quant à la capacité de rembourser la dette, car c'est cela au fond qui est important, ce que l'on appelle le ratio de désendettement, c'est : est-ce que je peux rembourser ce que j'ai emprunté ? Il est tout à fait satisfaisant. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais je considère qu'il est quand même très honnête et maîtrisé, convenable puisque nous serons autour de 6 années. Bon, c'est-à-dire que l'on pourrait rembourser la totalité de la dette avec l'autofinancement, donc, cela veut dire que nous nous étions fixés, je l'ai souvent dit, de ne pas dépasser 7 années. Alors, à ce jour c'est comme cela, je répète, que l'on ajustera en fonction des situations.

Mais pour terminer, ce que je retiens de cette prospective que nous avons essayé de faire avec les difficultés que vous savez, quand même, c'est que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Evidemment, ce qui nous échappe, on le subit, mais on essaie de trouver des solutions pour réduire les coûts. Je parlais tout à l'heure de l'énergie, premièrement. Le niveau d'investissement est parfaitement soutenable, c'est ce que ce tableau montre, et diminue au fil du temps. Le taux de financement, je viens d'en parler, est conforté, et c'est l'autofinancement qui est le garant de notre indépendance, et la dette, je viens d'en dire un mot, est maîtrisée, contrôlée et décroît en fin de période.

Voilà, les informations financières, un peu rapides parce que l'heure avance, mais qui nous permettent de considérer que nous devons naturellement être vigilants, mais les conditions financières de la Ville aujourd'hui sont bonnes et doivent évoluer favorablement.

M. le Maire :

Merci, Jean-Louis Pérès, pour votre travail et votre engagement.

Mais cette présentation des orientations budgétaires nous permet de trancher un débat que nous avons eu ici souvent, qui était : « mais vous investissez trop, vous empruntez trop, vous avez dégradé les conditions d'endettement de la Ville. Vos projets sont pharaoniques », enfin tout ce que nous avons entendu avec une régularité d'horloge suisse. Maintenant, on sait ! Heureusement que nous avons investi et emprunté quand l'argent était à 0% parce que depuis, je

reprends les chiffres, c'est près de 80% de notre dette qui est à taux fixe à moins de 1% et 20% est à taux variable parce que les derniers mois, l'inflation est répartie et plus personne ne propose de taux fixe, mais on est à 1,61%.

Heureusement que nous avons fait cela !

Imaginez que les investissements demeurent à faire, alors que les taux d'intérêt ont explosé ! Eh bien, cela permettra de vérifier que les choix de gestion que nous avons faits - c'est vrai pour l'investissement que nous en avons en effet chargé - il y en avait Dieu sait besoin, pour que la ville se retrouve dans une situation différente de celle qu'elle connaissait à cette époque. Et on a maîtrisé le fonctionnement, de sorte que, vous avez bien entendu les chiffres que Jean-Louis Pérès a donnés, ce que l'on appelle, c'est un mot tellement compliqué le ratio de désendettement c'est : est-ce que vous avez la capacité de rembourser votre dette avec les excédents que vous produisez chaque année ? La loi dit que l'on n'a pas le droit de dépasser 12 années. C'est-à-dire que si une commune est en situation de ne pouvoir rembourser sa dette qu'en plus de 12 ans, elle est en situation critique au regard-même de l'État et au regard de la loi. Paris est à plus de 15 années et nous, nous avons toujours dit : on restera en dessous de 7 années. La loi, c'est 12, nous au-dessous de 7 et on est maintenant en possibilité de garantir que, d'ici à la fin du mandat, on restera autour de 6 années, peut-être même la dernière année à peine un peu moins. C'est dire que le choix qui a été fait était un choix avisé. On ne s'est pas trompé et on peut le vérifier. Nous avons des équipements qui ont été financés. Jean-Louis Pérès rappelait que les Halles ont été financées à 0% pour plus de 16 M€, 0% sur 20 ans. Si vous prenez l'inflation et les prévisions d'inflation, vous mesurez que là, tout d'un coup, on se trouve avec une situation financière qui va être tout à fait positive. Et donc, c'étaient des investissements ambitieux, jamais pharaoniques. D'ailleurs, la fréquentation régulière des Halles par ceux qui nous reprochaient qu'elles fussent pharaoniques, prouve que nous ne nous étions pas trompés. Les commerçants, la fréquentation, ceux qui disaient que Pau n'avait pas besoin de Halles le dimanche matin, vous voyez que j'expurge les déclarations, que l'on n'en avait pas besoin, que c'était une affaire de bobos, que cette ville, elle ne voulait pas de cela. Eh bien, je vous invite à vous promener aux Halles le dimanche matin et vous allez découvrir qu'il y a 5 ou 6 000 personnes qui viennent, que ces 5 ou 6 000 personnes ont entraîné des commerces et des réouvertures de commerces autour, que la médiathèque en profite. J'y étais avec un certain nombre des intervenants, dimanche matin, des Idées mènent le Monde et ils étaient emballés. Je pense que l'on ne s'est pas trompé et en tout cas, financièrement, nous avons maintenant la preuve que c'était une démarche avisée. Eh bien, on va continuer nonobstant les critiques éventuelles, pour lesquelles je donne la parole à Jérôme Marbot.

M. MARBOT :

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai quelques observations au-delà de votre auto-satisfecit, assez récurrent finalement.

M. le Maire :

Non, mais vous ne contestez pas mes chiffres ?

M. MARBOT :

J'y viens, j'y viens...

M. le Maire :

Vous ne les contestez pas ?

M. MARBOT :

J'y viens !

M. le Maire :

Vous ne les contestez pas ?

M. MARBOT :

Quels chiffres ?

Que les Halles ont coûté 40 M€, là où vous en annonciez 20 ?

M. le Maire :

C'est cela...

Bon avançons !

M. MARBOT :

Je ne conteste pas, comme la Cour des comptes, du reste.

Alors, d'abord, il y a à mon sens dans ce rapport fort bien fait, et j'en remercie et Jean-Louis Pérès et les services parce que sur ces questions-là, nous avons toujours l'ensemble des informations de manière éclairante. A mon sens, deux sources d'inquiétude au niveau national.

La première source d'inquiétude, c'est, chacun le sait et le devinera aisément, le contexte difficile et incertain, l'inflation dont on ne sait jusqu'où elle ira, même si certains nous prédisent qu'elle puisse s'arrêter, dans les années qui viennent en tout cas ; la guerre évidemment, la remontée des taux d'intérêts et notamment de l'Euribor européen qui donne le « la » sur l'ensemble des capacités d'emprunt des particuliers et des collectivités. Vous écrivez vous-même, et à juste titre, et cela, effectivement, Monsieur Pérès, personne ne le conteste, les années à venir seront très incertaines tant sur le plan économique que social. Vous avez vous-même, Monsieur le Maire, je crois, parlé de la plus grande crise depuis la seconde guerre mondiale que notre pays s'apprêterait à affronter. Cela, c'est le premier sujet d'inquiétude.

Le deuxième, même si effectivement, cela concerne surtout l'agglomération, la suppression de la CVAE parce que cette suppression, après celle de la taxe d'habitation - même si j'entends que l'ensemble est compensé et c'est heureux, il n'y a pas de critique à ce niveau-là - enlève de la souplesse dans la maîtrise fiscale que pouvaient avoir autrefois les collectivités. C'est-à-dire que les leviers fiscaux sur lesquels elles peuvent jouer se réduisent. Au passage, je note dans votre rapport que sur la CVAE, l'État va garder pour lui 500 M€ qu'il va affecter au fonds vert, donc, une manière de financer sa politique écologique sur le dos des collectivités. C'est un peu dommageable, mais c'est un détail, en tout cas, pour le débat qui nous concerne ce soir. Donc,

dans ce contexte que moi j'estime inquiétant à double titre, que fait la Ville de Pau ? La Ville de Pau, à mon sens, continue comme si de rien n'était.

L'année dernière, nous nous sommes vus obligés d'augmenter la taxe foncière de deux points pour la Ville, deux points pour l'Agglomération, plus une augmentation assez conséquente des bases qui font que, en moyenne, les Palois ont subi une augmentation de 10% de taxe foncière. Cela n'est pas rien. Cela permet, effectivement, pour le moment, de maintenir des chiffres et des ratios qui soient acceptables, mais à quel prix ? Au prix d'une pression fiscale supplémentaire pour les Palois, dont je rappelle que ceux qui paient la taxe foncière, ne sont pas tous riches, et qu'une augmentation de 10% par an peut constituer une amputation considérable du budget, qui peut les contraindre sur d'autres postes tout aussi vitaux. Je vois, dans le rapport d'orientations budgétaires, l'augmentation des coûts de l'énergie et des fluides en général que vous évaluez à 3 M€. J'ai entendu la chronique, donc, j'ai une partie de la réponse grâce à la chronique que vous avez faite, Monsieur le Maire, mais je ne vois pas de plan à long terme d'économie d'énergie. Je pense que vous le mettrez en place. Mais ce sera intéressant parce que c'est essentiellement, ou en tout cas d'un point de vue écologique, c'est aussi un point de vue financier pour notre collectivité, un sujet d'intérêt financier pour notre collectivité. C'est dommage que les orientations budgétaires n'intègrent pas ce plan d'économie d'énergie comme une donnée fondamentale pour les années qui viennent. Du reste, j'ai une question sur les 3 M€ d'augmentation prévus sur le coût des fluides pour l'année 2023. Tiennent-ils compte de ce plan d'économie d'énergie ou pas ?

Voilà, donc, c'est quand même considérable pour notre collectivité et cela mériterait que l'on s'y arrête un peu plus longuement à mon sens.

Sur les investissements, alors, je suis assez gêné pour vous, en réalité, parce que je n'ai fait que reprendre vos chiffres 2021 et 2022. Vous nous aviez dit : « On investit beaucoup maintenant et on va, ne vous inquiétez pas, faire preuve de sobriété financière pour les années qui viennent et, donc, on va réduire les investissements. » En 2021, 40 M€ d'investissement, en 2022, 40 M€ d'investissement. Dans les orientations budgétaires de 2021, vous prévoyiez en 2023 de descendre à 37,9 M€. On reste à 40 700 000 € d'investissement. En 2024, vous nous promettiez de descendre à 32 M€ d'investissement. On reste dans les orientations budgétaires 2022 à 40,4 M€. En 2025, on devait passer à 27 M€. On reste à 35 M€ et en 2026, là, cela baisse vraiment de 27 à 24 M€. Total sur le mandat, d'après vos prévisions, en 2021 vous prévoyiez globalement 200 M€ d'investissement sur l'ensemble du mandat. On est aujourd'hui à 221 M€, alors que vous nous dites parallèlement et sans doute d'ailleurs à juste titre, qu'il faut désormais lisser les crédits de paiement.

Or, ce que vous nous dites ne correspond pas aux chiffres que vous nous donnez puisqu'au contraire, vous accélérez dans les crédits de paiement et à mon avis, cette accélération n'est pas simplement la volonté d'investir beaucoup, comme vous allez sans doute me répondre, mais la mauvaise maîtrise du coût de certains investissements, sans même reparler des Halles. Si on parle du Foirail, vous nous aviez annoncé, lorsque le projet a été lancé, 11 M€. On en est aujourd'hui à 18 M€, d'après vos dires, plus 3 M€ pour les abords du Foirail. D'ailleurs, quand je dis 11 M€, je ne remonte sans doute pas totalement à l'origine où me semble-t-il, il s'agissait de 7 à 8 M€. Mais, nous en sommes aujourd'hui, quoiqu'il en soit, à 18 M€. Et donc, on est, effectivement dans des investissements, si vous ne voulez pas entendre le terme « pharaoniques », massifs, qui à mon sens, ne sont pas maîtrisés et ne nous permettent pas d'affronter les difficultés que le contexte national et international nous impose.

D'ailleurs, nous n'avons pas les moyens de ces investissements parce que notre dette continue d'augmenter. Et oui, j'entends le discours parfaitement juste qui consiste à dire, il fallait emprunter lorsque nous étions à 0%. Il faut emprunter...

M. le Maire :

Ce n'est pas ce que vous disiez...

M. MARBOT :

Ce que je disais, je vais le redire parce que je savais que vous alliez me dire cela. Il faut emprunter à la hauteur de ses capacités et de ses capacités à rembourser, mais l'emprunt en soi n'est pas du tout problématique, surtout lorsqu'il est à 0%. Sauf que là, les taux augmentent et on continue d'emprunter. On continue d'emprunter. Alors, c'était 20 M€ l'année dernière, 18 M€ en 2022, 18 M€ en 2023, 16 M€ encore nouveaux d'emprunt en 2024, comme si les taux n'augmentaient pas, alors que vous nous dites par ailleurs dans la note de cadrage, de manière parfaitement juste, que la remontée des taux crée de l'incertitude. Et, chiffre pour chiffre, ou ratio pour ratio, on peut s'intéresser aussi au ratio de l'épargne nette. Donc, pour ceux qui nous écoutent, l'épargne nette c'est assez simple : c'est notre capacité d'autofinancement à laquelle on retire le remboursement du capital de la dette. Et notre épargne nette en 2021, elle était, en 2019 pardon, selon votre tableau, elle était de 10,6 M€ ; en 2021 elle était à 9 M€ ; elle sera en 2026 à 7 M€, pardon 7,8 M€ exactement. Oui, mais c'est dire si le poids de la dette, de notre capacité d'investissement, donc, notre capacité d'autofinancement pour tout dire, est de plus en plus prégnant.

Pourquoi ne ralentit-on pas l'investissement de cette ville, alors, même que nous n'avons plus aucune sécurité sur les taux qui augmentent ?

Je suis assez surpris de constater que, effectivement, 20% de notre dette est à taux variable, alors que je me souviens parfaitement que nous avons eu cette discussion et que lorsque l'on vous avait dit que peut-être que les taux bas ne dureraient pas éternellement, vous nous aviez dit : « A ce moment-là, on renégociera. »

Renégociera-t-on ces taux ?

Parce qu'ils font peser sur notre collectivité un vrai risque, et j'en termine par là. L'ensemble de ces imprécisions, ou en tout cas le fait que l'on n'arrive pas à maîtriser l'ensemble des orientations budgétaires et de la stratégie budgétaire, sur des volants qui aujourd'hui restent encore parfaitement explicables, mais qui au regard du contexte international peuvent prendre de toutes autres dimensions, risquent de dégrader nos taux qu'aujourd'hui, vous vantez de manière très rapide. Parce que ces choses-là vont très vite, et quand nous n'avons pas la maîtrise sur l'ensemble des éléments extérieurs et que nous sommes à l'os sur les éléments que nous maîtrisons, eh bien, la catastrophe n'est pas forcément très loin.

M. le Maire :

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Je dis « forcément » pour dire hypothétiquement.

M. le Maire :

Quelques mots de réponse.

D'abord, je rends hommage à votre ton parce que c'était... C'est bien. D'autres fois, ce n'était pas tout à fait pareil, et moi, je suis content quand on a des échanges apaisés comme cela.

Je veux reprendre deux ou trois petites choses.

Le Foirail, là je vous sais suffisamment intelligent pour savoir que vous avez biaisé la réalité. Le Foirail..., ou alors vous n'avez pas suivi l'actualité de la ville. Nous avons changé le projet en milieu de projection et nous avons changé le projet parce que nous avons décidé d'installer au Foirail, la grande salle que nous avions prévue au Palais Beaumont : une grande salle de concert et de théâtre que nous avons même dessinée, enfin esquissée sur notre programme, et voyant venir les difficultés financières qui sont les nôtres, nous avons décidé de l'installer au Foirail. Et donc, cela a évidemment changé le projet. Je vous rappelle que l'on avait prévu 20 M€ pour la grande salle, quelque chose comme cela, et là, on est passé en effet, d'une dizaine de millions à 15 M€ de travaux ; 15 M€ de travaux, c'est le chiffre exact que m'ont confirmé les architectes. Il y a là-dessus 3 M€ qui sont les 3 M€ pour les études, pour la maîtrise d'ouvrage, pour la maîtrise d'œuvre, et donc, voilà, donc 18 M€.

Est-ce que vous connaissez dans une autre ville, un équipement culturel de cette dimension ? On n'en fait quasiment plus. Avec l'ensemble qui a été consacré au Méliès, plus la grande salle que j'espère vous avez tous fréquentée et que tous ceux qui la fréquentent reconnaissent comme étant magnifique en particulier, non seulement du point de vue esthétique, non seulement en raison de la dimension de la scène, mais du point de vue acoustique ? Grande salle que nous avons dessinée, préparée et avec l'Orchestre et avec Espace Pluriel parce que c'est magique du point de vue danse et du point de vue cirque, et pour le théâtre. Et ceux qui ont vu *L'Avare* ont été épatés. Et les comédiens avaient les larmes aux yeux de la qualité de la salle. Ils pleuraient, en sortant ils pleuraient, ils avaient des larmes qui coulaient en sortant. Je crois que c'est une salle dont on peut être fier.

Dix-huit millions d'euros !

Alors, vous dites « mais on devrait s'arrêter d'investir ». Et moi, je dis que l'on ne peut pas s'arrêter d'investir parce que la ville a besoin que l'on investisse.

Je vais prendre un exemple très simple : Marancy, l'école Marancy, on va y consacrer 7 M€. Vous avez rappelé les grandes masses hein ! Sept millions ! Vous pensez que l'on peut se tourner vers l'école Marancy, les enseignants et les parents d'élèves en disant : « Ecoutez, Monsieur Marbot, dit que l'on entre dans des temps difficiles, donc, on ne va pas faire l'investissement à Marancy. »

Mais qui serions-nous, si nous faisons quelque chose comme cela ?

Et je peux prendre la totalité, ce que nous consacrons avec l'Agglomération en particulier à la gare et à l'équipement autour de la gare ; ce que nous consacrons et que nous consacrerons aux équipements sportifs.

Une Ville ne peut pas s'arrêter d'investir !

Alors, c'est plus difficile quand les taux montent, raison pour laquelle nous avons bien fait d'investir quand ils étaient à 0%, contrairement à votre avis et d'investir massivement quand ils étaient à 0%. C'était évidemment le moment de le faire. Et vous avez-vous-même indiqué la pente qui était suivie par ces investissements. On était à 40 et on va progressivement passer à 25. Et c'est la même chose pour l'emprunt. On est passé, vous avez dit, de plus de 20% à 16%. Oui, nous avons choisi d'avoir une trajectoire qui serait une trajectoire d'allègement, ce qui fait qu'au bout de la période, au bout du mandat, nous aurons en effet maintenu la Ville au-dessous des 7 années de ratio de désendettement que nous nous étions fixé.

Après, vous avez dit quelque chose que je considère comme complètement faux.

Vous avez dit : « Avoir supprimé la taxe d'habitation, c'est très mal parce que cela enlève de la liberté aux collectivités locales. » C'est absolument faux ! D'abord, c'est très bien parce que le contribuable moyen qui payait la taxe d'habitation dans notre ville, s'il était dans les 80% les plus bas, sa taxe d'habitation était en moyenne de 800 €. Et quant aux 20% de contribuables qui étaient dans le haut de l'échelle, ceux pour qui ce n'est pas tout à fait supprimé encore, on est à quoi ? deux ans sur trois là ? C'est la dernière année. Ceux qui seront totalement allégés, leur taxe d'habitation était en moyenne de 1 500 euros. Alors, vous dites « ce n'est pas bien de leur avoir rendu » ...

M. MARBOT :

Non, je suis d'accord avec cela.

M. le Maire :

Attendez, je n'ai pas tout à fait fini...

Et vous dites : « Mais si on l'avait laissée, il y aurait plus de liberté pour les collectivités. » C'est la liberté de quoi, Monsieur Marbot ? C'est la liberté d'augmenter les impôts. Il n'y a pas d'autre liberté. Or, il se trouve que nous n'avons pas le droit d'aller au-delà. Nous étions au summum des taux, puisque l'on était à 26 quelque chose comme cela, 25 ou 26, on était au sommet, on n'avait pas le droit de dépasser les taux. Donc, ce que vous dites, répétant ainsi une antienne connue, n'est pas fondé pour une ville comme la nôtre parce que, s'il y a une catégorie de ville qui a non pas le droit mais le devoir de se féliciter de la décision gouvernementale, ce sont les villes-centres. Pourquoi ? Parce que toutes les villes-centres, y compris la nôtre, avaient accumulé la fiscalité pour payer les équipements qui servaient à tous ceux qui les entouraient, qui servaient à toutes les agglomérations et bien au-delà. Parce que pour nous, c'est le Béarn tout entier que nous aidions, avec le stade, avec le théâtre maintenant. Et donc, votre raisonnement est faux. Et de ce point de vue-là, si on se mêlait un jour de revenir sur cette décision, ceux qui trinqueraient c'est nous, parce que ce sont les villes qui investissent. Et il se trouve que les contribuables partaient des villes-centres parce que la fiscalité qui les atteignait plus que d'autres, était lourde en raison des investissements. Et Dieu sait que nous avons connu, dans cette salle, des débats avec mes prédécesseurs et singulièrement avec André Labarrère sur ce sujet. Le poids de la fiscalité sur les villes-centres est probablement la justification majeure pour laquelle, heureusement, le gouvernement a pris cette initiative totalement inattendue de supprimer la taxe d'habitation.

Les principaux bénéficiaires, c'est nous ! Et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas vous suivre sur ce point.

Dernier point, sur la taxe foncière, je ne vais pas répéter. Mais pour vous faire plaisir, j'ai apporté le taux de la taxe foncière chez vos amis. Parce qu'après tout il ne faut pas...

Intervention inaudible

Mais oui, mais je suis d'accord... Non mais, vous comprenez...

Ce que je veux dire est quelque chose de très simple. Bien sûr qu'il y a des amis à moi, au Havre par exemple, qui ont une fiscalité très importante sur la taxe foncière. Mais si je prends La Rochelle, Montpellier, Dijon, Rouen, Dunkerque, etc., ils ont une fiscalité de près de 10 points supérieure à la nôtre. Et je ne veux pas prendre les villes écologistes, parce que si je les prends :

Grenoble, Poitiers, Bordeaux, alors en effet la différence est très importante. Nous, nous sommes à 44% pour la taxe foncière, Grenoble est à 52,5 %. La taxe foncière dans notre ville et dans notre agglomération, elle est conséquente et elle a augmenté en effet de 10% pour le contribuable. Mais nous avons pu ainsi porter des investissements qu'autrement nous n'aurions pas pu porter, y compris le réseau de chaleur. Des investissements, de ce point de vue-là, nous permettent d'avoir tenu les engagements que nous avons pris. C'est donc dire que l'on a fait des efforts considérables et il fallait les faire. Il faudra continuer les efforts. Si quelqu'un me dit qu'il faut arrêter d'investir dans les écoles ou dans l'université ou... je ne serai pas d'accord avec cela, ou dans les transports en commun, je ne serai pas d'accord avec cela.

Je pense qu'une ville, capitale comme la nôtre, elle a le devoir de se doter des investissements qui la porteront au rang le plus exigeant pour servir les habitants et pas qu'on leur dise : « Eh bien, vous, vous êtes une ville de second rang. » Mon ambition à moi, c'est que Pau soit une ville du premier rang, du premier rang par ses équipements et du premier rang par sa réputation. Alors, cela demande des efforts, eh bien, je suis content qu'on les fasse. Parce que je préfère qu'on les fasse là, plutôt que de se trouver dans des situations où, par laxisme sur le fonctionnement, on ne maîtriserait plus une position comme la nôtre. Voilà, c'est très simple.

C'est un débat entre nous. Je me félicite du ton que vous avez choisi et j'espère que vous vous félicitez du ton auquel moi, je suis parvenu.

M. MARBOT :

Je vous remercie du ton que vous avez employé et je vous fais juste deux petites réponses en une pour ne pas allonger les débats.

Je me suis sans doute mal exprimé, si vous avez pensé que je disais que la suppression de la taxe d'habitation était une mauvaise chose. Ce que j'ai dit, c'est que, et notamment pour la ville de Pau - d'ailleurs on pourra retrouver dans les débats précédents - je me réjouissais, en raison de la centralité dont vous parliez, du rééquilibrage qui est un effet secondaire, mais dont on profite et tant mieux, à la ville de Pau, sur la fiscalité de notre Communauté d'Agglomération.

Ce que je dis simplement, c'est que du coup, les collectivités locales ont moins de leviers, ce qui n'est pas injustifié en soi, la suppression de la taxe d'habitation, même la suppression de la CVAE. On pourrait avoir des arguments pour et contre. Mais simplement, à partir du moment où on a moins de leviers sur la fiscalité locale, il faut se donner plus de marges. Parce que lorsque l'on arrive au pied du mur, comme on s'est trouvé l'année dernière, nous n'avons plus qu'un levier pour y faire face, c'est d'augmenter la taxe foncière.

Et donc, nous n'avons plus le choix.

Et si l'on a des marges, on peut se permettre de ne pas utiliser ce levier-là. Si on n'a plus de marges, on est obligé de le faire comme on l'a fait l'année dernière.

Après, sur la taxe foncière, simplement pour terminer, il y a aussi des villes, parmi les villes très connues qui ont décidé de faire des augmentations mesurées de taxe foncière, pas forcément dans le pourcentage mais dans la destination et la cible de ceux à qui elles s'adressaient, notamment, en prévoyant un certain nombre d'exonérations pour ceux qui touchent les minimas sociaux ou ceux qui s'engagent à rénover énergétiquement leur logement. Cela peut être ...

M. le Maire :

Pardon de vous dire, c'est très rare que les minimas sociaux soient propriétaires de leur

logement.

M. MARBOT :

Vous savez, parfois, on a des accidents de la vie. On hérite et on se retrouve...

M. le Maire :

C'est très rare !

Oui, mais alors dans ce cas-là, les situations sont différentes...

M. MARBOT :

On n'est pas toujours propriétaire d'un château.

M. le Maire :

Mais vous savez ce que je vais vous dire, donc. Vous dites : « On a moins de marges. » Monsieur Marbot, nous n'avions plus de marges. Notre fiscalité s'adressant aux ménages sur la taxe d'habitation était au sommet que l'on pouvait atteindre, on ne pouvait pas monter, c'est comme cela. On avait atteint un taux qui faisait que nous n'avions plus aucune marge et, donc, d'une certaine manière, oui nous sommes sauvés et nous avons été sauvés par cette décision gouvernementale, et c'est la vérité. Vous savez bien combien les gens, combien les contribuables quittaient Pau pour aller s'installer dans la périphérie. Evidemment, vous alliez à Bizanos, votre taxe d'habitation était divisée par deux. Vous aviez exactement les mêmes équipements. Vous alliez à Mazères - si Madame le Maire de Mazères, première vice-présidente de l'Agglomération nous regarde et je soupçonne que c'est oui - vous alliez à Mazères, évidemment vous bénéficiez des mêmes avantages qu'à Pau, mais vous aviez un avantage de fiscalité locale considérable. Ce qui fait que notre ville se vidait et se vidait particulièrement des contribuables les plus, enfin ceux qui avaient des situations, comme on dit, parce qu'ils allaient chercher des économies d'impôt en bougeant de quelques centaines de mètres. Et vous savez bien que c'est cela qui a changé la sociologie de la ville. Et je suis heureux que l'on puisse retrouver une mixité, dans laquelle un jour, on puisse avoir toutes les classes sociales dans la ville et un équilibre, et que personne ne quitte la ville pour aller faire des économies de fiscalité. Cette affaire a heureusement disparu et il faut le mettre au crédit du Gouvernement.

Monsieur Dartigolles.

M. DARTIGOLLES :

Rapidement.

D'abord remercier bien évidemment Jean-Louis Pérès et les services pour le travail effectué, même si cette année, pour la première fois, alors que nous allons dans une situation extraordinaire, il m'a semblé que ces OB étaient rédigées de manière ordinaire. Je me trompe peut-être, on verra dans les prochaines semaines et les prochains mois, mais j'aurais aimé des éléments plus développés sur la manière dont notre collectivité pouvait imaginer, face aux bourrasques qui se présentent, quelles sont les réflexions sur le chemin à prendre.

Je suis totalement d'accord avec vous sur ce que vous avez dit concernant l'endettement, sur le moment où nous étions sur les taux zéros. Il fallait bien évidemment faire cela, et les collectivités qui ne l'ont pas fait se retrouvent aujourd'hui dans une situation infernale, apocalyptique pour certaines.

Mais, Monsieur le Maire, la question n'est pas tant, cela le devient, le coût de l'argent, et cela va le devenir fortement, mais la question n'est pas de savoir s'il faut investir ou pas, la question est de savoir ce qu'il faut livrer comme investissements pour répondre aux fractures sociales qui vont devenir, elles abyssales, pour livrer des communs. Moi, je pense que beaucoup de gens qui vivent dans les quartiers populaires paiois n'accèdent pas à une série d'investissements que vous avez pu faire. Je ne veux pas dire qu'il y a une forme de séparatisme, mais il y a des événements, il y en a eu un ce week-end de grande qualité. Mais il y a aussi des équipements qui peut-être vont profiter à certains et pas totalement à d'autres. Et le niveau là, la destination d'équipements à venir, pour l'éducation, pour la santé de proximité, pour le logement bien sûr et tout cela respectueux des enjeux climatiques, doit nous faire réfléchir. Cela c'est le premier point.

Le second point, Jean-Louis Pérès, tout cela n'a pas encore atterri. Là, j'apprends ce soir que le Sénat vient de retoquer la suppression de la CVAE. Bon, de toute manière, comme d'habitude, alors qu'il s'agit du budget de la Nation et pareil pour les comptes sociaux tout cela... Le 49.3 va tomber, ce qui est aussi une crise démocratique. Sur des sujets aussi importants, de chaque fois dégainer un 49.3 de cette manière-là... Mais il y a du débat sur les collectivités, dans ce moment-là. Le Congrès des maires se réunit demain, je crois. Et sur l'endettement public, vous savez, j'ai retrouvé ce chiffre : les collectivités territoriales ne pèsent que 9% de la dette publique, alors que c'était de 20 à 25% il y a 20 ans. Donc, moi je pense que nous sommes dans un mouvement, dans un toboggan, et cela ne date pas des deux derniers quinquennats, où il y a une menace sur la libre administration des collectivités territoriales par le biais fiscal, mais pas uniquement.

Je vais à deux ou trois questions précises sur les fluides et sur l'énergie. Si les communes avaient encore accès à des tarifs réglementés, Jean-Louis Pérès, bon on s'est peut-être trompé avec un de mes copains sur ce chiffre, mais on ne serait pas à 3 M€, mais à 600 000 €.

L'association des Maires du 64 a signé un courrier demandant le retour aux tarifs réglementés pour les collectivités locales.

Qu'en pense le Haut-Commissaire et est-ce que vous pouvez encourager ce chemin-là et cette réponse, Monsieur le Maire ?

Élisabeth Borne a fait des annonces concernant un amortisseur électricité pour les collectivités territoriales, mais je pense que l'on ne va pas rentrer dans les critères de ce dispositif qui commence à être évoqué dans la presse, qui n'est pas encore très précis, et d'après moi on n'est pas dans les critères. Beaucoup de collectivités se retrouveront non éligibles.

Tout cela pour dire que l'on voit bien, c'est une situation, si ce n'est d'instabilité, en tout cas de réflexion, et c'est vrai que j'aurais aimé - ce n'est vraiment pas une critique des services, il ne faut pas que mon propos soit mal reçu - mais j'espère que sur le budget et sur les prochains mois, on aura l'occasion d'approfondir ces questions.

Vingt-cinq pourcent de contractuels, je trouve que c'est beaucoup.

Avez-vous un objectif de titularisation dans les prochains mois ?

On parle d'un projet de déprécarisation 2022-2024. Peut-on avoir des détails sur ce projet de déprécarisation ? Parce que, bien évidemment, au regard de la crise sociale, nos agents ne sont oh combien pas épargnés, notamment sur les catégories C ; et ceux qui ne peuvent pas parfois accéder à un crédit, même si maintenant l'accès à des crédits est très compliqué du fait d'absence de titularisation ou de contrat à durée indéterminée.

Pourrait-on viser 10% de contractuels en cible ? Beaucoup de villes de taille comparable à la nôtre se fixent aujourd'hui ce 10%.

Et enfin, sur la présentation des investissements, la forme PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement – ce n'est pas la première fois que je le dis, permettrait d'avoir le coût global de chaque projet parce que c'est de cela qu'il nous faut débattre. Parce que systématiquement, on essaie de rajouter des tranches, on essaie d'aller chercher des documents, donc, si on pouvait avoir cela de manière peut-être plus explicite et plus didactique, ou alors il m'a échappé, ce qui est possible, et je ferai attention de le consulter.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Simplement, sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, si vous aviez lu le rapport, et ce n'est pas moi qui vais vous faire des reproches sur ce point, jusqu'à la page 15, vous auriez trouvé en détail le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Non, je voulais vous répondre sur le fond.

Vous avez dit quelque chose, si c'était vrai, qui serait pour moi blessant. Vous avez dit, en fait, vous faites des investissements pour les riches, c'est cela que vous avez dit. Non, vous ne l'avez pas dit comme cela, mais j'essaie de traduire en substance pour que l'on ait un débat sur ce point. Vous dites...

M. DARTIGOLLES :

Je ne l'ai pas dit comme cela...

M. le Maire :

Non, vous ne l'avez pas dit comme cela mais enfin...

M. DARTIGOLLES :

Mais je pense, en effet, que des pans entiers de quartiers populaires de Pau ne vont ni aux Halles, n'étaient pas aux Idées mènent le Monde et n'iront peut-être pas au Foirail.

M. le Maire :

Non, mais les Idées mènent le Monde, cela n'est pas un investissement.

M. DARTIGOLLES :

Ce n'est pas parce qu'un événement est gratuit que certaines personnes, dans certains moments... Regardez la réalité sociale. Mais vous ne comprenez pas ce que je vous dis, donc, si

vous pensez véritablement que les quartiers populaires étaient massivement représentés ce week-end, vous vous trompez, que cela vous fasse plaisir ou pas.

M. le Maire :

Mais moi, je ne vous contredis pas sur ce point parce que l'accès aux évènements culturels, ce sont des habitudes à prendre. Mais je puis vous assurer qu'il y avait beaucoup de gens...

M. BARTOLOMEO :

Ce sont aussi des budgets à avoir, Monsieur Bayrou.

M. le Maire :

Non, pas pour aller aux Idées mènent le Monde. C'est gratuit.

M. BARTOLOMEO :

En l'occurrence, on ne parle pas que des Idées mènent le Monde. On parle de l'accès au Foirail, par exemple.

M. le Maire :

Excusez-moi, mais là, la question c'était, les Idées mènent le monde, et moi, je prétends qu'il y a de nos compatriotes qui ont découvert certains débats, certains échanges d'idées et certaines personnalités, simplement parce que les Idées mènent le Monde, c'est totalement gratuit et pour moi, c'est très important.

Alors, vous dites « les investissements », je vais vous en citer quelques-uns.

Le Plan d'investissement le plus important et de très loin de notre ville, c'est Saragosse. Est-ce que Saragosse c'est fait pour les privilégiés ? Les écoles : Marancy, les sept millions que l'on va mettre à Marancy, est-ce que c'est fait pour les privilégiés ? Les stades, je ne sais pas si vous êtes allés récemment assister au match de rugby ou au match de football, encore davantage parce que ce n'est pas le même public. Si vous pensez que ce sont les privilégiés qui sont là, alors, c'est que l'on n'a pas la même vision.

Et quant au Foirail, Urban Session, au Foirail est-ce que c'est fait pour les quartiers ? Non. Et le Méliès, séance au Méliès 4€ le matin, je crois ? Je ne crois pas me tromper. S'il y a un administrateur du Méliès ici, il me démentira, ou pas. Dans des conditions de projection et de son qui n'existent nulle part ailleurs. Lelouch était là et il redécouvrait son film, en tout cas moi, comme je ne l'avais jamais vu, tellement la qualité de l'équipement est formidable et vous croyez que c'est fait pour les privilégiés ? Ce n'est pas vrai.

Mme CAMELOT :

Monsieur le Maire, excusez-moi, mais la programmation même du Méliès n'est pas faite pour les habitants des quartiers populaires.

M. le Maire :

Bon, alors, vous ne savez pas que le Méliès est une association mais je veux que... Madame Camelot, je veux que les administrateurs du Méliès, il y en a quelques-uns peut-être dans cette salle, je veux...

S'il vous plaît, vous ne parlez pas comme cela à vos collègues, Monsieur Dartigolles. D'abord chez moi, on ne parle pas comme cela, en particulier aux femmes...

M. DARTIGOLLES :

Si les personnes ne sont pas d'accord avec ce que j'ai dit, elles peuvent...

M. le Maire :

Elles vont le faire.

Mais vous ne vous adressez pas à elles sur le ton de l'injonction.

M. DARTIGOLLES :

C'est ce qui vient d'être fait avant.

M. le Maire :

Non, mais donc, voilà.

M. DARTIGOLLES :

Enfin qu'importe, ce n'est pas grave.

M. le Maire :

Très bien.

Et donc, je prétends que nous ouvrons des portes. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas l'habitude d'assister aux représentations de l'Orchestre. Les strapontins sont précisément gardés jusqu'à la dernière minute, à des prix défiant toute concurrence, pour le public qui n'a pas l'habitude d'y aller. Et il y a beaucoup de gens qui vont découvrir le jazz au travers de la saison de jazz que nous montons. Il y a beaucoup de gens qui vont découvrir le théâtre. On avait un très beau théâtre à l'italienne, mais maintenant nous avons un théâtre où la scène permet de monter ce que nous avons vu avec *L'Avare*, et tout cela ce sont des portes ouvertes vers la culture.

Et je prétends que, avec ces investissements-là, Monsieur Dartigolles, qui sont l'immense majorité des investissements mobilisés dans la ville, ils s'adressent précisément à ceux qui n'ont pas les moyens. C'est précisément à eux que nous songeons. Et quand nous aménageons l'espace public, c'est précisément pour ceux qui n'ont pas les moyens. Et quand nous créons des jardins publics - on en a créé presque une dizaine, ne serait-ce qu'à Saragosse avec le parc

central qui est maintenant majestueux - cela n'est pas pour les privilégiés. Les privilégiés, ils ont tous les moyens tout seuls, de trouver leur délassément, leur illustration, la mise en valeur auprès de leurs proches de leur condition de vie. C'est précisément pour ceux qui n'ont pas les moyens et, donc, de ce point de vue-là, j'assume, qu'il s'agit, au contraire de ce que vous avez dit, non pas d'une politique pour les uns, mais d'une politique pour tous.

Et enfin, quant au personnel : vous avez dit que vous avez noté le nombre de CDD que nous avons. C'est normal. Je ne crois pas qu'il y ait de collectivité qui n'en ait vraiment beaucoup moins que nous. Mais nous avons commencé un plan de déprécarisation dont Véronique Lipsos-Sallenave va vous rendre compte.

Deuxièmement, les efforts que nous faisons en matière d'apprentissage, je considère qu'ils sont essentiels. Et encore aujourd'hui, j'ai donné des instructions pour augmenter l'apprentissage dans un certain nombre de métiers et plus encore. Moi, je suis très fier du travail que nous faisons en offrant des travaux d'intérêt général dans la ville. Nous sommes quasiment et à coup sûr, la ville française qui offre le plus de travaux d'intérêt général. On en offre 200, près de 200 par an et j'espère que l'on va atteindre ce seuil et dépasser ce seuil parce que je n'ai pas besoin de vous dire que, selon moi, cela change tout dans une vie, entre la prison précoce et les travaux d'intérêt général. Et l'effort que nous avons fait d'offrir près de 200 travaux d'intérêt général, j'espère qu'en 2023 on y arrivera. J'en suis aussi fier que du recrutement de cadres majeurs parce que cela, c'est une ville qui choisit de montrer de la vie quelque chose d'autre que ce que la plupart des administrations montrent.

M. DARTIGOLLES :

Sur les travaux d'intérêt général, j'ai pris Pau et vous, Monsieur le Maire, en exemple dans un débat concernant la justice, il y a 15 jours sur Sud-Radio. Vous voyez, même un conseiller municipal d'opposition peut parler positivement de sa ville.

M. le Maire :

Eh bien, faites cela plus souvent !

M. DARTIGOLLES :

Autant que possible.

M. le Maire :

Monsieur Lacoste...

M. LACOSTE

Oui, Monsieur le Maire, je voudrais juste répondre à Monsieur Dartigolles et pas à tous les membres de l'opposition parce que c'est vous et Monsieur Bartoloméo qui vous êtes exprimés là-dessus, concernant le Foirail et plus largement l'accès aux équipements culturels de toutes les populations de notre ville.

D'abord, moi, je suis blessé. C'est vrai que j'ai été blessé par les propos que j'ai entendus, Monsieur Dartigolles ; pas pour moi parce que j'ai l'intime conviction que ce que nous faisons en matière de politique culturelle depuis huit ans maintenant, va dans le sens de la découverte pour

des publics qui étaient éloignés de ces dispositifs-là. Nous avons cherché, jour après jour, des publics qui s'interdisaient eux mêmes de rentrer dans certains équipements. Et on n'a pas fini cet effort. Il faut le poursuivre.

Mais, ce que vous avez dit – et je pense que vous le percevez parce que vous avez trop de finesse et de sensibilité pour ne pas le percevoir – ça revient finalement à dresser les uns contre les autres ou à expliquer que ce que nous faisons en termes de culture et d'investissements culturels, vise à favoriser les uns contre les autres.

Alors, je voudrais juste vous proposer quelque chose. D'abord, l'équipement du Foirail, Monsieur le Maire l'a rappelé, c'est 1 080, 1 100 sièges de spectacle. La salle de spectacle du Foirail, qui est un autre projet que le projet initial qui avait été évoqué, les possibilités qu'elle offre, est une salle effectivement, comparé à d'autres salles sur le territoire national, qui revient à un coût qui est tout à fait raisonnable.

L'Orchestre va pouvoir développer des formes d'expression infiniment plus importantes qu'à l'époque où il était au Palais Beaumont, pour des raisons qui sont simples à comprendre, d'espace, d'acoustique, de capacité de réception de concertistes et de volume. Mais, sachez quand même – il faut que les Palois le sachent, cela – tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de la ville et de l'agglomération passent tous les mois aux répétitions générales de l'Orchestre ; tous, quels que soient les quartiers dans lesquels ils habitent, tous ils y viennent.

Le théâtre – vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire – parce que ce que nous avons vu pour le lancement de la saison théâtrale avec *L'Avare*, moi, je ne l'avais encore jamais vu dans cette ville, en particulier au Théâtre Saint-Louis, qui je dois dire en passant, reste un joyau, un bijou dans lequel la saison va bien entendu prendre aussi ses racines et continuer. J'ajoute, par exemple, que le paradis est gratuit pour les enfants au Théâtre Saint-Louis et que les enfants qui viennent, viennent de tous les quartiers de la ville, tous les quartiers. Moi, je ne leur demande pas s'ils viennent du Buisson, de l'Ousse des Bois, de...

Monsieur le Maire :

C'est une décision que nous avons imposée...

Puis, le paradis !

M. LACOSTE

...de tous les quartiers. Mais au Foirail, ce que nous avons vu, c'est une moyenne d'âge qui était à peu près de 35 ans. Tout le haut du Foirail était occupé par des enfants, des jeunes, des adolescents, qui ont participé, beaucoup, au spectacle et qui l'ont apprécié. Il faut savoir que les collèges passent dans le Foirail et au Théâtre Saint-Louis à chacune des représentations de la saison théâtrale pilotée par Eric Vigner.

Tout ce que nous avons développé depuis des années en termes de cultures urbaines : alors, je sais que certains n'aiment pas ce terme, mais les cultures urbaines c'est le hip hop, le slam, le rap ; en particulier, en se faisant aider par un des spécialistes nationaux de la culture urbaine, qui s'appelle Nasty, qui a été patron d'un lieu qui a été considéré, qui était le premier centre au monde de cultures urbaines à Paris – vous le connaissez peut-être – qui est au Forum des Halles et qui s'appelle La Place. Nasty est venu travailler et vient travailler, et travaille pour la Ville de Pau. Mais vous auriez dû venir assister au spectacle d'Urban Session, au festival Pau validé, il y a eu deux soirées. Je vous assure que dans la salle du Foirail, eh bien, il y avait des publics que

nous n'avions jamais vus nulle part ailleurs. Ils venaient de partout de la ville ; ils venaient du quartier du Hameau, ils venaient de Camors, ils venaient de Kennedy, ils venaient de Saragosse, de partout.

Et c'est comme cela pour la totalité des publics. Vous avez parlé des Idées mènent le Monde. Aux Idées mènent le Monde, la salle du Foirail nous a permis de multiplier par deux le nombre de spectateurs qui bénéficient du programme du Culture en bus. Vous savez ce que c'est le Culture en bus ? Culture en bus, cela consiste à aller chercher, éloignés des dispositifs culturels, celles et ceux, sur la base du volontariat, qui n'osent pas rentrer dans des salles de spectacle parce que précisément... Ce type d'argument que vous défendiez tout à l'heure, doit peut-être les gêner pour y rentrer. Cela consiste à aller leur proposer, les chercher chez eux et les inviter gratuitement bien entendu à assister, une fois par mois l'année dernière, à une pièce de théâtre, à une exposition, à un ballet contemporain, à un concert de l'Orchestre, à un concert de musique actuelle, tout ce que vous voulez, au Zénith, partout. Le Foirail nous a permis de multiplier par deux la capacité du Culture en bus, c'est à dire que, tous les mois, il y a cent personnes nouvelles, tous les mois, qui viennent bénéficier de la vie culturelle paloise et qui viennent de tous les quartiers. Il y a des gens qui viennent de l'OGFA, il y a des mineurs non accompagnés, il y a des personnes en situation de précarité, etc. Mais, il y avait un Culture en bus aux Idées mènent le Monde. Ils sont venus assister à la conférence d'Erik Orsenna.

Et je terminerai en disant ceci : moi, je ne peux pas laisser dire que dans cette ville, la culture ne va pas à la rencontre des quartiers, ne se préoccupe pas des quartiers parce que, que vous me le disiez à moi, c'est pas grave, je vous dis, je suis tellement sûr que ce travail nous le faisons parce que je le vois au quotidien, moi cela ne me blesse pas. Mais ce sont celles et ceux qui, à la Direction culture, dont toutes les équipes travaillent sur ces sujets-là, qui ne seraient pas contents de vous entendre parler comme cela, Monsieur Dartigolles. Je vous le dis.

Dernier point : l'académie d'éloquence que nous avons mise en place et qui a son coeur battant, qui a son lieu de déploiement sur le quartier de l'Ousse des Bois, depuis maintenant deux ans, eh bien il y avait aux Idées mènent le Monde, cinquante jeunes qui participent trois fois par semaine à des ateliers de rhétorique, de théâtre, à qui l'on apprend à se défendre, à dialoguer, à débattre, à opposer des idées, avec peut-être quelques fois un peu plus de respect mutuel que l'on ne peut le voir dans certaines instances plus officielles. On leur apprend cela. Mais ils viennent à toutes les manifestations culturelles de la ville et tout cela, cela concerne tous les quartiers : ceux qui sont plus favorisés, ceux qui sont moins favorisés, ceux qui habitent dans tous les quartiers. Et c'est une richesse pour nous parce que cela crée de la mixité sociale et cela n'oppose pas les gens les uns contre les autres et croyez-moi – moi je crois à l'intelligence des gens dans nos quartiers. Ils comprennent cela, ils voient cela.

Alors, pour que vous en soyez convaincus – alors là, je m'adresse à vous, Monsieur Dartigolles, et je m'adresse à tous les membres de l'opposition.

Moi, je ne vous vois pratiquement jamais, sauf, je dois la justice de dire : j'ai vu Monsieur Bartoloméo à plusieurs reprises au Foirail. Il a probablement voté contre, mais c'est un équipement qui doit lui plaire, donc, je suis ravi, on le rencontre à l'Orchestre. Mais moi, je vous invite, pour bien vous rendre compte de ce que je vous explique là, à venir plus souvent aux concerts, plus souvent au théâtre, plus souvent au festival Pau validé, plus souvent aux Idées mènent le Monde.

Vous avez une marge de progression parce que je ne vous vois jamais nulle part.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur DARTIGOLLES :

Je peux lui répondre ?

Monsieur le Maire :

Non, non.

Vous répondrez...

Monsieur DARTIGOLLES :

Je peux répondre, parce que l'interpellation est quand même...

Monsieur le Maire :

Moi, je vais vous dire une chose simple et je m'adresse à Monsieur Bartoloméo en particulier. Parce que je crois que beaucoup de gens partagent ce jugement que vous avez émis les uns et les autres, en croyant que conduire une politique culturelle comme celle que nous conduisons, c'est fait pour les privilégiés. Beaucoup de gens le pensent.

Attendez, quand vous dites ces investissements ne sont pas faits pour les quartiers populaires. C'est ça que vous avez dit...

Monsieur BARTOLOMEO :

Non, mais moi, je ne sais même pas ce que c'est un investissement, je ne risque pas de parler comme cela.

Monsieur le Maire :

Si ! ces réalisations. C'est ce que vous avez dit. Encore une fois, tout cela est enregistré, donc c'est facile. Et mettons... Il y a beaucoup de gens qui pensent cela. Je veux vous opposer quelques faits. Savez-vous quelle est la majorité de ceux qui fréquentent le Méliès ? Ceux qui fréquentent le Méliès, ce sont des écoliers et des collégiens, la majorité du public ; les écoliers et les collégiens de toutes les écoles. Et c'est pour eux que l'on a fait cela. Ces trois salles de cinéma qui vont fonctionner en continu, en particulier le matin, c'est principalement pour les écoliers et les collégiens.

Monsieur Bartoloméo, vous, vous étiez à *L'Avare*...

Monsieur BARTOLOMEO :

Hélas, non !

Monsieur le Maire :

Vous étiez à la musique alors, enfin à l'Orchestre, aux deux. Vous étiez au 7 ou 8ème rang. Si vous vous étiez retourné, vous auriez vu tout le haut du théâtre rempli par des classes de collégiens et d'écoliers, notamment élèves du Conservatoire, notamment élèves de nos cours de théâtre. Ils étaient là et issus de tous les quartiers. Et qui a joué à l'inauguration du Foirail ? Eh bien c'est évidemment les Camino. Et les Camino, œuvre dans laquelle Monsieur Lacoste a eu une très bonne idée, comme pour l'académie d'éloquence, Erwan Quinio a porté le projet.

Les Camino, ce ne sont pas des privilégiés ni des enfants de familles qui ont la connaissance de la musique. Ce sont tous, avec l'ingénuité de la découverte, des garçons et des filles, qui pour 90 % d'entre eux n'avaient jamais vu, ni touché un instrument de musique.

Moi, je n'ai jamais été aussi ému que quand un petit garçon que je n'oublierai jamais, au Camino, m'a dit : « C'est quoi ton instrument, toi ? » J'ai dit : « Moi, je n'ai pas d'instrument parce que je ne suis pas fort en musique. » Il m'a dit : « Moi, c'est le basson. » J'ai trouvé cela...quelque chose qui parle d'une réussite – pas politique, on s'en fout – mais d'une réussite dont on peut être fier quand on regarde les enfants et ces enfants en particulier.

Et donc, pour la première fois, beaucoup vont découvrir ce qu'est une pièce de théâtre avec une mise en scène majeure. Qui a vu Boujenah, Michel Boujenah qui présentait *L'Avare* ? Michel Boujenah pleurait – je l'ai dit tout à l'heure – à la fin de la représentation, en disant : « On a inauguré une salle formidable ». Et que, sans micro, dans cette salle de 800 places, au dernier range, là-haut, vous entendiez les soupirs de la mise en scène, ou bien, quand il y a l'Orchestre, l'attaque de chaque instrument différenciée, c'est quelque chose de miraculeux. Vous regardiez un instrument et vous entendiez un son que vous n'aviez jamais entendu. Avant, c'était confus. Au Beaumont, il n'y avait pas de différenciation. Eh bien, cela, c'est populaire éminemment. Et je le dis, pardon de cette confiance, comme quelqu'un qui n'a jamais eu accès à la musique. Parce que, chez moi – on en a parlé un jour, Monsieur Bartoloméo - il n'y avait pas de musique. Et je trouve formidable que l'on puisse, dans ce bâtiment, qui était un marché aux bestiaux, puis un marché aux grains, que l'on ait pu créer quelque chose qui montre à l'évidence que cette ville, du point de vue de la culture, a une détermination qui ne se compare, je crois, à pas beaucoup d'autres.

Monsieur Dartigolles, je vous donne la parole pour répondre.

Monsieur DARTIGOLLES :

Je trouve la discussion un peu lunaire pour moi et je vais rassurer Monsieur Lacoste en lui faisant, moi aussi, une proposition en retour. D'abord, Monsieur Lacoste, ne soyez pas fâché ni blessé. Vous avez dit : « Je suis blessé. » Il ne faut pas se blesser en politique. Je ne voulais blesser personne, première chose. Ne soyez pas trop inquiet me concernant. Nous avons, les uns, les autres, les chemins de culture que l'on se choisit. Vous voyez, dans son dernier bouquin, Salman Rushdie a une phrase formidable. Il dit : « Depuis notre petite enfance – j'ai adoré cette phrase – on a besoin de nourriture, on a besoin d'un abri – vu le contexte j'aimerais mieux dire chauffé – on a besoin d'amour, de chants et d'histoires. » Ce que je veux simplement vous dire, par delà l'ensemble des dispositifs culturels que vous avez rappelés – et bravo aux services en premier lieu – c'est qu'il y a des gens aujourd'hui, dans une partie de nos territoires, qui n'ont plus d'imaginaire, tellement ils sont bouffés du matin au soir par la difficulté de la vie quotidienne. Et ce que je veux simplement vous dire, et vous n'y pouvez rien, c'est que ces personnes-là, on ne les retrouve pas dans des moments où vous pensez que tout Pau est là. Ne vous méprenez pas sur cette réalité. Et encore une fois, vous n'avez aucune responsabilité dans cela. Toutes les collectivités, les politiques publiques y sont confrontées. Il y a différentes formes de séparatisme. Je n'aime pas ce mot, d'ailleurs. Il faudrait que j'arrête de l'employer. Mais il y a aussi des personnes qui.. Ce n'est pas qu'elles se sentent assignées à résidence. Quand j'ai fait ces plus de 80 visites – et je connais les quartiers populaires palois – mais là, cela m'avait quand même

remué un peu. C'est que c'est exceptionnellement dur.

Donc, moi, je vous fais une proposition. Je ne vous fais pas la proposition de vous accompagner sur un prochain spectacle à Pau, non ça je ne vous la fais pas parce que j'ai envie de faire autre chose. Non, parce que vous l'avez un peu dit. Mais comme je vais reprendre « Quartiers palois » en début d'année, la dimension culture des échanges que j'aurai avec les personnes que je rencontrerai dans les quartiers populaires, sur cette dimension axée à la culture et aux pratiques culturelles, je m'engage auprès de vous, quand j'aurai des retours positifs, quand j'aurai des choses telles que vous en faites le récit, de bien évidemment vous dire : là, dans tel immeuble on m'a dit cela, « c'est formidable ». Mais je vous ferai aussi le retour de ce qui ne va pas dans cette direction-là. Et j'aimerais bien que l'on passe deux heures, juste, et je ne choisis pas le lieu, dans un quartier où l'on peut en effet déambuler et se promener, et se prendre une tour, se présenter et discuter pour qu'après on puisse dire : dans ce que tu avais dit au conseil municipal, il y a quand même une part de vérité. Et dans ce que j'ai dit, je ne voulais absolument pas attaquer les politiques publiques culturelles paloises. Je voulais simplement dire qu'il y a aussi beaucoup de gens qui ne nous regardent pas, mais qui ne sont pas du récit que vous faites.

Monsieur le Maire :

Eh bien, oui. C'est pour cela que l'on ouvre des portes.

Monsieur Bartoloméo...

Monsieur BARTOLOMEO :

Comme l'a fait très justement Olivier à l'instant, je voulais vraiment préciser le fond de ma pensée. Je n'ai pas de velléités agressives vis-à-vis de la politique culturelle de Pau. Je trouve que l'on est dans une ville qui est extrêmement riche et extrêmement intéressante et je suis très heureux d'être palois. Simplement, il y a des réalités de fins de mois qui ne permettent pas à certains d'accéder à certains outils. Pour ce qui me concerne, en, tout cas, puisque Monsieur Lacoste m'a vu plusieurs fois au Foirail... J'ai trouvé un subterfuge pour y aller plus souvent parce que je suis rentré comme ténor au chœur de l'OPPB et cela me permet de ne pas payer mon entrée, voilà, tout simplement.

Monsieur le Maire :

Très bien.

Madame Lipsos, sur la déprécarisation.

Madame LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, Monsieur Dartigolles, pour vous répondre, c'est un sujet que l'on aborde pas souvent. Les délibérations ressources humaines, c'est toujours en fin de conseil, mais en fait nous avons déjà, cette année, pris des délibérations qui concernent la déprécarisation. Donc, nous avons, depuis l'année dernière, 2021, adopté un plan d'action au niveau des ressources humaines, et notamment un plan de déprécarisation, approuvé en comité technique, avec l'accord des organisations syndicales. Et ce plan s'étale sur trois ans, 2022, 2023, 2024. Je peux vous citer, si vous reprenez nos délibérations depuis le début de l'année, des délibérations qui ont concerné notamment les animateurs de la direction de l'Education. Nous en avons déjà déprécarisé plus d'une trentaine. Au total, sur les trois ans, cela en fera 113. Et je vous cite la direction de

l'Education, mais cela va se passer dans d'autres direction. Donc il est en route, il est connu des agents et des organisations syndicales. Et donc, c'est un engagement fort que nous avons pris, pour assurer à nos agents des situations plus stables.

Monsieur le Maire :

Et si nous n'avions pas gardé les quatre jours et demi, nous n'aurions pas pu le faire. Il fallait licencier l'ensemble de ces agents, ce qui est quand même marquant. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris la décision prise et que nous nous y sommes tenus.

Madame Camelot...

Madame CAMELOT :

Je voudrais juste vous poser une question, Madame Lipsos. Les personnels qui vont être titularisés, ce sont des contrats à quelle quotité ? A temps plein ?

Madame LIPSOS-SALLENAVE :

Si vous vous reportez aux délibérations que l'on a adoptées cette année,...

Madame CAMELOT :

Excusez moi, je ne vous entends pas bien.

Madame LIPSOS-SALLENAVE :

...je pourrais vous donner des précisions...

Monsieur le Maire :

Ils ne sont pas tous à temps plein.

Madame LIPSOS-SALLENAVE :

Ils ne sont pas tous à temps plein, mais on tend vers le temps plein au fur et à mesure.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Nous avons participé au débat sur les orientations budgétaires.

M. BLANCO :

Monsieur le Maire, pardon. Sans abuser de notre patience, sur les orientations budgétaires –

c'est bien sûr un sujet déterminant – ce que je veux dire c'est que d'abord, je veux saluer la rigueur budgétaire et le sérieux des orientations qui nous sont préparées, la qualité aussi des informations. A plusieurs reprises, les années passées, j'ai déjà exprimé mon point de vue sur la dette. Moi, je n'ai jamais été effrayé par la dette et j'ai toujours considéré que la dette, avec des taux aussi faibles qu'ils étaient auparavant, était un bon choix. Donc, c'est sans surprise que je le dis à nouveau ce soir : je pense que les investissements sont nécessaires et qu'évidemment on ne va pas cesser d'investir. On peut faire peut-être un bilan maintenant. Il y a des outils à Pau qui sont des outils très importants, très intéressants. J'ai regretté, je le fais à nouveau, le fait que les Halles, notamment, ne soient pas marquées par ce que l'on appelle l'architecture durable, mais c'est ainsi.

Pour le débat sur la culture, je rejoins ce qu'a dit Olivier Dartigolles. C'est un travail permanent ; c'est une conquête ; c'est une frontière culturelle qu'il faut dépasser. Donc, les outils sont là, le Foirail notamment. Et nous n'avons pas à dire, les uns ou les autres, si nous fréquentons ou si nous ne fréquentons pas parce que cet argument-là, à un moment donné, je pense qu'il est assez stérile et que chacun fait ce qu'il veut de ses loisirs et de ses occupations. Et nous n'avons pas, nous, l'opposition, à nous justifier de notre fréquentation ou pas des lieux culturels. Mais, ce que je veux dire, c'est que, oui, les outils sont là, ils sont magnifiques. Il faut les utiliser. Cela nécessite une politique volontariste et cela ne peut pas se résumer à ce qui existe aujourd'hui à Pau.

Des efforts doivent être faits pour que les plus défavorisés, les enfants des familles les plus démunies accèdent à la culture. C'est extrêmement important. Mais cela nécessite aussi qu'on les mette en situation sociale et économique de le faire parce que quand vous êtes enfant d'une famille pauvre, qui n'arrive pas parfois à vivre ou même qui a du mal à survivre, la question de l'accès à la culture ne se pose pas.

Et je vais dire maintenant ce que j'ai dit tout à l'heure. Quand je vois que le budget du CCAS augmente seulement d'1 %, là nous sommes au coeur du sujet. Ce n'est pas suffisant, il faut revoir...

Monsieur le Maire :

Il y aura des adaptations.

M. BLANCO :

Il faudra adapter.

Monsieur le Maire :

Il y aura des adaptations.

M. BLANCO :

Merci, Monsieur le Maire. C'est quand même très important ; 1 % cela veut dire que l'on régresse, avec le taux d'inflation que nous connaissons.

Et la dernière remarque, non pas parce que je n'ai pas de commentaire à faire, mais parce que le temps a passé : elle concerne la hausse des dépenses réelles de fonctionnement. Elle est impressionnante, cette hausse. L'un des secteurs, ce sont les fluides et l'énergie. On a quand même une hausse de 3M€. C'est considérable, donc je pense qu'il faut traiter ce sujet parce qu'il

ne va pas disparaître comme par enchantement. Il est lié à la guerre en Ukraine, certes, mais aussi à notre dépendance au pétrole et au charbon, et je pense que nous devons réfléchir à la mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables pour, justement, faire face à cette augmentation. Et je crois que la création d'une régie des énergies renouvelables à Pau, municipale, serait un bon moyen. En tous les cas, il faut y réfléchir pour faire face à cette augmentation.

Et pour terminer sur une note positive, moi je salue les efforts qui sont faits pour les écoles, parce que pour moi, c'est vraiment l'un des domaines les plus importants. C'est un effort continu qui ici...

Monsieur le Maire :

...qui s'accroît tous les ans.

M. BLANCO :

... et qui s'accroît tous les ans. C'est ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire :

Quand nous sommes arrivés, c'était à 2M€, quelque chose comme cela, par an et cette année, on a dit les chiffres.

M. BLANCO :

Et c'est aussi là que commence l'accès à la culture, bien sûr.

Monsieur le Maire :

Par amour de la justesse, j'ai une petite différence avec vous. Je ne crois pas que cette exclusion culturelle soit uniquement sociale. Je pense que ce n'est pas uniquement une question de revenus. C'est qu'il y a des milieux – nous en connaissons, y compris dans notre propre vie – qui n'imaginent même pas qu'ils puissent fréquenter ces équipements et ces événements. Et tout notre enjeu, c'est précisément de permettre, par accident ou par Culture en bus, ou par les Camino... Culture en bus c'est le plan anti-solitude. Comme l'a rappelé Jean Lacoste, on va chercher les gens qui sont à mille lieues, sans même souvent leur dire où l'on va pour qu'ils ne soient pas effrayés. Par exemple, l'académie d'éloquence de l'Ousse des Bois dont je parlais, cinquante jeunes qui apprennent à exprimer, à débattre, à organiser leur pensée, ils ont rencontré Nathan Devers, ce jeune romancier qui vient d'être sur la liste de tous les prix à 24 ans. Aux Idées mènent le Monde, ils ont passé une heure avec Nathan Devers. Eh bien, c'est une porte qui s'ouvre et moi, je suis heureux que nous puissions faire cela aussi.

Est-ce que l'on peut considérer que le débat sur les... Un mot à ma gauche, un mot à ma droite.

M. LACOSTE :

Parce que je ne voudrais pas que Monsieur Blanco se méprenne. Je ne reproche à personne de ne pas venir assister à tel ou tel spectacle. Je disais simplement que si vous y venez, vous

verrez. Voilà. C'était tout ce que je disais.

Monsieur le Maire :

Merci.

Jean-Louis Pérès...

M. PERES :

Un mot pour répondre effectivement à Monsieur Blanco et peut-être à Monsieur Marbot aussi. Je vais très vite. C'est vrai que ces dépenses, vous l'avez souligné, Monsieur Blanco, pour l'instant effectivement, sont très importantes : les dépenses de fluides et d'énergie, ça double pratiquement, une augmentation de 80 %, c'est vrai.

C'est la raison pour laquelle, je le disais, mais je n'ai pas eu le temps de le développer, c'est dommage, nous avons mis en place depuis un certain temps, un certain nombre de dispositifs pour faire en sorte que nous soyons moins dépendants et que nous ayons un certain nombre de possibilités pour faire des économies, pour être plus indépendants. Et, ce qui me permet de rebondir sur les investissements : pourquoi les investissements sont-ils encore à un niveau élevé, Monsieur Marbot, c'est vrai, en 2023 et peut-être en 2024 ? D'abord, sur les investissements, je voulais dire, effectivement, on verra en fonction de la situation. Moi, je l'ai dit. C'est une prospective qui est faite aujourd'hui, qui donne une direction et une volonté, un volontarisme et ensuite, on s'adaptera. Il y aura peut-être des ajustements. Il y aura peut-être des étalements dans le temps. Mais, pourquoi il est élevé ? Parce que nous avons continué les investissements qui étaient nécessaires, notamment sur la place de la Monnaie, sur le bâtiment Labat, sur Saragosse, et en même temps, nous n'avons pas voulu différer des investissements, notamment, par exemple, sur la performance énergétique. C'est un plan de dix ans où l'on affectera 800 000 € par an. Alors, on l'a fait effectivement, on a juxtaposé, en quelques sortes, des investissements d'avenir nécessaires qui induiront des économies de fonctionnement. On l'a fait en même temps. Et après vous avez bien remarqué qu'il y a une décélération des investissements.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

C'était la dernière intervention sur les orientations budgétaires.

Nous passons maintenant, Monsieur Pérès,...

Mme BUSSY :

Excusez-moi, Monsieur le Maire, deux secondes, j'avais demandé la parole aussi. Je vais être très courte, si c'est possible. Beaucoup de choses ont été dites. Peut-être, juste, face au dérapage au niveau de l'énergie, 3M€ d'augmentation pour la Ville de Pau... Il y a le Congrès des maires cette semaine. On sait que les collectivités territoriales sont en grande difficulté. Est-ce que voter le budget le 12 décembre – juste je vais vite – ce n'est pas un peu rapide ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu des débats plus longs ? Notamment, attendre de voir les aides de l'État ?

Monsieur le Maire :

Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Plus précisément pour les communes ?

Monsieur le Maire :

Contrairement à ce que vous croyez, ce n'est pas l'aide de l'État, c'est le contribuable qui paye. Vous avez l'impression qu'il y a un portefeuille qui nous apporte de l'argent, mais c'est chacun des contribuables qui paye. L'État, il collecte, soit de l'argent actuel, soit de l'argent futur, et c'est toujours le contribuable qui paye. Au bout du compte, c'est le même. Et enfin, deuxièmement, cela fait mille ans que j'entends que les décisions que l'on prend, cela va trop vite, qu'il faut prendre le temps de réfléchir. Si vous ne votez pas votre budget avant le premier janvier, comment appliquez-vous le budget ?

Alors, je sais qu'il y a plein de collectivités qui ne le font pas, mais moi, je suis un esprit simple, un peu rural, un peu pyrénéen et je dis : on va voter le budget pour l'année 2023 avant le 1^{er} janvier 2023. Et comme cela, cela fait une règle simple. Et si jamais il y a des changements, eh bien, on a des décisions modificatives ou on a un budget supplémentaire.

Et c'est une habile transition pour donner la parole à Monsieur Pérès sur la décision modificative n°3.

Prend acte

8 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, effectivement. Je résume de la manière suivante : pour les dépenses de fonctionnement, c'est un budget important, 2,2 M€, notamment en raison des charges de personnel et de l'évolution du point d'indice, qui est appliqué, vous le savez, à partir du 1^{er} juillet 2022. Donc, c'est l'essentiel des dépenses de fonctionnement. Il y a ensuite une augmentation des carburants, je passe. Alors, comment ces 2,2 M€ de dépenses de fonctionnement sont-elles financées ? Par une augmentation du produit fiscal qui nous a été notifié à hauteur de 1,4 M€ et par prélèvement sur les dépenses imprévues sur 780 000 €. Autrement dit, le budget supplémentaire de fonctionnement est financé par ces deux recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il y en a pour 2,2 M€, là aussi, j'arrondis les chiffres. Effectivement, il y a un peu de tout, vous avez le financement des cimetières, il y a le projet de Saragosse, il y a la fin du chantier du Foirail. Ces 2,2 M€ de dépenses nouvelles d'investissement sont financées par des redéploiements, c'est à dire des opérations qui n'ont pas été réalisées, qui le seront parce qu'il y a toujours effectivement des délais. Les délais ne sont

pas toujours dans ce qui avait été prévu. Alors, c'est vrai pour des subventions d'équipement qui n'ont pas été versées ou des dépenses sur les bâtiments administratifs qui n'étaient pas prêtes. Donc ces dépenses d'investissement sont financées par redéploiements et cela n'entraîne pas d'augmentation de l'emprunt.

Voilà ce que l'on peut résumer sur ce budget supplémentaire, décision modificative n°3 qui est quand même importante. Là, on voit effectivement les changements qui sont intervenus et les nécessités que nous avons eues de nous adapter, notamment à l'évolution du point d'indice. Voilà le résumé de cette décision modificative, qui n'est pas un simple débat, mais qui donne lieu également à un vote.

Donc, s'il y a des questions ? Non, c'est bon ? On peut passer au vote ?

Alors qui est d'accord pour voter cette décision modificative n°3 ?

Je vous remercie, car cela permet de payer les fonctionnaires. Pour les investissements aussi, j'imagine que c'est le même vote. Je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DEL-LIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. PERES :

Alors, on continue. Ce sont tous les comptes-rendus des délégataires de services publics. Nous les avons reçus.

C'est la délibération 9. Il y en a une série. Nous les recevons, c'est la loi qui nous y oblige, dans le cadre de la commission consultative des services publics locaux. Ils rendent compte de leur gestion. Et donc, c'est ensuite présenté en conseil municipal pour prendre acte de leurs activités.

9 - ASSOCIATION TENNIS CLUB DE PAU : APPROBATION DU RAPPORT ET DES COMPTES DE LA SAISON 2020-2021

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Alors, la délibération n°9 c'est l'association du Tennis Club de Pau. Il y a plus de 450 adhérents. Donc, vous êtes d'accord pour prendre acte ?

Je vous remercie.

Prend acte

10 - CASINO DE PAU : RAPPORT ANNUEL SAISON 2020-2021 DU DELEGATAIRE PAU LOISIRS S.A.

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Ensuite, pour le Casino de Pau, le Casino des jeux effectivement, là aussi, l'année 2020-2021 a été très difficile, impactée par la crise sanitaire, donc il y a eu un déficit important et il semblerait que les derniers mois de 2022, depuis notamment la deuxième partie de l'année, soit meilleure. Mais, c'est vrai que, bon, c'étaient des années très impactées par le confinement.

Prend acte

11 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO MUNICIPAL - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Là, c'est la concession du service public. Alors, c'est toujours le Casino. Ils nous ont demandé un avenant parce que vous savez qu'ils sont soumis à un certain nombre de conditions que l'on a imposées, notamment concernant la participation à des associations et concernant les animations internes. Compte tenu des difficultés et du déficit qu'ils ont enregistré, nous leur avons demandé de diminuer pour l'année 2020, 21, les participations aux associations qui étaient prévues et qui étaient payées jusqu'alors à hauteur de 250 000 €, de les baisser de 100 000 € et ils nous ont demandé aussi de diminuer les animations internes puisque l'établissement avait été fermé pendant de longs mois. Voilà ce que l'on peut dire sur ce rapport n°11 et en prendre acte si vous en êtes d'accord.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DEL-LIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

12 - COMPLEXE DE PELOTE - SARL GACPP : APPROBATION DU RAPPORT ET DES COMPTES DE LA SAISON 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Nous passons à la délibération n°12. C'est toujours prendre acte du rapport d'activité du Complexe de pelote, qui est aujourd'hui à l'équilibre et dont la subvention de la Ville, je vous le rappelle, est de 235 000 €, nettement moins cher que lorsque c'était géré en régie. C'est une délégation de service public qui prendra fin au mois de juin et dont il faudra renouveler le processus.

Prend acte

13 - EXPLOITATION DU CREMATORIUM: PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Le crématorium, il faut prendre acte. Ils ont eu un déficit pour un certain nombre de raisons dont le détail...

Monsieur le Maire :

Le prix de l'énergie compte aussi.

M. PERES :

Et puis la concurrence aussi, la fermeture pour des travaux d'entretien aussi.

Prend acte

14 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HALLES ET REPUBLIQUE : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DES HALLES DE PAU

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Ensuite, la société des Halles, donc le rapport annuel 2021 : nous en avons souvent parlé, c'est effectivement une société qui a atteint l'équilibre rapidement.

Monsieur le Maire :

Oui, peut-être que l'on peut s'arrêter un quart de seconde.

M. PERES :

Je vous en prie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

On a eu des débats nombreux sur les Halles. Un certain nombre d'élus ici, dans ce conseil, dans le Conseil d'Agglomération, estimaient que l'on n'atteindrait jamais l'équilibre, que même cela n'existait pas l'équilibre que nous allons trouver. Je rappelle qu'avant on dépensait 600 000 € par an de fonctionnement, en pure perte, sans compter les investissements nécessaires. Un certain nombre parmi nous considérait que c'était surdimensionné, l'équipement des Halles, surdimensionné. C'est un mot qui a été utilisé. On vérifie aujourd'hui à quel point cet équipement est adapté, soit dans la partie étaliers, soit dans la partie carreau, soit dans la partie service public.

J'ajoute que l'on va y adjoindre, pour l'organisation, le passage Carnot et donc se trouver cette année en excédent sur les Halles ; et nous pensons l'année prochaine en excédent et encore davantage par la suite, puisque les étaliers vont payer le prix fixé depuis le départ, sur lequel nous avons retenu des exonérations. Eh bien cela prouve, là encore, que l'on peut avoir des jugements différents, mais que les uns peuvent être plus justes que les autres.

Fermez la parenthèse ! On peut continuer, Monsieur Pérès.

M. MARBOT :

Je peux pose juste une question, Monsieur le Maire ? Très rapide. Est-ce que l'on peut avoir, pas forcément ce soir, mais dans le futur, la part, dans les bureaux du Complexe de la République qui sont occupés par les services municipaux et les loyers qui sont payés par la Ville à la SPL pour la location de ces surfaces ?

Monsieur le Maire :

C'est la Police municipale essentiellement, puisque la Police municipale est heureusement installée sur la terrasse, dès le premier étage du Complexe de la République, ce qui évite que cette place magnifique se transforme nocturnement en un supermarché de substances ou des lieux de rencontres moins policées que nous ne le souhaiterions. Mais vous aurez le décompte exact de tout cela évidemment.

Merci, on continue, Monsieur Pérès.

Prend acte

15 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BERN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU PALAIS BEAUMONT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, délibération n°15, donc. C'est le rapport annuel 2021 de la société publique Pau Béarn Pyrénées Evénements, qui donc a eu une année 2021 équilibrée, mais grâce quand même aux aides de l'État et dont le résultat est très contrasté. C'est un résultat à l'équilibre, avec effectivement, pour le Palais Beaumont et le Zénith des résultats excédentaires et pour le Parc des Expositions un résultat déficitaire.

Donc, il s'agit de prendre acte de ce rapport qui nous a été présenté en commission.

Prend acte

Monsieur le Maire :

Merci, on continue.

Yves Dejean, gestion et animation du Palais Beaumont.

16 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PALAIS BEAUMONT : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Yves DEJEAN

M. DEJEAN

Gestion et animation du Palais Beaumont : donc il y a une convention qui était actualisée et révisée régulièrement, et il est proposé de ne plus prévoir de formule de révision à compter du 1^{er} janvier 2022. La subvention annuelle visant à contribuer à la couverture des charges supportées en raison des obligations de service public resterait à son montant contractuel, fixée au titre de l'année 2021, soit 657 721 € par an, à compter du 1^{er} janvier 2022. Quant à la redevance fixe d'occupation annuelle du domaine public due par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evénements, elle resterait à son montant contractuel, révisé au titre de l'année 2021, soit 104 043 € HT. La nouvelle grille tarifaire qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2022 est jointe au projet d'avenant n°3.

Donc on vous demande d'approuver l'avenant n°3 ci-joint, au contrat de concession attribué à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evénements, pour la gestion, l'exploitation et l'animation du Palais Beaumont et d'autoriser Monsieur Yves Dejean, conseiller municipal, à le signer.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Françoise MARTEEL, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOL, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Julie JOANIN

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

On continue avec le rapport n°17, Monsieur Pérès.

17 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRÉNÉES ÉVÉNEMENTS : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DÉLÉGUÉ POUR LA GESTION DU ZÉNITH

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

On en a déjà un peu parlé. C'est le rapport concernant la gestion du Zénith, le Zénith faisant partie de la société publique locale. Donc, l'année 2021 a été effectivement une année qui a été difficile puisqu'il y a eu une période de confinement. Voilà, il y avait eu beaucoup moins de spectacles, mais, là aussi, le Zénith a bénéficié d'aides de l'État, notamment du fonds de solidarité.

Monsieur le Maire :

Merci.

Prend acte

M. le Maire :

Numéro 18, approbation de l'avenant au contrat de concession de service public du Zénith.

18 - GESTION ET EXPLOITATION DU ZENITH DE PAU : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Yves DEJEAN

M. DEJEAN :

Donc, c'est toujours le même problème.

La formule de révision intégrée dans le contrat n'est plus adaptée à l'évolution récente de certains indices. La subvention annuelle visant à contribuer à la couverture des charges supportées en raison des obligations de service public resterait à son montant révisé, au titre de l'année 2021, à compter du 1^{er} janvier 2022, soit respectivement une somme de 140 160 € et de 119 726 € au titre de la mise à disposition de la salle de spectacle à la Ville de Pau, pour la programmation d'au moins dix spectacles par an et de la réservation de la salle au bénéfice de la commune ou de spectacles organisés par les tiers qu'elle souhaite soutenir.

La redevance fixe d'occupation annuelle du domaine public due par la SPL resterait à son montant révisé au titre de l'année 2021, soit 104 112 € HT par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

La SPL restera redevable de la redevance variable de 80% du résultat comptable avant impôt et après imputation des déficits comptables. La nouvelle grille tarifaire qui rentrera en vigueur le 1^{er} décembre 2022 est jointe au projet d'avenant n°3.

Donc, après avis de la Commission Finances – Administration générale – Commerce – Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir approuver l'avenant n°3 ci-joint au contrat de concession et de m'autoriser à le signer.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Alors, il faut mettre aux voix et ne prennent pas part au vote, moi-même, Régis Laurand, Catherine Louvet Giendaj, Patricia Wolfs, Julie Joanin et Jean-Louis Pérès.

Les autres, unanimité.

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Françoise MARTEEL, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme

Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DEL-LIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Julie JOANIN

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

On continue avec le rapport n°19, toujours Yves Dejean.

C'est Jean-Louis Pérès, pardon.

19 - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA CONCESSION GRDF POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Mais, donc, comme vous l'avez lu attentivement, ce rapport de GRDF, donc, vous le connaissez.

Nous percevons quand même une redevance d'un peu plus de 50 000 € par an.

Et, donc, je vous remercie d'en prendre acte.

M. le Maire :

On en prend acte.

Prend acte

M. le Maire :

Et on continue avec le rapport n°20.

Michel Capéran, pour le rapport.

20 - IDELIS-STAP : RAPPORT DES MANDATAIRES 2021

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire, je vais être très bref.

Nous sommes en 2021 et à la cinquième année du contrat de service public. C'est un petit rappel. L'objectif que l'on s'était fixé. On sort du Covid et de la baisse de fréquentation. Nous avons enregistré en 2021, 7,8 millions de fréquentation ; pour rappel, une fréquentation de validation en 2019 de 9,3 millions. On pouvait atteindre, s'il n'y avait pas le Covid, si vous voulez, de l'ordre de dix millions de validation par an. Bien sûr, je parle des passagers.

Je vous laisse le soin d'examiner les résultats financiers pour passer à l'essentiel.

Au niveau des charges en définitive, l'augmentation des salaires de 9% et surtout, à souligner, les charges en matière de carburant, une augmentation de plus de 28%.

Le fait est qu'en termes de déficit, nous avons un déficit de 495 000 € par an qui est couvert, bien sûr, par la réserve financière. C'est un résultat, donc, négatif pour l'année 2021.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Prend acte

M. le Maire :

Nous passons au rapport suivant, parce que là, il s'agissait de prendre acte.

Rapport suivant, Thibault Chenevière, adhésion au groupement de commandes pour l'aménagement de réseau fibre optique.

21 - ADHESION DE LA VILLE DE PAU AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX ET ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DE RESEAUX FIBRE OPTIQUE

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Inaudible

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIÖU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 22, Françoise Marteel, groupement de commandes d'organisation de transport d'enfants et d'adultes.

22 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ORGANISATION DE TRANSPORTS D'ENFANTS ET D'ADULTES

Rapporteur : MME Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, il s'agit Monsieur le Maire, d'approuver l'adhésion de la Ville de Pau au groupement de commandes permanent pour l'organisation des transports d'enfants et d'adultes, dans le cadre du renouvellement des marchés qui arriveront à échéance en avril 2023.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Et merci de votre concision, Madame Marteel.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE,

Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Recours administratifs préalables obligatoires relatifs au stationnement payant, Madame Johnson Le Loher.

23 - RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES RELATIFS AU STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORTS ANNUELS 2019, 2020 ET 2021

Rapporteur : MME Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, cette délibération présente un bilan financier du traitement des RAPO, donc, les recours administratifs préalables obligatoires au stationnement payant, c'est-à-dire les recours que forment les personnes qui contestent les forfaits de post-stationnement qui leur sont imposés, voilà.

Donc, vous avez des tableaux qui détaillent la manière dont on traite.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Bravo pour votre capacité de conviction.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPELAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jean-

François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous continuons, Madame Johnson Le Loher, avec la convention de mise en commun des moyens de vidéoprotection avec Jurançon.

24 - CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES MOYENS DE VIDEOPROTECTION DES COMMUNES DE PAU ET DE JURANÇON

Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Donc, depuis 2014, la Ville de Pau a choisi de déployer la vidéoprotection sur son territoire, et ces caméras implantées sont reliées à un centre de supervision qui assure la surveillance des espaces publics.

Aujourd'hui, la Ville de Jurançon souhaite que son équipement de vidéoprotection soit relié à ce même centre de supervision, et il vous est demandé d'approuver la convention qui définit les modalités de mise en commun des équipements.

M. le Maire :

Merci Beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Le rapport 25, Madame Mestelan, subvention à l'association Pau Evénements Populaires et Sociaux.

25 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAU EVENEMENTS POPULAIRES ET SOCIAUX (PEP'S)

Rapporteur : MME Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de renouveler la subvention de 12 000 €, donc, à l'association Pau Évènements Populaires et Sociaux qui s'occupe des thés dansants tous les mois, qui ne concerne pas moins de 400 personnes. Et c'est une animation très populaire et qui fait partie du plan anti-solitude.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Inaudible

Vous voulez « guincher », Monsieur Dartigolles ?

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHAN-NAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BAR-TOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Bertonazzi, convention centre social du Hameau – Relais IDECYCLE.

26 - CONVENTION CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - RELAIS IDECYCLE

Rapporteur : Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Oui, et je profite de la délibération simplement pour dire la très belle dynamique que connaît actuellement le Centre Social du Hameau sur le quartier d'Ousse des Bois, qui vient de mettre en place un comité des habitants. Et le Centre Social, avec un travail essentiel et très engagé de toute l'équipe et de son directeur, Cédric Dimbarre, dans des conditions qui ont pu être difficiles, que l'on connaît, liées à l'incendie du Centre Social, voit aujourd'hui son activité atteindre des niveaux jamais atteints, tant sur le pôle jeunesse, mais également sur le pôle adultes familles, avec une participation qui est très forte des habitants et des associations. C'est ce que l'on a pu voir, notamment lors de la fête du quartier très réussie à la rentrée.

Alors, cette délibération 26, elle montre que tous les quartiers sont concernés et impliqués dans l'émergence des mobilités douces et que de par sa localisation, c'est naturellement que le quartier du Hameau a été identifié comme lieu d'implantation d'un relais IDECYCLE, dans l'idée de favoriser le recours à une mobilité douce pour les habitants.

Donc, il vous appartient...

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BAR-TOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Bertonazzi, association de santé, d'éducation et de prévention.

27 - CONVENTION CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - ASSOCIATION DE SANTE, D'EDUCATION ET DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES DES LANDES ET DES PYRENEES-ATLANTIQUES (ASEPT SUD AQUITAINE)

Rapporteur : Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Alors, en complément de ses missions principales, le Centre Social du Hameau souhaite développer des projets visant à promouvoir des actions de prévention de la santé des seniors, lesquels concourent pleinement à des objectifs de santé publique.

Il s'appuie pour cela, sur le savoir-faire et l'expérience de l'association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire :

Merci.

On doit approuver les termes de la convention.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Vous avez, Monsieur Lacoste, le rapport numéro 28.

28 - DEMANDE DE COFINANCEMENT EUROPEEN POUR LE CENTRE DE VACCINATION : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAU, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BERN PYRENEES ET LE CCAS DE PAU

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui c'est cela, c'est donc la 28.

Il s'agit, Monsieur le Maire, de vous demander de signer une convention pour obtenir un cofinancement européen pour le centre de vaccination.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, mise à disposition du Zénith au profit de tiers.

29 - ZENITH : MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE TIERS.

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Donc, mise à disposition du Zénith pour le CASIPP, Monsieur le Maire et mes chers collègues, pour l'arbre de Noël des agents et des enfants de la collectivité.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHAN-NAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BAR-TOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Capéran, action cœur de ville.

30 - ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Un petit rappel pour mes collègues, pour vous. A ce jour, donc, 15 millions d'euros ont été engagés par l'Action Logement pour financer une dizaine d'opérations au cœur de ville, soit 189 logements.

L'année 2022 est la dernière année du premier contrat.

Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec Action Logement pour la période 2023 à 2026, pour un engagement, donc, des crédits à hauteur de 12 439 000 €, avec une projection de 22 opérations pour un contingent de 192 logements qui sont identifiés en annexe n°1.

Il vous est proposé, donc, d'approuver les termes du présent avenant n°2 de la convention Action Logement ainsi que prendre connaissance de l'annexe n°1 quant à sa programmation.

M. le Maire :

Merci.

Madame Gibergues...

Mme GIBERGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

Juste une question au sujet de l'action cœur de ville.

Cela c'est un budget complémentaire, donc, une délégation complémentaire.

Serait-il possible d'avoir un suivi et un bilan de cette action cœur de ville depuis le début, s'il vous plaît ?

M. CAPERAN :

Monsieur le Maire, je peux répondre ?

M. le Maire :

Oui.

M. CAPERAN :

L'action cœur de ville, qui lie habitat, mobilité et commerces, fait l'objet d'un suivi biennuel par un comité de pilotage. Le dernier comité de pilotage s'est réuni sous l'égide du Préfet, que je préside avec lui, il y a 15 jours à 3 semaines. Donc, vous aurez le résultat pour la période de 6 ans, y compris forcément l'année 2022.

Mme GIBERGUES :

Je vous remercie.

M. CAPERAN :

Je suis à votre disposition.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIQU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous abordons le rapport 31, Monsieur Capéran, mise en valeur des façades.

31 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

C'est le rapport classique de mobilisation d'aides financières à hauteur de 31 527,74 €, pour deux opérations qui visent la fin des programmes place Royale, plus une enveloppe à mobiliser de 3 401,71 € pour la rue de Foix, pour un projet nouveau.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

M. le Maire :

Tout cela ce sont des opérations très importantes, mais l'importance des rapports nous oblige à accélérer.

Merci infiniment.

M. CAPERAN :

Je précise, Monsieur le Maire, que l'on reste dans l'enveloppe qui nous est dévolue annuellement, qui est de l'ordre de 400 000 €.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIQU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Capéran, subvention ingénierie de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de l'ANAH.

32 - SUBVENTION INGENIERIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ANAH

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Il vous est proposé d'inscrire le montant de 35 544 €, dont le versement de la recette à inscrire au budget principal de la Ville de Pau et au titre de la participation de financement au poste de chef du projet « Action cœur de ville ».

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIYOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Chenevière, action collective en milieu urbain dans les quartiers prioritaires.

33 - OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : AVENANT A LA CONVENTION FISAC 2018

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Oui, Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à signer un avenant pour poursuivre et finaliser l'opération FISAC sur le quartier Ousse des Bois et Saragosse.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHAN-NAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIQU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, centre de préparation aux jeux.

34 - CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX PARIS 2024 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Rapporteur : Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, donc, c'est une bonne nouvelle dans le cadre de la certification que la Ville de Pau a obtenue comme centre de préparation aux Jeux. Nous allons avoir le plaisir d'accueillir, donc, une première sélection, celle de l'équipe de France masculine de sabre, du 23 au 27 janvier 2023, dans un stage de préparation pré-olympique.

A cet effet, donc, dans le cadre du partenariat que nous proposons avec la Fédération Française d'Escrime, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et la Fédération Française d'Escrime, qui prévoit notamment une aide financière pour ce stage d'un montant plafonné à 3 800 € maximum.

Les escrimeurs, ce sera l'équipe masculine qui viendra pour cette première année, et nous espérons avoir les féminines l'an prochain, juste avant, donc, les Jeux Olympiques.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIQU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, subventions aux associations sportives.

35 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, tout à fait.

Une délibération classique.

Tout d'abord, dix associations bénéficiaires de :

- 16 348 € concernant les aides au déplacement des compétitions nationales et internationales,

également pour le cyclo-cross de Pau ;

- 12 500 € pour les huit associations qui ont déposé un projet dans le cadre de l'appel à projet « Terre de jeux », donc, toujours dans cette démarche olympique de Pau 2024 et de Paris 2024 ;
- et enfin, 8 100 € pour les six associations, pour des subventions d'équipement, donc, dédiées à leurs achats de matériels sélectionnés.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, convention d'accès au service de la CAF « Mon compte partenaire ».

36 - CONVENTION D'ACCES AU SERVICE DE LA CAF "MON COMPTE PARTENAIRE" DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS

Rapporteur : MME Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Donc, Oui Monsieur le Maire, dans le cadre des partenariats avec la CAF...

M. le Maire :

Cela ne vous aura pas échappé, Madame Marteel, que les regards sont portés pour 20% vers vous et pour 80% vers les montres.

Mme MARTEEL :

Mais moi, je n'ai que trois lignes.

Donc, dans le cadre des partenariats avec la CAF, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au service « Mon compte partenaire », dans le cadre des accueils des jeunes enfants, afin de faciliter les transmissions de données pour les versements d'aides.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHAN-NAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Et enfin, Madame Lipsos-Sallenave, prime d'intéressement à la performance collective pour les policiers municipaux et les agents du centre de supervision.

37 - PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX ET LES AGENTS DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme Lipsos-Sallenave :

Exactement, Monsieur le Maire, vous avez tout dit.

En fait, c'est une reconduction du dispositif et cette fois-ci dans le cadre d'un plan pluriannuel d'objectifs 2022-2026.

Je précise qu'elle est de 225 € brut par an, cette prime d'intéressement.

M. le Maire :

C'est adopté à l'unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPE-RAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Eh bien, mes chers collègues, il est 23h20.

Nous sommes ensemble depuis 18h et donc, c'est un marathon de 5h20 que vous et celles et ceux qui nous écoutent ont suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(s) :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

19/08/22	Est fait appel à Monsieur Michel Danton, artiste-peintre, pour la création d'œuvres dans le cadre de la conception de l'exposition « Michel Danton, Episodes », programmée du 20 octobre 2022 au 29 janvier 2023 au musée des Beaux-Arts. Une convention d'exposition est signée avec l'artiste pour le versement d'un montant de rémunération artistique total brut s'élevant à 16.000 € (TVA non applicable). La ville de Pau s'acquittera également d'une somme de 176 € auprès de l'URSSAF, au titre des cotisations diffuseur correspondant à 1,1 % du montant brut de rémunération artistique.												
29/08/22	<p>Sont passés avec divers intervenants artistiques des marchés sans mise en concurrence, dans le cadre de la manifestation intitulée « Scènes en Ville », organisée du 5 juillet au 6 octobre 2022</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th></th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} septembre</td> <td>Artistes du Lagoin – Production : concert « Projet ESP »</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>29 septembre</td> <td>Association KBKC : concert « Soul Lemonade »</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>1 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Des contrats de cession des droits d'exploitation de spectacles, ou de cession de droits d'auteurs, incluant les frais de déplacement sont signés avec les différents participants artistiques pour le paiement de leurs interventions.</p>	Date		Montant TTC	1 ^{er} septembre	Artistes du Lagoin – Production : concert « Projet ESP »	500 €	29 septembre	Association KBKC : concert « Soul Lemonade »	500 €	TOTAL		1 000 €
Date		Montant TTC											
1 ^{er} septembre	Artistes du Lagoin – Production : concert « Projet ESP »	500 €											
29 septembre	Association KBKC : concert « Soul Lemonade »	500 €											
TOTAL		1 000 €											
30/08/22	Est versée la somme de 166,60 € TTC à Madame Rosa DE BOISSEZON suite au sinistre du 15 juillet 2022, lors duquel la vitre avant gauche de son véhicule a été endommagée au cours d'opérations d'entretien de l'espace public.												
01/09/22	Mise à disposition auprès de la S.A.S. AXIONE d'un espace enherbé sur la parcelle inoccupée située Boulevard Lucien Favre, jouxtant son bâtiment, afin d'organiser l'inauguration de ses nouveaux locaux. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée de 9 jours, allant du 26 septembre au 4 octobre inclus.												
02/09/22	Est versée la somme de 198,28 € TTC à Monsieur Jean-Pierre PACHETETAU suite au sinistre du 29 août 2022, lors duquel la vitre avant droite de son véhicule a été endommagée au cours d'opérations d'entretien de l'espace public.												
05/09/22	Est autorisé l'accès à la mezzanine du local sis 19 rue Jean Zay, pour les bénévoles de l'association Restaurants du Cœur – Relais du cœur des Pyrénées-Atlantiques. Cet accès demeure interdit au public.												
09/09/22	<p>Est mis à disposition de l'association de la Croix Rouge des espaces situés 5 allées du Grand Tour à Pau.</p> <p>Cette mise à disposition est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un local de 52 m², d'un local de 48 m², d'un local de 36 m² et d'un local de 24 m² ; - d'un espace extérieur destiné au parking des véhicules de l'association. <p>Un avenant à la convention initiale de mise à disposition sera signé avec l'association Croix Rouge Française unité de Pau.</p>												
12/09/22	Est versée la somme de 608,46 € TTC à la MATMUT suite au sinistre du 21 juin 2022, lors duquel le véhicule de Madame Christine TRIOLIER a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.												

12/09/22	Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SMGP pour la conception, la fabrication et la pose de 2 repères de crues sur des parcelles de la commune de Pau. Le Syndicat bénéficiera à ce titre de financements dans le cadre du PAPI (Fonds Barnier). La commune de Pau prendra en charge les coûts d'installation forfaitisés à 100 €/repère de crue et assurera l'entretien des travaux d'installation des repères de crues.
13/09/22	Versement de la somme de 486,66 € TTC à Madame Nathalie MONTALIBET suite au sinistre du 3 août 2022, lors duquel son véhicule a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
14/09/22	Signature d'une convention d'insertion professionnelle avec la Fédération Française de pétanque et de jeu provençal et la direction technique nationale. La Fédération Française de pétanque versera à la ville la somme de 461,07 € en contrepartie de l'octroi de neuf jours d'autorisations exceptionnelles d'absences de l'agent technique employé au sein de la Direction communication et animation événementielle.
19/09/22	Signature des contrats de cession de droits de représentation de spectacles avec les intervenants artistiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> - « Drôle de campagne » présenté par les Grands Théâtres, le 4 octobre 2022. Le prix de cession s'élève à 10.550 € TTC. - « Un conseil d'ami », présenté par Arts Live Entertainment, le 13 novembre 2022. Le prix de cession s'élève à 15.297,50 € TTC. - « Un couple magique », présenté par Arts Live Entertainment, le 1^{er} février 2023. Le prix de cession s'élève à 25.847,50 € TTC. - « Une situation délicate », présenté par Pascal Legros Organisation, le 5 avril 2023. Le prix de cession s'élève à 25.957,50 € TTC.
20/09/22	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation de spectacle avec l'association « Porteurs d'étincelles » à l'occasion du concert du groupe « Le Temps d'une étincelle », dans le cadre de la manifestation « Scènes en Ville » le 22 septembre 2022. Le prix de cession s'élève à 600 € TTC.
20/09/22	Signature entre la ville de Pau, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Collège Pierre Emmanuel d'une convention par laquelle le Conseil Départemental met à disposition de la ville le gymnase Pierre Emmanuel afin de permettre l'activité d'associations sportives autorisées et désignées par la ville de Pau. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour la période allant du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.
22/09/22	Est versée la somme de 397,07 € TTC à Madame Hélène SABLÉ suite au sinistre du 7 septembre 2022 lors duquel le pare-brise arrière de son véhicule a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
26/09/22	Est mis à disposition des communes d'Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie en Béarn, Bougarber, Denguin, Laroïn, Poey de Leskar, Saint-Faust, Siros et Uzein un broyeur de type thermique de végétaux avec moteur, permettant le broyage de branches d'une longueur maximale de 12 mètres. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour les trois premiers jours et sera facturée 10 € par période de deux jours supplémentaires.
26/09/22	Signature des contrats de cession avec divers intervenants artistiques, dans le cadre de la saison musicale de jazz 2022-2023 nouvellement organisée par la ville de Pau. Le budget artistique global s'élève à 69.102,50 € TTC auquel des frais annexes pourront s'ajouter, le cas échéant, en fonction du contenu des différents contrats.

27/09/22	Signature d'un contrat de cession avec l'intervenant artistique associatif Atomes Productions, dans le cadre de l'inauguration de la salle de spectacles et de cinéma place du Foirail, à Pau, le vendredi 30 septembre 2022, pour la tenue du concert intitulé « Lousiana Hot Trio ». Le budget artistique s'élève à la somme de 1.100 € TTC auquel s'ajouteront des frais annexes pour les 3 repas d'artistes musiciens.
27/09/22	Est versée la somme de 41 € à Monsieur Juste BRAVO à la suite du sinistre intervenu le 13 septembre 2022 sur son véhicule lors d'opérations d'entretien de l'espace public.
28/09/22	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation d'un spectacle avec l'OPPB-El Camino, dans le cadre de l'inauguration de la salle de spectacle Le Foirail, le 30 septembre 2022, pour un montant de cession de 42.200 € TTC.
29/09/22	Est versée la somme de 87,61 € TTC à Monsieur Antoine SENECHAL correspondant au montant de sa franchise contractuelle, suite au sinistre lors duquel la vitre arrière de son véhicule a été endommagée lors d'opérations d'entretien de l'espace public. Une somme de 73,62 € TTC sera versée à GROUPAMA correspondant au reliquat de la réclamation chiffrée à un montant total de 161,23 € TTC.
03/10/22	Est mis à disposition auprès de la MJC Berlioz un terrain arboré, une ancienne maison d'habitation à usage exclusif de bureau et un bâtiment dit « La Grange » ancienne propriété Salles, situés avenue de Buros. L'association s'engage à assurer le petit entretien du site, à savoir les tontes, l'entretien et la taille des haies. Un avenant à la convention initiale de mise à disposition sera signé avec l'association MJC Berlioz.
04/10/22	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation avec Marilu Production, pour deux représentations intégrales du spectacle « l'Avare » dans le cadre de la saison « Théâtre à Pau » qui se dérouleront au Foirail à Pau, les 20 et 21 octobre 2022. Le prix de cession s'élève à 50.112,50 € TTC incluant les frais d'hébergement, de repas, de transports et des transferts pour toute la compagnie.
07/10/22	Est mis à disposition de Monsieur Denis DALEAS et de Mademoiselle Emilie LIBAT, nouveaux propriétaires d'un bien immobilier au 1 rue Buckingham, la parcelle limitrophe rue Buckingham. Il s'agit d'un terrain non bâti, en état d'espace vert. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant à tout moment. Compte tenu de l'entretien du terrain par les occupants, elle est consentie à titre gratuit.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 2 Rapport annuel sur la situation de la ville de Pau en matière de développement durable

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mesdames, Messieurs

Dans son article 255, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport doit présenter non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des

programmes mis en œuvre sur son territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. En outre, ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

En 2022, la ville de Pau maintient son engagement en faveur du développement durable, tant en matière de transition écologique que de renforcement du lien social et des solidarités.

En témoignent par exemple la naissance d' « ECLOZ », première entreprise à but d'emploi issue de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui a d'ores et déjà recruté 23 personnes en CDI ; l'Espace Rencontre du Foirail, véritable lieu dédié aux habitants où de nombreuses activités sont proposées pour tous les publics ; les différents programmes et dispositifs en faveur de la promotion de la santé et de l'activité physique, ou encore les animations en lien avec le développement durable (cafés climat et biodiversité, première édition du Festival des Transitions...).

La Maison du Jardinier reste également un outil essentiel d'accompagnement et de sensibilisation des habitants ; elle propose des actions d'éducation à l'environnement auprès de publics scolaires ou spécifiques, des actions de végétalisation de l'espace public, coordonne des temps festifs autour des jardins (ex : les « Rendez-vous au jardin »), et aide à l'amorçage de nouveaux jardins partagés.

La ville de Pau a également continué de développer des pratiques éco-responsables, tant au niveau de la gestion de son patrimoine (plan sobriété, éco-rénovation de certains bâtiments comme l'école Marancy) que de certaines opérations d'aménagement (ex : programme de désimperméabilisation des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur).

Enfin, il est également important de souligner que la ville de Pau, aux côtés de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, candidate cette année au renouvellement du label Territoire Engagé Climat-Air-Energie coordonné par l'ADEME, qui évalue les efforts des collectivités en matière de transition écologique et énergétique tant au niveau des politiques publiques que de la gestion interne.

Le rapport détaillé de l'ensemble des actions et projets développés par la ville de Pau est joint en annexe.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 3 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2022.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 3 Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : rapport d'activité 2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le rapport d'activité de la communauté d'agglomération est adressé chaque année au maire de chaque commune membre.

Le maire doit ensuite communiquer ce rapport au conseil municipal en séance publique.

Le présent rapport met en application cette disposition pour la commune de Pau.

Le rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est joint en annexe à ce rapport.

Le rapport d'activité est simplement porté à la connaissance du Conseil Municipal. Il n'est pas soumis à avis, mais les délégués communautaires peuvent être interrogés.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 4 Rue du Capitaine Guynemer : cession à l'Etablissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées d'un îlot de deux terrains bâtis en vue de leur démolition

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a acquis les parcelles cadastrées section CO n°0042 et n°0043, d'une superficie respective de 178 m² et de 130 m², situées aux n°27 et 27 bis de la rue du Capitaine Guynemer dans un objectif de renouvellement urbain de l'îlot Guynemer. Le projet a pour ambition de développer une offre en logements à destination des familles.

L'opération sur cet îlot contribue à la mise en œuvre du projet de la ville pour le renouvellement urbain de la rue du Capitaine Guynemer. Celui-ci s'inscrit dans l'opération programmée d'aménagement du PLUi et dans les règles du secteur patrimonial remarquable.

Le Comité Ouvrier pour le Logement (COL) a manifesté son intérêt pour acquérir ces deux parcelles contiguës, d'une superficie totale de 308 m², en vue d'y réaliser un projet d'intérêt général de construction de logements neufs en accession sociale à la propriété.

Pour mener à bien cette opération, il est préalablement nécessaire de procéder aux démolitions des bâtiments présents sur les terrains.

L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées a ainsi donné son accord pour acquérir les terrains et procéder à la démolition des bâtiments qu'ils contiennent, avant cession directe à un tiers. L'intervention de l'EPFL pourrait contribuer à absorber une partie du déficit de l'opération projetée. En effet, compte tenu de l'intérêt d'un tel projet de renouvellement urbain comprenant des travaux de désamiantage et de démolition du bâti existant sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL, l'opération pourrait être éligible à une minoration foncière au titre du fond friche mis en place par l'établissement. La participation de l'EPFL pourrait dans ce cadre se situer entre 30% et 75% des dépenses engagées pour lesdits travaux.

L'EPFL Béarn Pyrénées a évalué les coûts de démolition des bâtiments à environ 150 000 Euros nets.

Par courrier ci-joint, en date du 21 juillet 2022, les services fiscaux ont évalué la valeur vénale de ce bien à 62 000 Euros.

Cependant, la cession à l'EPFL en vue de la démolition des terrains doit prendre en compte l'équilibre de l'opération ultérieure, soit la construction par le COL de logements en accession sociale à la propriété. Or, sur un foncier de faible superficie, isolé et contraint par les dispositions réglementaires applicables en secteur sauvegardé, la charge foncière acceptable pour équilibrer l'opération ne sera pas très élevée.

Ainsi, afin de minimiser le montant de la cession directe à venir des terrains nus par l'EPFL au COL, il est proposé de les céder pour un Euro symbolique. Le montant de la cession ultérieure correspondra ainsi aux coûts de démolition, fonds friche déduit, et permettra, en contrepartie, la réalisation de logements neufs en accession sociale à la propriété.

Lors de sa réunion du 7 juillet 2022, le Conseil d'Administration de l'EPFL Béarn Pyrénées a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section CO n°0042 et 00043 auprès de la ville de Pau, en vue de procéder aux démolitions et aux aménagements nécessaires à la cession de terrains à bâtir, dans les conditions évoquées ci-dessus.

Le montage opérationnel rendu possible par cette transaction s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain de l'îlot Guynemer mis en œuvre par la ville depuis 2017. Afin de favoriser la réalisation de l'opération, la transaction avec l'EPFL est conditionnée par une cession directe au COL dans un délais de deux ans.

Il convient désormais de procéder à la cession préalable à la mise en œuvre de ce projet.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de céder à l'Etablissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées, pour un Euro symbolique, les parcelles cadastrées section CO n°0042 et 00044, d'une superficie respective 178 m² et de 130 m², en vue de réaliser des travaux de démolition avant cession directe au Comité Ouvrier pour le Logement (COL) pour la création de logements en accession sociale à la propriété ;**
- 2. Dire que la transaction est conditionnée par la cession directe desdits terrains au COL dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération ;**
- 3. Dire que les frais d'acte finalisant la vente sont à la charge de l'acquéreur ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document relatif à cette cession ;**
- 5. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 5 Ilot Carrerot-Bonado - Régularisation foncière

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il a été décidé de démolir et reconstruire l'îlot Carrerot-Bonado qui, par sa situation géographique stratégique représente une opportunité pour l'accession à la propriété des familles.

Par délibération en date du 23 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de céder un ensemble foncier dit îlot Carrerot-Bonado, au COL (Comité Ouvrier du Logement) pour la

réalisation d'un projet de 39 logements en accession sociale à la propriété. Cette cession a été réalisée par acte authentique le 2 décembre 2021.

A l'issue des travaux il est apparu qu'une partie de la parcelle cadastrée BV 101, d'une superficie de 98m², avant arpentage, fera partie intégrante du trottoir. Il convient donc de procéder à l'acquisition par la ville de cette emprise pour intégration dans le domaine public.

S'agissant d'une régularisation foncière il a été convenu que la transaction serait réalisée à l'Euro symbolique. Par ailleurs s'agissant d'une acquisition inférieure au seuil de 180 000€, l'estimation par les services fiscaux n'est pas requise.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'acquérir à l'euro symbolique, auprès du COL une partie de la parcelle cadastrée BV 101, d'une contenance totale de 98m² ;**
- 2. Décider de classer dans le domaine public routier communal la partie de parcelle acquise ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété ;**
- 4. Décider que les frais d'arpentage et d'acte notarié afférents à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;**
- 5. Décider que le financement des frais afférents à cette acquisition sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget de la ville de Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 6 Promenade du Hédas : renouvellement de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la ville de Pau

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Aux termes d'une convention en date du 20 septembre 1982, complétée de deux avenants signés les 20 mars 1984 et 27 octobre 2017, l'Etat a concédé à la ville de Pau divers terrains au pied du Château en vue de l'aménagement d'une promenade publique réservée aux piétons. Ces

parcelles, identifiées en rouge sur le plan joint en annexe, appartiennent au Domaine National du Château de Pau et constituent une partie de la Promenade du Hédas.

Ladite convention, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1983 pour une durée de 40 ans, arrive à son terme le 30 septembre 2023.

La Direction du Domaine National du Château de Pau propose de la renouveler aux conditions suivantes :

- Durée : 40 ans ;
- Date d'effet : à la signature par les parties ;
- Loyer : mise à disposition à titre gracieux, « la Promenade du Hédas ayant été aménagée dans un cadre d'intérêt général et étant accessible à tous gratuitement » (article 4 du projet de convention) ;
- Aménagement, entretien et tous frais éventuels : à la charge de la ville.

Le projet de renouvellement est consultable en annexe.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver le projet ci-annexé de renouvellement de la convention de mise à disposition par l'Etat des parcelles constituant une partie de la Promenade du Hédas aux conditions suivantes :

- **Durée : 40 ans ;**
- **Date d'effet : à la signature par les parties ;**
- **Loyer : mise à disposition à titre gracieux ;**
- **Aménagement, entretien et tous frais éventuels : à la charge de la ville.**

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de mise à disposition et tous les actes et documents qui s'y rattachent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 7 Orientations budgétaires 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite, avant le vote du budget inscrit à l'ordre du jour de la séance du 12 décembre 2022, à débattre des Orientations Budgétaires 2023 de la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2023 de la ville de Pau.

Le conseil municipal prend acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2023 de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 8 Décision modificative n°3

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Cette décision modificative n°3 de l'exercice 2022 est destinée à procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

Budget principal

Les mouvements proposés sur le budget principal concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **La section de fonctionnement**

Les crédits supplémentaires sont financés par des recettes supplémentaires, des redéploiements et par un prélèvement opéré sur les dépenses imprévues.

Les dépenses nouvelles proposées sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ajustement le plus important concerne les charges de personnel en raison notamment de la revalorisation du point d'indice de 3,5% effective depuis le 1^{er} juillet 2022.

Dépenses fonctionnement	
Charges de personnel (point d'indice, SEGUR, revalorisation grilles...)	1 580 000 €
Charges financières (ICNE)	280 000 €
Carburants	150 000 €
Admissions en non valeur et créances éteintes	120 000 €
Charges exceptionnelles (annulation titres, financement congrès...)	53 000 €
Financement associations pour colonies apprenantes	28 000 €
TOTAL	2 211 000 €

Ces crédits supplémentaires sont financés de la façon suivante :

- Augmentation du montant des contributions directes de 1,4 M€ sur la base de la recette prévisionnelle définie par l'Etat 1259 fourni par les services de l'Etat,
- Prélèvement sur les dépenses imprévues de 776 K€,
- Intégration d'un financement de la DRAJES de 25 K€ pour la mise en place de colonies apprenantes,
- Redéploiement de 10 K€

- **La section d'investissement**

Les dépenses nouvelles présentées dans le tableau ci-dessous sont financées par des redéploiements.

Dépenses investissement	
Abords du Foirail	600 000 €
Financement des cimetières	530 000 €
Projet renouvellement urbain Saragosse	489 000 €
Fin de chantier du Foirail	300 000 €
Remboursement capital de la dette	150 000 €
Travaux de voirie	150 000 €
Fin de chantier du Complexe de la république	15 000 €
Redéploiements	-2 234 000 €
TOTAL	0 €

Un ajustement est également prévu sur le chapitre 458 dédié aux opérations pour compte de tiers. Il est en effet proposé d'augmenter les crédits pour les dépenses du chantier de la Monnaie effectuées pour le compte de la Communauté d'agglomération. Ces dépenses, si elles sont réalisées, seront entièrement refacturées à la CAPBP, d'où la proposition d'inscrire une recette d'un montant équivalent.

Budget annexe des parkings

Afin de financer une demande d'admission en non valeur, il est proposé de prélever 200 € sur les dépenses imprévues pour les affecter au chapitre 65 intitulé autres charges de gestion courante.

Budget annexe centre social du Hameau

Par une délibération du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 61 K€ au Centre d'Etude et d'Information sur la Drogue et les addictions (CEID). Afin de compléter des crédits actuellement insuffisants pour le financement de cette dépense, il est proposé de prélever 5.000€ sur les dépenses imprévues pour les affecter au chapitre 65 intitulé autres charges de gestion courante.

Budget annexe opérations d'aménagement

A la demande du Service de Gestion Comptable (ex-Trésorerie Municipale), il est proposé d'effectuer des écritures de régularisation comptable. Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaires qui s'équilibrent en dépense et en recette à l'intérieur des deux sections (apurement du compte 1068).

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Adopter la 3ème décision modificative de l'exercice 2022 conformément aux états détaillés ci-annexés ;**
- 2. Valider les écritures d'ordre budgétaire du budget annexe opérations d'aménagement (apurement du compte 1068) présentées dans l'état ci-annexé.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 9 Association Tennis Club de Pau : approbation du rapport et des comptes de la saison 2020-2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par la délibération n°2 en date du 22 juin 2015, le Conseil Municipal a renouvelé le contrat d'affermage des tennis du Cami-Salié dans le cadre d'un nouveau cahier des charges en faveur de l'Association Tennis Club de Pau (TCP). Ce contrat a pris effet à compter du 1er septembre 2015 pour une durée de 6 ans.

L'article 25 de la convention d'affermage signée par le Tennis Club de Pau et la commune prévoit

que l'exploitant présentera chaque année à la collectivité un rapport d'activité comportant un compte rendu technique et financier retraçant la totalité des opérations comptables, financières et matériel afférentes à l'exécution du service public affermé.

Ce contrat de délégation a été attribué dans les conditions des articles L1411-1 et suivants qui prévoit que le délégataire doit transmettre un compte rendu d'activité annuel. Ce document est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en vertu de l'article L 1413-1.

Par délibération du 26 juin 2021, notre assemblée a attribué un nouveau contrat de concession à l'association TC pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

L'association a communiqué un rapport d'analyse de la saison 2020/2021 dont les principaux éléments peuvent être repris sous l'angle des deux analyses suivantes :

I. **Analyse de l'activité, des installations et de l'organisation du club**

1. L'activité

Les activités principales du Tennis Club de Pau se déclinent comme suit :

- tennis de loisirs (tennis, beach tennis) et padel ;
- enseignement du tennis (école pour les 3 à 18 ans et cours collectifs pour les adultes) ;
- location horaire en individuel ou pour les associations.

Lors de la saison 2020-2021, le nombre d'adhérents est de 469, en augmentation de 16% par rapport à la saison précédente (de 405 à 469). Le public féminin a augmenté (de 110 à 115 adhérentes) ainsi que le public masculin dans des proportions plus importantes (de 293 à 354). Au sein des adhérents, le public Adultes est en constante augmentation depuis trois saisons quand le public Jeunes a très légèrement diminué par rapport à la saison passée (de 139 à 130).

Dans le cadre de la promotion du tennis, différentes actions du programme fédéral ont été mises en place (baby tennis, mini tennis, club junior, école de compétition, du perfectionnement, des groupes de repérage Elite, divers tournois, stage de tennis...). Des journées sont également consacrées pendant les mois de juillet et août au dispositif Sport Animation à Pau (SAVAP).

Le bilan 2021 met en avant les actions de communication qui ont été mises en place envers le grand public (utilisateurs permanents et occasionnels) en utilisant divers supports de communication (écrits, électroniques, médias).

Des actions de promotion de la ville de Pau ont également été réalisées (mise à disposition des installations dans le cadre du Terega Open Pau Pyrénées pour des animations et l'organisation du tournoi interne de la ville de Pau).

Le Tennis Club de Pau inscrit dans le programme « Tennis Santé » qui est une des priorités de la Fédération Française de Tennis a obtenu le label « Club Tennis Santé ».

Pour faire connaître le padel au plus grand nombre et afin de développer cette pratique, plusieurs animations et des tournois avaient été prévus mais ont dû être annulés en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de covid-19. Seules les animations estivales ont pu être maintenues.

Le TC Pau constate un fort engouement pour le padel notamment auprès notamment des joueurs de tennis, séduits par le côté ludique et convivial de ce sport.

Le système d'adhésion pour le padel ouvrant droit à un tarif préférentiel quels que soient les horaires a été maintenu afin de fidéliser les joueurs réguliers.

2. Les installations

Des travaux d'entretien ont été réalisés par le Tennis Club de Pau sur le club house (pose d'un revêtement au sol dans la partie accueil et bar du club house) mais ce bâtiment mal isolé et ne répondant pas aux normes d'accessibilité ne permet pas d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions (notamment lors du Terega Open Pau Pyrénées).

Dans la perspective de créer une école de padel et d'accueillir des tournois P 1000 hommes (obligation de 3 courts minimum contre 2 chez les dames), le Tennis Club de Pau prévoit de construire 2 courts de padel supplémentaires.

La ville de Pau a procédé au remplacement des projecteurs d'éclairage sur les courts n°5 et 6 extérieurs par des leds.

3. L'organisation

Sur l'exercice 2020/2021, le fonctionnement du club est assuré par des bénévoles (une Présidente, un Secrétaire général, un trésorier, des responsables de commissions Gestion et Sportive) et un effectif permanent de 9 personnes comprenant :

- 3 CDI temps complets pour 3 agents d'accueil et administratif ;
- 1 CDI : 1 Directeur du Club ;
- 1 CDI temps partiel pour 1 agent de maintenance ;
- 3 CDI Intermittent : 2 enseignants, 1 AMT (assistant moniteur de tennis)
- 1 Contrat d'apprentissage (accueil et communication)

Les conditions sanitaires ont contraint le club à mettre au chômage partiel les enseignants et le personnel administratif en télétravail (puis au chômage partiel également). Seul l'agent de maintenance a continué à assurer l'entretien des installations.

II. Analyse des résultats financiers

En termes de charges, les dépenses de personnel représentent le principal poste 123 404 € sur un total de charges de 250 635 € soit 49%. Le montant de la redevance d'occupation due par le TC Pau s'élève à 16 011 €.

Les produits d'un montant total de 339 780 € sont composés des recettes de locations des installations (67%), de produits divers (20%) et des compensations de la ville de Pau (13%) définies dans le contrat d'affermage.

Les compensations de la ville de Pau sont les suivantes :

- 24 290 € dans le cadre de la promotion de la ville de Pau (affichage du visuel de la commune) ;
- une participation forfaitaire annuelle de 4 050 € dans le cadre de la promotion du tennis (Journées SAVAP, école multi sport et 2 jours de manifestations) ;
- 8 000 € (réservation d'un panneau pour l'affichage municipal) ;
- une compensation pour les tarifs 16 /25 ans de 8782,50 € pour la saison 2020/2021.

Avec un montant total de charges de 250 635 € et un montant total de produits de 339 780 €, le compte de résultat 2020/2021 de la DSP fait apparaître un excédent de 77 728 € après impôts.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2020-2021 de l'Association Tennis Club de Pau.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2020-2021 de l'Association Tennis Club de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 10 Casino de Pau : rapport annuel saison 2020-2021 du délégataire Pau Loisirs S.A.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La convention signée avec la société Pau Loisirs (groupe Tranchant) pour la gestion et l'exploitation du Casino de Pau par voie de délégation de service public, prévoit, conformément aux articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3131-5 du code de la commande publique, la production d'un rapport annuel du délégataire.

Pour la saison 2020-2021, courant du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, la SAS Pau Loisirs a transmis le rapport du contrat de Délégation de Service Public qui a pris effet le 28 juin 2017. Les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I - Une activité en forte baisse

1) Une activité fortement impactée par la crise sanitaire COVID 19

Au niveau national, le Produit Brut de Jeux des casinos français a connu une très forte régression, avec - 41% par rapport à l'année précédente passant de 1.831 Mds d'euros en 2019/20 à 1,082 Mds d'euros en 2020/21. Cette baisse se décompose en baisse de :

- - 40% du produit brut des machines à sous,
- - 50% des jeux traditionnels,
- - 43% des jeux électroniques.

La seconde vague de Covid qui a entraîné la fermeture de tous les établissements métropolitains de fin octobre 2020 au 19 mai 2021, soit 7 mois de fermeture, explique ces baisses très importantes.

Cette baisse de recettes des jeux pour 2020/2021 va dans le même sens qu'une fréquentation en forte diminution avec -47.9% soit 12.7 millions d'entrées contre 24.5 millions d'entrées l'année précédente.

Dans les autres secteurs du jeu, la Française des Jeux est en hausse de + 10%. Le jeu en ligne a progressé de +24%, le PMU a annoncé une activité 2021 en forte hausse de +44%. Ces autres secteurs de jeu évoluent dans un cadre réglementaire moins contraignant (pas de contrôle d'identité notamment).

2) Les faits marquants de l'activité 2020/2021 du Casino de Pau

Concernant le Casino de Pau, l'activité a été de nouveau très fortement touchée par la 2^{ème} vague de la pandémie de Covid 19 avec la fermeture de l'établissement le 24 octobre 2020.

Le déconfinement programmé a été progressif :

- Le 19/05/2021 : Réouverture de 10h à 21h des machines à sous, les jeux électroniques et le bar avec jauge de 35% et couvre-feu décalé à 21h
- Le 09/06/2021 : de 9h à 23h réouverture du Black Jack avec jauge à 50%, couvre-feu décalé à 23h et mise en place du pass sanitaire ;
- Le 11/06/2021 : réouverture du Restaurant ;
- Le 30/06/2021 : maintien des mesures barrières et distanciation physique, levée du couvre-feu et des limites de jauges.

Les 199 jours de fermeture représentent 54.5% des 365 jours de l'exercice 2020/2021.

Le produit brut global des jeux 2020/2021 est en nette baisse de 45% soit -4 108 K€. La fréquentation du Casino de Pau concernant les grands jeux et machines à sous est en forte baisse passant de 124 495 entrées en 2019/2020 à 51 841 entrées en 2020/2021 compte tenu de la longue période de fermeture.

3) Les activités exploitées dans le cadre de la délégation de service public

Du fait de la réglementation des jeux et selon le cahier des charges de la délégation de service public, le Casino doit exercer trois activités distinctes : les jeux, la restauration et les animations (spectacles) :

✓ *Les jeux et machines à sous*

– les jeux de table traditionnels (Roulette, Black Jack, Poker) ;
– le parc de 100 machines à sous avec des mises de 1 à 5 centimes d'euros. En effet, l'établissement continue de centrer son développement sur toutes les petites dénominations pour répondre aux attentes de la clientèle qui permettent un temps de jeu plus important.

✓ *La restauration-réception*

– Le bar-restaurant du nouvel établissement a bénéficié de nouveaux espaces et de la hausse de fréquentation de la clientèle. Il est situé au cœur de la salle des machines à sous et propose un menu de type « brasserie » ;
– Le Royal Lounge est une salle modulable de 400 m² utilisée les vendredis et samedis soirs pour les soirées dansantes avec une entrée gratuite qui dispose d'une polyvalence commerciale en permettant d'accueillir diverses manifestations telles que les réunions, les repas privés les cocktails, les repas dansants et les concerts.

✓ *Les animations*

Au titre du cahier des charges, le délégataire est tenu d'affecter une somme annuelle minimale de 100.000 € aux activités d'animation dans l'enceinte du casino et à ses abords, ainsi que de contribuer au développement touristique de la commune en versant des participations à des bénéficiaires locaux à hauteur 255 K€ (dont 170K€ pour les associations sportives et 85K€ pour les associations culturelles).

Compte tenu de l'impact économique et financier de la pandémie sur l'exploitation, ce montant a été proratisé en fonction des jours réels d'ouverture et a été ramené à 155 K€.

L'ensemble de ces activités regroupe 53 emplois en CDI, effectif en baisse par rapport à l'année précédente avec l'ouverture du nouvel établissement. L'aspect social de l'entreprise (mouvement de personnel, nature des négociations avec les syndicats, formation...) est également retracé dans le rapport.

II. Situation financière : un résultat net comptable déficitaire de 496 K€ compte-tenu du contexte de crise sanitaire

1) Les produits d'exploitation (3.3 M€) en baisse de 37%

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3,3 M€ en baisse de 37% en raison de la fermeture de l'établissement pendant la période du COVID. Le chiffre d'affaires de 3 M€ baisse quant à lui de 42,5% :

- 2.9 M€ de produit net des jeux en baisse de -39.5%;
- 70 K€ de produits du restaurant/bar en baisse de -80%;
- et 19 K€ d'autres recettes (cigarettes) en baisse de -68%.

Le taux de prélèvement au profit de l'Etat et des Communes sur les jeux représente près de 53% du produit brut des jeux des casinos français pour 2020/2021 (0,538 Milliards d'€).

La contribution versée en faveur de la commune atteint 464.6 K€ pour la saison 2020/2021 contre 1M€ la saison précédente.

2) Les charges d'exploitation (3.7 M€) en baisse de 28.5%

Les charges globales s'élèvent à 3.7 M€ et sont en diminution de 28.5 % avec en particulier :

- la nette baisse du poste « autres achats et charges externes » de -460 K€ soit -30% en raison de la fermeture de l'établissement pendant 199 jours,
- la forte baisse des « charges de personnels » de -701K€ soit -43% en raison de la mise en chômage partiel de l'ensemble des salariés,
- et la baisse de tous les autres postes de charges (Impôts, dotations aux amortissements, autres charges (-236K€)

3) Un résultat net déficitaire après six années consécutives de Résultats excédentaires

Le résultat d'exploitation 2021 est déficitaire de -396 K€ compte-tenu d'une nette baisse des produits d'exploitation (-37%) supérieure à la baisse des charges d'exploitation (-28.5%) en raison de la fermeture de l'établissement due à la crise sanitaire.

Le résultat financier est négatif à hauteur de -106K€ et le résultat exceptionnel négatif de -0.2K€.

Le cumul des résultats financier et exceptionnel déficitaire impacte **le résultat net comptable de la saison 2020/2021 qui ressort déficitaire de 496 K€**. On notera le second déficit beaucoup plus marqué après six années consécutives de résultats excédentaires.

III. Bilan 2021 et perspectives 2022

L'exercice 2020/2021 a été particulièrement affecté par les fermetures administratives dues à l'épidémie de Covid 19 (plus de 7 mois de fermeture).

En revanche, les 5 mois d'activité dont l'essentiel a été exercé sous passe sanitaire ont connu un très bon niveau d'activité. Cependant l'exercice du Groupe Tranchant est fortement déficitaire, les 5 derniers mois n'ayant pas permis de rattraper les pertes des 7 mois de fermeture.

L'exercice 2021/2022 a démarré plus sereinement avec le retour de la clientèle non vaccinée. Les casinos n'ont connu aucune fermeture administrative mais ont continué à subir la contrainte du pass sanitaire puis vaccinal jusqu'à la levée du passe vaccinal le 14 mars 2022.

Cette nouvelle dynamique a engendré une reprise des investissements pour le secteur des jeux.

Les six premiers mois se sont globalement déroulés conformément aux attentes budgétaires.

délibéré page suivante

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 novembre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel de la saison 2020-2021 de Pau-Loisirs S.A., délégataire de la gestion des jeux du Casino de Pau, joint en annexe.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la saison 2020-2021 de Pau-Loisirs S.A., délégataire de la gestion des jeux du Casino de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 11 Concession de service public du casino municipal - approbation de l'avenant n°2

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la société PAU LOISIRS S.A.S un contrat de délégation de service public relatif à la construction et l'exploitation du casino municipal pour une durée de 20 ans à compter du 28 juin 2017.

Le nouveau casino municipal, situé sur une parcelle communale de la ZAC du Parkway au nord de Pau, à proximité immédiate de l'entrée de l'autoroute, a ouvert au public le 2 mai 2019.

Par délibération du 28 janvier 2019 le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat afin d'harmoniser le taux de prélèvement progressif avec la date d'ouverture réelle du nouveau casino et d'affecter les sommes consignées au titre des recettes supplémentaires.

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine et, dès le 14 mars 2020, a été décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie, imposant la mise en œuvre de mesures impératives, et, afin de ralentir la propagation du virus covid-19, plusieurs arrêtés ministériels successifs ont interdit la poursuite de l'activité dans certaines catégories d'établissements, dont les établissements de jeux.

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, le déplacement de toute personne hors de son domicile, à l'exception des déplacements pour certains motifs limitativement énumérés, a également été totalement ou partiellement interdit à plusieurs reprises :

- Du 17 mars au 10 mai 2020 inclus ;
- Du 30 octobre au 14 décembre 2020 inclus ;
- Du 3 avril au 2 mai 2021 inclus.

Ces différentes mesures administratives indépendantes de la volonté des parties ont fortement impacté l'activité du nouveau casino au titre des saisons de jeux 2019-2020 et 2020-2021. Le montant des recettes réalisées au titre des saisons des jeux 2019-2020 et 2020-2021 s'est ainsi établi à 8 496 098 € contre un montant prévisionnel s'établissant, sur la même période, à 12 199 455 €.

Le résultat net du concessionnaire s'établit pour sa part, au titre de chacune des deux saisons de jeux précités, à 19 944 € et -496 221 €.

Il convient donc de tirer les conséquences de l'épidémie sur les obligations contractuelles du concessionnaire en matière d'animation interne du casino et de contribution à l'animation économique, sportive, culturelle et touristique de la commune.

Aux termes de l'article 27.2 *Animation dans l'enceinte du Casino et à ses abords* du contrat, le concessionnaire s'est engagé à assurer une activité d'animation culturelle, et artistique de qualité dans le cadre de l'exploitation du casino en affectant des sommes ne pouvant être inférieures à cent mille euros (100.000) euros TTC par an.

Aux termes de l'article 50.1 *Contribution financière au développement touristique* du contrat, le concessionnaire s'est également engagé à verser chaque année une contribution financière en faveur de l'animation culturelle, sportive, artistique et du développement touristique et économique de la ville de Pau de 255.000 euros TTC.

Aux termes du contrat, l'Imprévision justifiant une indemnisation du concessionnaire ou une révision des conditions techniques et/ou économiques du contrat, désigne un événement présentant les caractères suivants :

- indépendant de la volonté des parties ;
- imprévisible lors de la conclusion du Contrat ou dont les effets ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la signature du Contrat ;
- et entraînant un bouleversement de l'économie générale du contrat, défini comme une diminution de plus de vingt (20) % du montant des recettes prévisionnelles annuelles ou une augmentation de plus de vingt (20) % des charges prévisionnelles annuelles, telles que prévues au compte de résultat prévisionnel.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de modifier comme suit les montants versés par le concessionnaire en application des articles 27.2 et 50.1 précités du contrat, au titre des saisons des jeux 2019-2020 et 2020-2021 :

	2019-2020	2020-2021
participations associations (montant contractuel : 255 000 €)	255 000 €	155 000 €
Animations internes (montant contractuel : 100 000 €)	37 991,27 €	48 451,23 €

Le projet d'avenant n°2 correspondant est joint au présent rapport.

Il porte également sur :

- la modification des durées d'amortissements portées en annexe n°23 du contrat afin de porter de 10 à 15 ans la durée d'amortissement des travaux de second œuvre relatifs à la construction du nouveau casino, sans remise en cause de l'obligation d'amortissement en caducité ;
- l'intégration des dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, entrées en vigueur après l'attribution du contrat par délibération en date du 19 décembre 2016.

Les modifications apportées au contrat de concession par le projet d'avenant n°2 sont, d'une part, imprévues au sens de l'article L.3135-1 3° du code de la commande publique et, d'autre part, non substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code précité.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver le projet d'avenant n°2 ci-joint au contrat de concession de service public attribué à la société PAU LOISIRS S.A.S pour la construction et l'exploitation du casino municipal ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 12 Complexe de Pelote - SARL GACPP : approbation du rapport et des comptes de la saison 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 27 mars 2017, le conseil municipal a attribué le contrat d'affermage du Complexe de Pelote à la société Holding PILOTA. Ce contrat, qui a pris effet à compter du 1er juillet 2017 pour une durée initiale de 5 ans prolongée d'un an par avenant approuvé par délibération du 28 mars 2022, expirera le 30 juin 2023. La société Holding Pilota a créé une société dédiée exclusivement à la gestion et l'animation du Complexe de Pelote la SARL GACPP (Gestion et Animation du Complexe de Pelote de Pau).

L'article 22 du contrat d'affermage prévoit que l'exploitant présentera chaque année à la collectivité un rapport d'activité comportant un compte rendu technique et financier retraçant la totalité des opérations comptables, financières et matérielles afférentes à l'exécution du service public affermé.

Ce nouveau contrat de délégation a été attribué dans les conditions des articles L1411-1 et suivants qui prévoient que le délégataire doit transmettre un compte rendu d'activité annuel. Ce document est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en vertu de l'article L 1413-1.

La société a communiqué un rapport d'analyse de la saison 2021/2022 dont les principaux éléments sont les suivants :

1- L'organisation et les objectifs de la SARL GACPP

L'équipe gestionnaire est composée de quatre salariés :

- Un gérant de la SARL GACPP et responsable unique de sécurité (RUS), Pierre Lavigne ;
- Une directrice en charge de la gestion RH, juridique, commerciale, marketing, relationnelle avec la collectivité ainsi que de la maintenance des installations ;
- Trois agents en charge de l'accueil, du nettoyage des locaux, du planning d'occupation et des encaissements.

Rappel des principaux objectifs de la SARL GACPP :

- Augmenter la fréquentation du site,
- Satisfaire au mieux les usagers et les clients,
- Renforcer les liens avec les associations utilisatrices,
- Faire la promotion du site et de la ville de Pau,
- Développer l'événementiel sportif ou autre.

2- L'activité de la saison 2021/2022

- **Bilan des manifestations de la cinquième année d'exploitation et de la fréquentation**

Malgré la complexité pour les organisateurs de prévoir les manifestations à l'avance compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur, de nombreuses manifestations de pelote ont pu être organisées :

- Finales des championnats de France en trinquet de Paleta Gomme pleine (21 et 28 mai 2022) ;
- Tournoi Paleta Tour (Paleta cuir en mur à gauche) du 16 au 24 avril 2022 ;
- 1/3 des entrainements pour les préparations au Championnat du Monde (prévu à Biarritz du 23 au 29 octobre 2022) ;
- Toutes les finales du Comité du Béarn en mur à gauche (sur le début d'année 2022) ;
- Cesta de Nadau (compétition de Cesta Punta avec les meilleurs professionnels français et espagnols (3 premiers vendredis de décembre 2021).

A cela, d'autres évènements sportifs (autres que la pelote) ont pu être accueillis au sein du Complexe de Pelote :

- Championnat régional de gymnastique moins de 13 ans les 13 et 14 novembre 2021 ;
- Championnat de France de force athlétique (janvier 2022) ;
- Championnat de France de Cheerleading moins de 13 ans (le 20 mars 2022) ;
- Championnat régional de quilles (le 12 juin 2022) ;

L'objectif du fermier est non seulement de maintenir ces activités ayant déjà eu lieu au Complexe mais surtout de proposer aux associations qui les portent de co-organiser avec elles des évènements de plus grande importance.

Après un exercice 2020/2021 compliqué en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, la fréquentation et les locations des aires de jeux sur 2021/2022 ont retrouvé un niveau similaire à celui d'avant la crise. Il ne reste aucun créneau disponible entre 12h et 14h et de 17h à 22H au trinquet ainsi qu'au mur à gauche du lundi au vendredi. Au Jai Alai, tous les créneaux sont pris à partir de 17h en semaine.

- **Bilan des événements exceptionnels 2021/2022**

Pour un budget global de près de 43 000 €, d'importantes manifestations se sont succédé :

- Circuit National Elite de Sabre. Une des manches les plus relevées du championnat de France avec la présence de plusieurs athlètes olympiques et représentants de plusieurs pays (les 11 et 12 décembre 2021) ;
- Compétition de Cesta Punta Professionnelle (Summer League) avec les meilleurs joueurs du monde tous les vendredis du 08 juillet au 03 septembre 2021. Intégration au circuit pro Summer League avec St Jean de Luz et Biarritz.

3- Le bilan financier de la saison 2021/2022

Les charges d'exploitation représentent un montant total de 270 120 € composé essentiellement :

- à 70% du poste « autres achats et charges externes » (soit 188 K€) ;
- et à 22% du poste de charges de personnel (soit 61 K€).

Le montant de la redevance d'occupation due à la collectivité s'élève à 15 935.96 € TTC.

Les produits d'exploitation d'un montant total de 269 246 € sont principalement composés notamment :

- des recettes de locations des aires de jeu d'un montant de 23K€ soit 8.5% des produits contre 9.4 K€ l'année précédente soit en forte hausse (fermeture des installations liée à l'épidémie de covid-19 en 2020/2021) ;
- des compensations de la ville de Pau d'un montant de 235 003 € définies dans le contrat d'affermage.

Ces compensations d'un montant total de 235 003 € se décomposent comme suit :

- 41 500 € au titre de la mise à disposition de locaux (ville et associations),
- 20 000 € au titre de la réservation de créneaux pour la Section Paloise Pelote,
- 4 000 € au titre de la réservation de créneaux pour les Amis de la Pelote,
- 5 000 € au titre de la réservation de créneaux pour le CER,
- 4 648 € au titre de la réservation de créneaux pour la ville de Pau,
- 20 000 € au titre de la compensation des usagers paloïses âgés de 16 à 25 ans,
- 2 200 € au titre de la gratuité des écoles paloïses,
- 60 000 € au titre de la promotion de la ville de Pau,
- 28 000 € au titre de la réservation du Complexe de Pelote 10 jours/ an pour la ville de Pau,
- 20 000 € au titre de la manifestation exceptionnelle organisée entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022.
- 29 655 € au titre des manifestations exceptionnelles organisées entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022 (régularisation).

Avec un montant total de charges de 271 413 € et un montant total de produits de 272 163 €, le compte de résultat au 30/06/2022 de la SARL GACPP fait apparaître un léger excédent de 749 € contre 50,5 K€ au 30/06/2021.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2021-2022 de la SARL GACPP joints en annexes.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2021-2022 de la SARL GACPP.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 13 Exploitation du Crématorium: présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de délégation de service public et L.3131-5 du code de la commande publique, la convention d'exploitation du Crématorium signée entre la Société O.G.F. et la ville de Pau le 8 décembre 2003 pour une durée de 15 ans et prolongé de 3 ans par avenant n°3, soit jusqu'au 15 décembre 2021, prévoit à l'article 13 intitulé « Contrôle financier » la communication d'un compte rendu annuel technique et financier.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé le 10 décembre 2021. L'exécution du service public a débuté le 16 décembre 2021 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

Aussi, la Société O.G.F a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2021 dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I. L'activité 2021 et les installations du crématorium

1) La crémation

En 2021, le nombre de crémations (1075 contre 1108 en 2020) a diminué de -3% en raison de l'impact de l'ouverture du crématorium de Lacq Orthez.

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Les établissements ont dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

2) Les indicateurs de qualité du crématorium

Le rapport d'activité du crématorium insiste sur la qualité de l'accueil et le soutien des familles, dont les services sont très appréciés. Une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles. Les résultats font apparaître un taux de satisfaction au-dessus de 95%.

Un registre des appréciations du service est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Une plaquette d'information a été réalisée et mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public.

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification a été initiée. A l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, organisme certificateur leader dans ce domaine, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert le 22 février 2018.

3) La conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par des bureaux de contrôle, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé de délivrer une attestation de conformité valable pour 6 ans, soit jusqu'au 22 décembre 2020. Le 9 décembre 2020 et le 11 janvier 2021 ont été réalisés de nouveaux contrôles afin de renouveler l'attestation de conformité du bâtiment.

Pour obtenir l'attestation de conformité, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
11/01/2021	2	10/01/2023	10/07/2022

Dispositifs des sécurités des fours			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
09/12/2020	2	08/12/2023	08/06/2022

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
09/12/2020	6	08/12/2026	08/06/2022

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur du four) dans le cadre d'un contrat qui garantit une visite préventive toutes les 500 crémations dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation.

II. Les moyens humains et le bilan financier

1) Les moyens en personnel

Quatre personnes concourent, en fonction de l'activité, au fonctionnement et à la tenue quotidienne du site, placées sous l'autorité du Directeur du crématorium.

Par ailleurs, les équipes du crématorium reçoivent le soutien des équipes locales d'OGF pour certaines tâches.

OGF assure également l'encadrement du crématorium grâce à ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant : la législation sur la crémation et ses évolutions récentes, les procédures internes d'OGF et autres rappels théoriques, techniques et pratiques du processus de crémation.

2) Les résultats financiers 2021

Le crématorium de Pau est une entité économique et le compte d'exploitation n'est pas propre à l'établissement puisqu'il dépend du groupe OGF. Si une partie des charges retenues sont réelles, d'autres postes sont forfaitaires (administration générale) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Les produits d'exploitation (587K€ dont 550K€ du 01/01 au 15/12 contre 598 K€ en 2020) sont composés du chiffre d'affaires (crémation, dispersion et location de salle de cérémonies) qui diminue de 8% en raison de l'impact de l'ouverture du crématorium de Lacq Orthez et de la fermeture de 5 semaines pour maintenance au cours des mois d'aout et de septembre. On notera la baisse des tarifs de 0.25% au 1^{er} janvier 2021 par rapport aux tarifs de l'année 2020.

Les charges d'exploitation (709K€ dont 683K€ du 01/01 au 15/12 contre 519 K€ en 2020) sont en nette hausse de 32 % en particulier en raison de la hausse du poste Dotations aux amortissements de 113%.

On notera la baisse de 20% des charges de personnel qui comprennent les salaires et charges sociales des agents de crémation titulaires ou assistants et une quote-part du salaire du directeur local (13%) et du directeur du secteur opérationnel (5%) pour leurs activités d'encadrement et de direction du crématorium.

Il est à noter que la redevance d'occupation due à la ville de Pau pour la mise à disposition des locaux et des installations a été revue à la hausse dans le cadre de l'avenant n°5 du 01/01/2018 qui prévoit une part fixe de 35 k€ et une part variable de 13€ par crémation dès lors que 1 000 crémations ont été réalisées. Au cours de l'année civile 2021, la redevance s'élève à un total de 47 727 € contre 49 248 € en 2020.

Pour la période courant du 16 au 31 décembre 2021, correspond à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession, l'exploitant a versé à la commune une redevance fixe de 6 575 € et une redevance variable de 5 615,56 € correspondant à 15% du chiffre d'affaires sur la période considérée.

La diminution de -8% des produits cumulée à la significative hausse de +32% des charges entraînent un résultat net après impôt déficitaire de 133 K€ en baisse de 58,8% sur la période du 01/01 au 15/12/2021 contre un excédent de 53K€ en 2020. Le résultat après impôts du 16/12 au 31/12/2021 s'élève quant à lui à 12 K€.

Vous trouverez ci-annexé le rapport d'activité 2021 remis par la société O.G.F.

délibéré page suivante

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021 de la société O.G.F. concernant l'exploitation du Crématorium de Pau joint en annexe.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021 de la société O.G.F. concernant l'exploitation du Crématorium de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 14 Société Publique Locale Halles et République : rapport annuel 2021 des mandataires et du délégataire pour la gestion des Halles de Pau

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°3 du 18 décembre 2017 et n°25 du 21 décembre 2017, la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont décidé de constituer une Société Publique Locale dénommée « SPL Halles et République », chargée de l'animation, de la gestion et de l'exploitation des Halles et de la Tour de la République rénovées de Pau.

Par délibération du 13 décembre 2021, un nouveau contrat de délégation de service public a été attribué à la SPL Halles et République pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Il expirera au plus tard le 31 décembre 2024.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des SPL, se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance.

En outre, conformément aux articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L3131-5 du code de la commande publique, en matière de délégation de service public, le délégataire doit transmettre un compte rendu annuel d'activité. Par ailleurs, dans ce cadre, en vertu de l'article L1413-1, le rapport est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, à ce double titre, la Société Publique Locale Halles et République a communiqué le rapport annuel d'activité relatif à la gestion de l'exploitation des Halles de Pau et les comptes financiers pour l'exercice 2021.

Les principaux enseignements du rapport annuel 2021 peuvent être résumés comme suit :

I – Le bilan commercial de l'année 2021 : activité et faits marquants

1) Présentation de l'activité de la SPL Halles et République

La SPL Halles et République est chargée de l'exploitation des sites suivants :

- Les Halles de Pau inaugurées le 12 septembre 2018 pouvant accueillir jusqu'à 49 étals commerçants répartis sur deux étages sur une surface de 4321m² avec deux espaces de dégustation ;
- Le marché du Carreau inauguré le 20 décembre 2019 pouvant accueillir jusqu'à 154 producteurs locaux sur une surface de 1664m² ;
- La Tour de la République livrée le 30 octobre 2020 accueillant des services de la ville, des associations et les bureaux de la SPL avec également des espaces et salles de conférences à louer.

La SPL Halles et République a mis en œuvre les moyens nécessaires à l'animation, à la gestion et à l'exploitation commerciale des Halles et du Carreau depuis son ouverture. L'une des missions principales étant de développer la fréquentation du site, elle a mis en place plusieurs concepts d'animation notamment :

- en ouvrant les Halles le dimanche matin avec l'organisation des Musiq'Halles, prestations musicales tous les dimanches matin de 11h à 13h ;
- en organisant une Nocturne mensuelle aux halles de 17h à 23h : chaque dernier vendredi du mois, en présence des commerçants de l'étage ;
- en organisant des animations en lien avec l'activité sociale et culturelle Paloise : Féminine, Grand Prix, Carnaval Biarnès, expositions, Téléthon...).

2) Les faits marquants 2021

- Un début d'année au rythme des mesures liées à la crise sanitaire et une continuité d'activité préservée en 2021

Un an après le début de la crise sanitaire du 16 mars 2020, l'activité du site reprend sur un rythme croissant de mars à décembre 2021. La consommation au comptoir reste limitée, mais les jauges élargies permettent aux usagers de se rendre aux Halles et sur le marché du Carreau aisément. La fréquentation sur le site est supérieure à celle des années précédentes, excepté sur janvier et février.

- Ouverture de la Brasserie des Halles

Le 19 mai 2021, l'Esprit des Halles a ouvert ses portes. La brasserie bénéficie d'un espace privatif intérieur et extérieur au sein des Halles et sur la terrasse, qui permet aux usagers du site de profiter d'un moment de convivialité avec un service à table.

- Des rendez-vous aux halles et au carreau qui plaisent et qui s'inscrivent au calendrier de manière régulière avec la Brocante des Halles tous les 3èmes dimanches du mois et les marchés de créateurs, organisés 2 fois en 2021, au changement de saison.
- L'activité de location de salles de réunion et/ou d'activités au sein de la Tour de la République a fonctionné en 2021 sur une première année complète depuis la rénovation du site.
- L'ajustement du capital social

L'exercice 2021, première année de fonctionnement global du Complexe de la République, se termine à l'équilibre malgré le fort impact de la crise sanitaire (Halles dont Brasserie, Carreau et Tour). L'ouverture de la Brasserie des Halles a été reportée de janvier à fin mai 2021. Plusieurs privatisations des Halles prévues en 2021 ont été annulées et/ou reportées à 2022.

La pleine exploitation du Complexe de la République par la SPL Halles et République, dans un contexte réglementaire et commercial normal, permet désormais d'envisager un résultat net à l'équilibre pour les années à venir.

C'est dans ce contexte que le capital social de la SPL Halles et République a été ajusté pour s'élever à 400 085 € dans le respect de la répartition initiale du capital social et sans impact sur la composition du conseil d'administration le 14 décembre 2021.

II – Bilan financier et bilan social

1) Analyse du compte de résultat 2021

Les comptes annuels de la SPL Halles et République ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes Chevalère Expertise Comptable pour l'exercice allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total des produits de la SPL Halles et République au 31/12/2021 est de 1 223 K€ contre 514K€ en 2020 répartis comme suit :

- 1 131 K€ de revenus récurrents représentant 81% du chiffre d'affaires dont 376 K€ de redevances (étals et Carreau) composant la principale source de revenus et 305 K€ de refacturations ;
- 92 K€ de revenus non récurrents dont 38 K€ de revenus liés aux locations et évènements de la Tour, 27K€ de revenus liés aux locations et évènements des Halles.

Le total des charges est de 1 178 K€ contre 1 023 K€ en 2020 répartis selon les principaux postes suivants :

- 601 K€ de charges de fonctionnement du site dont 230 K€ de sécurité, 160 K€ de fluides, 122 K€ d'entretien/nettoyage, 75K€ de maintenance ;
- 415 K€ de charges fixes dont 347 K€ de salaires et charges sociales, 12 K€ d'honoraires externes et 37 K€ d'impôts locaux ;
- 12 K€ d'animations (Musiqu'Halles/Nocturnes) ;
- 27 K€ de communication (campagnes d'affichage, insertions presse, impressions, films...);
- 69 K€ d'autres charges (dotations aux amortissement, achats de petits équipements).

Ainsi, le compte de résultat 2021 sur 12 mois d'exploitation fait apparaître pour la première fois un résultat net comptable excédentaire à hauteur de 91.4 K€ après le déficit de -501 K€ de l'exercice 2020.

2) Bilan social

Au 31/12/2021, l'effectif de la SPL Halles République est de 7 personnes :

- 1 Directrice Générale à temps complet ;
- 1 responsable administrative et financière ;
- 1 responsable exploitation à temps complet et 2 agents d'exploitation (électricien, placier) ;
- 1 responsable fonctionnement ;
- 1 commerciale recrutée en février 2020.

III – Perspectives 2022

L'année 2021 confirmant l'efficacité du modèle économique basé sur la délégation d'exploitation à la SPL et République, les objectifs pour les années à venir sont à la fois :

- De capitaliser sur les réussites affichées sur ces 4 premiers exercices,
- De continuer à se renouveler en termes d'offres de services et d'animation afin de maintenir le niveau d'attractivité du site.

- La commercialisation d'étals

La crise sanitaire ayant contribué à l'avortement de plusieurs projets d'ouverture d'étals aux Halles, l'objectif 2021 est poursuivi en 2022 et vise à ce que l'ensemble des emplacements soit pourvu et l'offre actuelle complétée.

On peut noter également depuis le 1er janvier 2022, l'évolution du montant de la redevance des étaliers à hauteur de 75% de son montant initial et qui atteindra 100% de sa valeur en 2023.

- L'activité commerciale et événementielle

La reprise des nocturnes est marquée par la très réussie soirée Disco du 25 mars 2022.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité et des comptes financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la Société Publique Locale Halles et République joints en annexe ;**
- 2. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Halles et République au titre de l'année 2021 ;**
- 3. Prendre acte du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Halles et République.**

Le conseil municipal prend acte :

- de la présentation du rapport annuel d'activité et des comptes financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la Société Publique Locale Halles et République ;**
- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Halles et République au titre de l'exercice 2021 ;**
- du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Halles et République.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 15 Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements : rapport annuel 2021 des mandataires et du délégué pour la gestion du Palais Beaumont

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 23 mai 2016, la commune a attribué un contrat d'affermage à la SPL Palais Beaumont - Parc des Expositions, ultérieurement dénommée SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements, relatif à l'exploitation du Palais Beaumont, pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2016 prolongée pour une durée de six mois.

Par délibérations des 26 septembre 2019 et 7 octobre 2019, les assemblées délibérantes de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Pau ont approuvé la fusion de la SEM Pau Événements, qui exploitait le Zénith de Pau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public attribué par la commune, et de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements au 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 17 décembre 2018, un nouveau contrat de concession d'une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2019 a été attribué à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des SPL, se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance.

En outre, conformément aux articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3131-5 du code de la commande publique, en matière de délégation de service public, le délégataire doit transmettre un compte rendu annuel d'activité. Par ailleurs, dans ce cadre en vertu de l'article L1413-1, le rapport est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, à ce double titre, la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements a communiqué le compte rendu d'activité relatif à la gestion de l'exploitation du Palais Beaumont et les comptes financiers pour l'exercice 2021.

Les principaux enseignements du rapport 2021 peuvent être résumés comme suit :

I – Le bilan commercial du Palais Beaumont

1) L'évolution de l'activité en 2021 et les principaux chiffres

Le Palais Beaumont exerce son activité principale sur un marché à forte concurrence locale, régionale et nationale.

L'année 2021 est une année exceptionnelle dans la mesure où l'activité n'a véritablement commencé qu'à partir du mois de juin et de façon très progressive pour retrouver un niveau conséquent dès le mois de septembre. La fin d'année a également connu un fort ralentissement dès la mi-décembre avec le retour des mesures sanitaires.

Le nombre d'évènements est plus important qu'en 2020 (+25%) et l'envergure de ces manifestations est nettement plus importante (congrès, réunions, spectacles) générant ainsi un chiffre d'affaires et une fréquentation deux fois plus importantes.

Les principaux chiffres de l'activité 2021 sont les suivants :

- un nombre de manifestations réalisées de 92 contre 75 en 2020 (214 en 2019);
- une fréquentation en hausse de +102% (55 709 contre 27 534 personnes accueillies);
- un Chiffre d'Affaires (CA) en hausse de +105% (1,5 M€ contre 0,7 M€ en 2020);
- les congrès (45%) et les locations de salles et d'amphithéâtre (20%) représentent la plus grande part des manifestations en pourcentage du CA ;
- les associations, fédérations et syndicats représentent la plus grande part de segmentation de clientèle en CA soit 52%.

Parallèlement à l'activité du Palais Beaumont, l'activité de la Brasserie a connu une hausse du chiffre d'affaires en 2021 de +283 K€ (572 K€ contre 289 K€ en 2020). Par rapport au chiffre de 763 K€ en 2019, le chiffre d'affaires 2021 reflète l'impact du début d'année marqué par la crise sanitaire avec une fermeture administrative imposée par le gouvernement.

Une partie du chiffre d'affaires est lié au restaurant et le reste du chiffre d'affaires est lié à l'activité du Palais Beaumont (prestations traiteurs et pauses café). La marge globale de l'activité est quasiment identique, 68% en 2021 contre 66% en 2020.

II – Bilan financier, politique d'investissement et bilan social

1) Analyse du compte de résultat 2021

Le montant des charges 2021 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements s'élève à 5,7 M€ contre 3,6 M€ en 2020 compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et se décompose comme suivant :

- un montant de 2,8 M€ contre 1,9 M€ en 2020 du Palais Beaumont et de le restaurant la Belle Époque ;
- un montant de 1,97 M€ contre 0,86 M€ en 2020 du Parc des Expositions ;
- un montant de 0,91 M€ du Zénith contre 0,84 M€ en 2020.

Concernant le Palais Beaumont, il est à noter :

- la hausse de 25% des charges de personnel ;
- la hausse des frais de fonctionnement (+20%) et administratifs (+47%) en rapport avec la reprise d'activité tout en poursuivant les efforts pour limiter les charges au regard de la crise sanitaire.

La redevance locative due à la collectivité composée d'une part fixe de 103 674,92 € HT complétée d'une part variable adossée au résultat n'a pas été versée compte tenu de l'exonération à titre exceptionnel eu égard à la crise COVID19.

Au niveau des produits, le montant total s'élève à 5,7 M€ contre 3,3M€ en 2020 et se décompose comme suivant :

- un montant de 3,1 M€ (contre 1,7 M€ en 2020) du Palais Beaumont et de la Brasserie la Belle Époque ;
- un montant de 1,6 M€ (contre 0,58 M€ en 2020) du Parc des Expositions ;
- un montant de 1,03M€ (contre 0,96 M€ en 2020) du Zénith avec un chiffre d'affaires de 547 K€.

Concernant le Palais Beaumont, il est à noter :

- la hausse du chiffre d'affaires du Palais Beaumont de 110% en raison de la levée des contraintes sanitaires et d'évènements à forte valeur ajoutée ;
- la hausse d'activité du restaurant de 99% avec l'ouverture du restaurant et de sa terrasse extérieure à partir du mois de mai ayant permis le retour de la clientèle et le développement du chiffre d'affaires grâce aussi à la reprise des manifestations et de l'activité traiteur.

La SPL a bénéficié des aides du fonds de solidarité qui représentent un montant de 297 K€ pour le Palais Beaumont et la Belle Époque.

Ainsi, le compte de résultat de la SPL fait apparaître un résultat net comptable excédentaire de 56,7 K€ après le déficit de -571 K€ de 2020.

Il se décompose par affermage comme suivant :

- +269,2 K€ pour le Palais Beaumont et la Brasserie la Belle Époque,
- - 334,8 K€ pour la Parc des expositions,
- +122,3 K€ pour le Zénith.

2) La politique d'investissement

La SPL Pau Béarn Pyrénées Événements a réalisé en 2021 pour un montant total de 56,4 K€ HT les investissements suivants:

- Installations générales (caméra de vidéosurveillance et chauffe-eau pour 5,4 K€), matériel informatique (4,5K€) pour le Palais Beaumont et matériel (24,4 K€) pour la Brasserie la Belle Époque ;
- Agencements et matériel (fibre et nettoyeur haute pression) : 5,6 K€ pour le Parc des expositions ;
- Onduleur Wifi, Mobilier, matériel informatique et téléphones contrôle pass sanitaire : 16,5 K€ pour le Zénith.

La collectivité n'a pas pris en charge d'investissements au titre de l'exercice 2021.

3) Bilan social

Au 31/12/2021, l'effectif de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements est de 42 salariés dont :

- 36 CDI dont 2 à temps partiel,
- 4 CDD,
- 2 contrats d'apprentissage en CDD.

En outre, la société dispose d'un mandataire social en la personne de Monsieur Guillaume Méchin depuis le 01/10/2018 qui a la qualité de Directeur Général.

III – Bilan et Perspectives 2022

Dans le sillage de 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact très négatif sur l'occupation des sites.

La première partie de l'année n'a permis qu'une activité partielle qui, progressivement a repris avec les levées successives sous certaines conditions des contraintes sanitaires.

L'ensemble de évènements concentrés à partir de septembre a généré la majeure partie du chiffre d'affaires de la SPL.

Après deux années difficiles sur l'ensemble des équipements, 2022 se place sous le signe de la reprise avec de belles perspectives pour les quatre activités et ce malgré un premier trimestre encore impacté par la crise Covid, les mesures de distanciation encore en vigueur et des équipes décimées par les cas positifs.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 novembre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prendre acte de la présentation du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements, au titre de l'exploitation du Palais Beaumont joint en annexe ;**
- 2. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements, au titre de l'année 2021 ;**
- 3. Prendre acte du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements.**

Le conseil municipal prend acte :

- de la présentation du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements, au titre de l'exploitation du Palais Beaumont ;**
- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements, au titre de l'année 2021 ;**
- du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 16 Gestion, exploitation et animation du Palais Beaumont : approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public

Rapporteur : M. Yves DEJEAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 17 décembre 2018 le conseil municipal a décidé d'attribuer à la SPL Palais Beaumont-Parc des Expositions, devenue ultérieurement la SPL Pau Béarn Pyrénées Evénements, le contrat de concession de service public relatif à la gestion, l'exploitation et l'animation du Palais Beaumont, conformément aux dispositions précitées, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Les conseils municipaux en date du 14 décembre 2020 et du 13 décembre 2021 ont adopté respectivement un avenant n°1 et n°2 au contrat de concession.

Le projet d'avenant n°3, annexé au présent rapport, a pour objet d'intégrer les dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, entrées en vigueur après l'attribution du contrat par délibération en date du 17 décembre 2018, et d'apporter des ajustements à la grille tarifaire pour adapter les forfaits énergie et les tarifs relatifs aux prestations de sécurité et de gardiennage.

Par ailleurs, la formule de révision intégrée dans le contrat n'est plus adaptée à l'évolution récente de certains indices tant pour ce qui concerne la contribution forfaitaire versée par la Collectivité que pour la redevance fixe versée par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements à la Collectivité. Il est donc proposé de ne plus prévoir de formule de révision à compter du 1^{er} janvier 2022.

La subvention annuelle, visant à contribuer à la couverture des charges supportées en raison des obligations de service public, resterait à son montant contractuel révisé au titre de l'année 2021, soit 657 721 € par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

La redevance fixe d'occupation annuelle du domaine public due par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements resterait à son montant contractuel révisé au titre de l'année 2021, soit 104 043 € HT par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

La nouvelle grille tarifaire, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2022, est jointe au projet d'avenant n°3.

Les modifications apportées au contrat de concession par le projet d'avenant n°3 ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code de la commande publique.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver l'avenant n°3 ci-joint au contrat de concession attribué à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements pour la gestion, l'exploitation et l'animation du Palais Beaumont ;

2. Autoriser Monsieur Yves DEJEAN, conseiller municipal, à le signer.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Julie JOANIN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 17 Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements : rapport annuel 2021 des mandataires et du délégataire pour la gestion du Zénith

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibérations des 26 septembre 2019 et 7 octobre 2019, les assemblées délibérantes de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Pau ont approuvé la fusion de la SEM Pau Évènements, qui exploitait le Zénith de Pau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public attribué par la commune, et de la SPL Pau Béarn Pyrénées Évènements au 1^{er} janvier 2019.

Lors de sa séance du 28 janvier 2019, le conseil municipal a attribué la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements pour une durée de 14 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2019, expirant au plus tard le 31 décembre 2033.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des SPL, se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance.

En outre, conformément aux articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L3131-5 du code de la commande publique, en matière de délégation de service public, le délégataire doit transmettre un compte rendu annuel d'activité. Par ailleurs, dans ce cadre en vertu de l'article L1413-1, le rapport est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, à ce double titre, la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements, fermier de la ville, a communiqué le compte rendu d'activité relatif à la gestion de l'exploitation du Zénith et les comptes financiers pour l'exercice 2021.

Les principaux enseignements du rapport 2021 peuvent être résumés comme suit :

I – Le bilan commercial du Zénith

1) L'évolution de l'activité en 2021 et les principaux chiffres

Le Zénith de Pau a reçu en 2021 24 événements dont 3 pièces de théâtre et 3 événements de type privés. L'année 2021 a été à nouveau marquée par la crise COVID-19 qui explique le peu de manifestations ayant eu lieu, contrairement aux années passées (95 en 2019). En 2020, 37 spectacles devaient être reportés sur 2021 seulement 18 ont pu l'être et les autres ont été annulés ou reportés sur 2022.

Les principaux chiffres de l'activité 2021 sont les suivants :

- un nombre de 24 spectacles équivalent à 2020 contre 95 en 2019 ;
- une fréquentation de la salle en baisse de 4% (41 713 contre 43 502 personnes en 2020);
- un Chiffre d'Affaires (CA) en hausse de 28% (547 K€ contre 502 K€ en 2020).

La formule de la salle ZIP équipée en son et lumière créée en 2015 a été utilisée à 4 reprises sur cette période (la programmation à venir sur ce type de salle reste forte) et son chiffre d'affaires est de 38 K€.

La saison des comédies grand-public en co-organisation avec la ville de Pau se poursuit, permettant au public de pouvoir voir à Pau des comédies qui ne passaient principalement qu'en région parisienne. « The Canapé » et « J'ai envie de toi » et « Le muguet de Noël » sont les trois pièces qui ont pu se maintenir sur cette période d'activité.

II – Bilan financier, politique d'investissement et bilan social

1) Analyse du compte de résultat 2021

Le montant des charges 2021 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements s'élève à 5,7 M€ contre 3,6 M€ en 2020 compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et se décompose comme suivant :

- un montant de 2,8 M€ contre 1,9 M€ en 2020 du Palais Beaumont et de la Brasserie la Belle Époque;
- un montant de 1,97 M€ contre 0,86 M€ en 2020 du Parc des Expositions ;
- un montant de 0,91 M€ du Zénith contre 0,84 M€ en 2020.

Concernant le Zénith, il est à noter :

- la baisse de 38% des charges de personnel s'expliquant par la mise en place de collaborateurs en chômage partiel et le non remplacement de la directrice ;
- la hausse des frais de gestion (+21K€) en raison de l'augmentation des fluides;
- la baisse des frais administratifs (-79K€).

La redevance locative due à la collectivité composée d'une part fixe de 103 674,92 € HT complétée d'une part variable adossée au résultat n'a pas été versée compte tenu de l'exonération à titre exceptionnel eu égard à la crise COVID19.

Au niveau des produits, le montant total s'élève à 5,7 M€ contre 3,3M€ en 2020 et se décompose comme suivant :

- un montant de 3,1 M€ (contre 1,7 M€ en 2020) du Palais Beaumont et de la Brasserie la Belle Époque;
- un montant de 1,6 M€ (contre 0,58 M€ en 2020) du Parc des Expositions ;
- un montant de 1,03 M€ (contre 0,96 M€ en 2020) du Zénith avec un chiffre d'affaires de 547 K€.

La SPL a bénéficié des aides du fonds de solidarité qui représentent un montant de 212 K€ pour le Zénith.

Ainsi, le compte de résultat de la SPL fait apparaître un résultat net comptable excédentaire de 56,7 K€ après le déficit de -571 K€ de 2020.

Il se décompose par affermage comme suivant :

- +269,2 K€ pour le Palais Beaumont et la Brasserie la Belle Époque,
- - 334,8 K€ pour la Parc des expositions,
- +122,3 K€ pour le Zénith.

2) La politique d'investissement

La SPL Pau Béarn Pyrénées Événements a réalisé en 2021 pour un montant total de 56,4 K€ HT les investissements suivants:

- Installations générales (caméra de vidéosurveillance et chauffe-eau pour 5,4 K€), matériel informatique (4,5K€) pour le Palais Beaumont et matériel (24,4 K€) pour la Brasserie la Belle Époque ;
- Agencements et matériel (fibre et nettoyeur haute pression) : 5,6 K€ pour le Parc des expositions ;
- Onduleur Wifi, Mobilier, matériel informatique et téléphones contrôle pass sanitaire : 16,5 K€ pour le Zénith.

La collectivité n'a pas pris en charge d'investissements au titre de l'exercice 2021.

3) Bilan social

Au 31/12/2021, l'effectif de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements est de 42 salariés dont :

- 36 CDI dont 2 à temps partiel,
- 4 CDD,
- 2 contrats d'apprentissage en CDD.

En outre, la société dispose d'un mandataire social en la personne de Monsieur Guillaume Méchin depuis le 01/10/2018 qui a la qualité de Directeur Général.

III – Bilan 2021 et Perspectives 2022

Dans le sillage de 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact très négatif sur l'occupation des sites.

La première partie de l'année n'a permis qu'une activité partielle qui, progressivement a repris avec les levées successives sous certaines conditions des contraintes sanitaires.

L'ensemble de évènements concentrés à partir de septembre a généré la majeure partie du chiffre d'affaires de la SPL.

Après deux années difficiles sur l'ensemble des équipements, 2022 se place sous le signe de la reprise avec de belles perspectives pour les quatre activités et ce malgré un premier trimestre encore impacté par la crise Covid, les mesures de distanciation encore en vigueur et des équipes décimées par les cas positifs.

délibéré page suivante

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 novembre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prendre acte de la présentation du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements, au titre de l'exploitation du Zénith joint en annexe ;**
- 2. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements au titre de l'année 2021 ;**
- 3. Prendre acte du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements.**

Le conseil municipal prend acte :

- de la présentation du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements, au titre de l'exploitation du zénith ;**
- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements, au titre de l'année 2021 ;**
- du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 18 Gestion et exploitation du Zénith de Pau : approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public

Rapporteur : M. Yves DEJEAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements un contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du zénith de Pau pour une durée de 14 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2019. Les conseils municipaux en date du 14 décembre 2020 et du 13 décembre 2021 ont adopté respectivement un avenant n°1 et n°2 au contrat de concession.

Le projet d'avenant n°3, annexé au présent rapport, a pour objet d'intégrer les dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, entrées en vigueur après l'attribution du contrat par délibération en date du 28 janvier 2019, et d'apporter des ajustements à la grille tarifaire pour ce qui concerne le tarif de location "concert", le tarif de location "convention", les forfaits énergie existant et les tarifs relatifs aux prestations de sécurité et de gardiennage. Les ajustements permettent de prendre en compte l'augmentation des coûts de fonctionnement notamment liée aux fluides.

Par ailleurs, la formule de révision intégrée dans le contrat n'est plus adaptée à l'évolution récente de certains indices tant pour ce qui concerne la contribution forfaitaire versée par la Collectivité que pour la redevance fixe versée par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements à la Collectivité. Il est donc proposé de ne plus prévoir de formule de révision à compter du 1^{er} janvier 2022.

La subvention annuelle, visant à contribuer à la couverture des charges supportées en raison des obligations de service public, resterait à son montant révisé au titre de l'année 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022 soit respectivement une somme de 140.160 € HT et de 119.726 € HT au titre de la mise à disposition de la salle de spectacle à la ville de Pau pour la programmation d'au moins 10 spectacles par an, et de la réservation de la salle au bénéfice de la commune ou de spectacles organisés par des tiers qu'elle souhaite soutenir.

La redevance fixe d'occupation annuelle du domaine public due par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements resterait à son montant révisé au titre de l'année 2021, soit 104 112 € HT par an à compter du 1^{er} janvier 2022.

La SPL restera redevable de la redevance variable de 80% du résultat comptable avant impôts et après imputation des déficits comptables.

La nouvelle grille tarifaire, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2022, est jointe au projet d'avenant n°3.

Les modifications apportées au contrat de concession par le projet d'avenant n°3 ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code de la commande publique.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'avenant n°3 ci-joint au contrat de concession attribué à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau ;**
- 2. Autoriser Monsieur Yves DEJEAN, conseiller municipal, à le signer.**

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, Mme Julie JOANIN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 19 Rapport annuel 2021 de la concession GRDF pour la distribution publique de gaz

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule, dans son article L 2224-31, que les autorités concédantes en matière de distribution publique d'électricité et de gaz, négocient et concluent les contrats de concession et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public.

A cet effet, le délégataire GRDF (Gaz Réseau Distribution de France), doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Dans le cadre du contrat de concession de distribution publique de gaz signé le 6 août 1999, le concessionnaire a fait parvenir le compte rendu annuel de concession 2021 dont les faits marquants sont résumés ci-après.

Rappel juridique :

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients peuvent choisir leur fournisseur. En tant que concessionnaire, GRDF est responsable de l'exploitation du réseau de distribution et de l'acheminement du gaz pour le compte de tous les fournisseurs sans discrimination.

Le contrat de concession confié à la société Gaz de France, ultérieurement devenue GRDF, a été signé par la Ville de Pau le 6 août 1999 pour une durée de 25 ans.

Activité générale : *quelques chiffres clés*

- 31 400 clients (-2 / 2020) ;
- 32 025 compteurs domestiques et 534 compteurs industriels ;
- 27 909 compteurs communicants installés sur la concession dont 535 en 2021 ;
- 288 kilomètres de canalisation dont la quasi-totalité en moyenne pression ;
- 1,26 M€ d'investissements réalisés sur la concession ;
- 46,7 K€ : redevance contractuelle et d'occupation du domaine public versée à la ville de Pau en 2020.

Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2021 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 860 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. Ce sont donc près de 11 millions de logements qui sont alimentés en gaz. 96% de ce réseau est exploité en Moyenne Pression.

Infrastructures :

Longueur du réseau 2021 : 288 km (contre 289 km en 2020) dont :

- 35 % en polyéthylène
- 60 % en acier
- 5 % autres matériaux (cuivre)

Age moyen du réseau de la concession : 36 ans

Les investissements et la maintenance de la concession :

Un montant de 1 256 742 M€ a été investi en 2021 (contre 1 256 742 M€ en 2020) pour :

- des chantiers de raccordements et de transition écologique (Avenue de Buros, Avenue Vignancour, Boulevard du Cami Salié, rue Carnot) ;
- des chantiers de modifications d'ouvrages à la demande de tiers (Avenue Gaston Lacoste, avenue de l'Université) ;
- des chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages (Avenue de Montardon, Boulevard de la Paix, Avenue des Lilas, avenue de la Concorde, rue Carnot, rue Emile Guichenné) ;
- le contrôle de la conformité des travaux.

Sécurité des personnes et des biens : Obligations de la concession

Elles s'apprécient au travers de différents critères :

- le nombre d'appels de tiers : 1 016 (contre 792 en 2020) dont 544 pour dépannage et 472 pour intervention de sécurité ;
- le nombre d'incidents : on en dénombre 413 (contre 345 en 2020) principalement pour manque de gaz ou défaut de pression (114) et fuite mineure sans incendie, ni explosion (211) ; le nombre d'incidents incendie et/ou explosion est passé de 28 en 2020 à 38 en 2021 ;
- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution: 23 en 2021 (10 en 2020) dont 14 lors ou après travaux de tiers et 9 avec fuite sur ouvrage enterrés.

On notera l'existence d'un dispositif de réception des appels 24h/24 et 7j/7, d'un plan anti-endommagement ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers, d'une Procédure Gaz Renforcée (PGR) afin d'améliorer l'efficacité des interventions et d'un plan d'Organisation et d'intervention Gaz (ORIGAZ). En 2021 sur le département 64, 98 % des interventions sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1h.

Action de prévention et de sécurité :

Au niveau des installations concédées :

- Maintenance des ouvrages préventive (planifiée) ou corrective (après incident) avec surveillance, entretien voirie, remplacement des installations.
- Surveillance des ouvrages qui dépend des caractéristiques du réseau (âge, nature, pression) et de l'environnement du réseau (densité de population, nature du sol), en moyenne tous les 4 ans.

Au niveau des installations intérieures :

Les installations sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant, mais 97 % des accidents concernent ces installations. Aussi, la réglementation a prévu des contrôles aux différentes étapes de la vie des installations : contrôle de conformité initial pour les installations neuves, le diagnostic de l'installation, l'entretien de la chaudière, contrôle de l'état des installations lors de la vente d'un bien et sur toutes les installations l'arrêté du 25/04/2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé à partir du 1er/07/2015 et l'interdiction des tubes souples à partir du 1er/07/2019.

En outre, GRDF poursuit une politique de prévention par information, contrôle réglementaire, et diagnostic « qualité ».

Les éléments financiers de la concession :

✓ Le patrimoine de la concession en 2021

	2021
Valeur initiale des biens concédés (premier établissement et renouvellement)	31 125 055 €
Valeur nette réévaluée du patrimoine à fin 2021	24 577 640 €
Investissements réalisés sur l'ensemble de la concession	1 923 905 €

✓ Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

La redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant. La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental.

Redevance concession R1 2021 : 38 K€

RODP 2021 : 14.3 K€

✓ Les recettes globales de la concession s'élèvent à 8.1 M€ en hausse de -4,2 %

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs (7,6 M€). S'y rajoutent des recettes correspondant aux services proposés (0,5 M€) : prestations liées au raccordement, des locations de matériels, des déplacements d'ouvrages demandés par des tiers, ou d'autres prestations facturées à l'acte.

✓ Les charges totales s'élèvent à 7,3 M€ dont 4,4 M€ de charges d'exploitation de la concession et 2,9 M€ de charges liées aux investissements sur les biens concédés et autres biens

Les charges d'exploitation correspondent aux charges liées à l'entretien des réseaux, ainsi qu'à l'activité clients/fournisseurs (interventions, comptage...), et sont composées essentiellement de charges de main d'œuvre et d'achats de prestations. Ces charges sont constituées de coûts exposés au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme les centres d'appels...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...). Certaines charges d'exploitation sont directement communiquées à la concession telles que les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la contribution Économique Territoriale ainsi que les redevances R1 et RODP décrites ci-dessus.

Les perspectives de GRDF : accompagner la transition énergétique des collectivités

GRDF accompagne les collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective énergétique.

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont d'ailleurs prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser l'énergie consommée, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle des compteurs Communicants Gaz de GRDF dont le déploiement a débuté en 2016 dans certaines communes « pilotes » et se poursuit, à grande échelle, entre 2017 et 2022.

Par ailleurs, en favorisant l'injection de biométhane dans leur réseau de gaz naturel, les collectivités territoriales, aux côtés de GRDF, participent au développement d'une nouvelle filière d'énergies renouvelables. Distribué grâce au réseau de gaz naturel, le biométhane répond à la fois aux besoins en énergie des bâtiments et aux enjeux de mobilité. GRDF agit donc aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière du biométhane soit une des solutions concrètes à la transition énergétique des territoires.

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel 2021 de GRDF joint en annexe.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 de GRDF.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 20 IDELIS-STAP : rapport des mandataires 2021

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Le 29 décembre 2016, la SPL STAP et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités ont signé un contrat de service public pour l'exploitation des transports urbains et des services à la mobilité pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Suite à l'augmentation de capital réalisée et constatée par AGM le 19 juin 2017, la répartition du capital de 500 000 € est la suivante :

- Le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, actionnaire principal de la SPL STAP détient 95 % du capital soit 475 000 € ;
- La ville de Pau détient 5% du capital, soit 25 000 €.

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de sociétés d'économie mixte et par renvoi des SPL, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux conseils d'administration et conseils de surveillance.

La Société Publique Locale STAP a communiqué le compte rendu d'activité relatif à la gestion de l'exploitation et aux comptes financiers pour l'exercice 2021.

Le rapport des mandataires est joint en annexe.

Les principaux enseignements du rapport 2021 peuvent être résumés comme suit :

1/ Activité de la société

Pour la cinquième année du contrat de service public, l'activité de la société a été marquée par un regain suite à la crise sanitaire, mais n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise :

- Production kilométrique en hausse (+14,5%) : 5,5 millions de kilomètres (M kms)
 - ✓ 4,6 M kms pour le réseau IDELIS, COXITIS et LIBERTIS (+13,1%),
 - ✓ 0,9 M kms pour les activités sous-traitées SCOLARIS, urbaines et FLEXILIS (+21,6%).
- Fréquentation en hausse : 7,8 millions de validations, +1,1M par rapport à 2020 (+16,8%), mais encore en dessous du niveau de 9,3 millions atteint en 2019.
- Recettes commerciales totales en hausse : 3,7 M€, +5,6% par rapport à 2020 soit + 195 K€

2/ Résultats financiers

Le total des produits d'exploitation est de 28,038 M€, en augmentation de 6,6% par rapport à 2020 (+ 1,735 M€). Ils sont composés de :

- La rémunération pour prestation de service public (27,754 M€), en hausse de 6,1%,
- Les remboursements pour accidents (55 k€),
- Les recettes diverses (135 k€)
- La refacturation de charges au Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (89 k€).

Les charges s'élèvent à 25,121 M€, en augmentation de 7,6 % par rapport à 2020 (+ 1,778 M€) :

- Les charges salariales sont en augmentation de 9 % par rapport à 2020 (+1,559 M€), du fait de la diminution de l'activité partielle comparée à l'année 2020, d'une baisse des remboursements de l'assurance maladie, et d'une variation positive des stocks de congés.
- Les charges de carburant sont en augmentation de 28,1 % par rapport à 2020 (+ 334 k€), du fait de à l'augmentation des kilomètres roulés par rapport à l'offre réduite de 2020 et à une augmentation du prix du carburant (moyenne 2021 : 1,14€ HT/l – moyenne 2020 : 1,01€ HT/l).

- Les charges de sous-traitance s'élèvent à 3,405 M€, en augmentation de 13,5 % par rapport à 2020 (+ 406 k€). Cette augmentation est liée à l'effet en année pleine de la reprise par la SPL STAP des marchés scolaires anciennement exploités par le Département (+ 370 k€) ainsi qu'à une reprise de l'offre en 2021, par rapport à celle de 2020, largement diminuée du fait de la crise sanitaire.

Le résultat net 2021 est négatif pour la 2ème année consécutive à - 495 k€.

Ce déficit est déduit des capitaux propres qui s'élèvent à 1,989 M€.

La capacité d'autofinancement de la société devient négative pour la 1^{ère} fois en 2021 (- 434 k€). Elle était de 280 k€ en 2020.

La trésorerie reste excédentaire à 3,8 M€ mais enregistre une baisse de 2 M€ par rapport à 2020.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale STAP au titre de l'année 2021 ;

2. Prendre acte du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale STAP.

Le conseil municipal prend acte :

- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale STAP au titre de l'année 2021 ;

- du rapport 2021 du représentant de la ville de Pau au conseil d'administration de la Société Publique Locale STAP.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 21 Adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes pour des travaux et études pour l'aménagement de réseaux fibre optique

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

Par convention visée en préfecture le 04 avril 2019, un groupement de commandes permanent a été constitué entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées coordonnateur du groupement et le Syndicat Mixte des Transports Pau Mobilités en vue des travaux et études pour l'aménagement de réseaux de fibre optique.

Il apparait aujourd'hui intéressant pour la ville de Pau de rejoindre ce groupement de commandes pour ses besoins d'études et travaux en vue du raccordement de bâtiments ou sites techniques au réseau fibre optique appartenant à la CAPBP.

La convention initiale du groupement de commandes permanent prévoit que de nouveaux membres peuvent être admis à adhérer au groupement à tout moment (à condition que cela soit préalable au lancement de consultation) et que l'adhésion d'un nouveau membre fait l'objet d'un avenant à la convention signé par le nouvel adhérent et le coordonnateur, représentant les parties au groupement.

Aussi il est proposé de conclure un avenant à la convention initiale portant adhésion de la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de l'annexe 1 valant avenant 1 à la convention de groupement de commandes permanent pour des travaux et études pour l'aménagement de réseaux de fibre optique ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant 1.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNABA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 22 Groupement de commandes permanent pour l'organisation de transports d'enfants et d'adultes

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Les marchés de la ville de Pau pour l'organisation de transports d'enfants et d'adultes arriveront à échéance en avril 2023, il convient donc de les renouveler.

De son côté, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées doit également couvrir des besoins en matière de transports occasionnels de proximité (Pau et environs) et de longue distance.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de transports d'enfants et d'adultes pour la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre ces collectivités en vue du lancement d'un ou plusieurs marché(s). La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Transports réguliers d'enfants sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Transports occasionnels de proximité (Pau et environs) et de longue distance

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la ville de Pau et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la ville de Pau (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour l'organisation de transports d'enfants et d'adultes ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la ville de Pau ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 23 Recours administratifs préalables obligatoires relatifs au stationnement payant - rapports annuels 2019, 2020 et 2021

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°10 du 7 juillet 2017 le conseil municipal a défini les modalités de mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1er janvier 2018 sur la ville de Pau.

Dans le cadre du suivi de la mise en place du traitement des recours administratifs préalables obligatoires, l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'autorité

compétente doit établir un rapport annuel dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux recours administratifs préalables obligatoires concernant les forfaits de post stationnement émis, et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission. Ce rapport doit également permettre de faire un comparatif entre les années d'activité et renseigner les moyens financiers alloués à cette mission.

A la suite du premier bilan intermédiaire approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2019 qui portait uniquement sur l'année 2018, il y a désormais lieu de faire un bilan comparatif complet entre les années 2019 et 2020, ainsi que 2020 et 2021.

La ville de Pau traite les recours administratifs préalables obligatoires en régie. Cette mission est assurée par l'Office du Contentieux du Stationnement Payant (rattaché à la Direction Prévention et Sécurité Publique), qui était composé sur les trois années de 3,5 agents équivalents temps plein (ainsi que ponctuellement de stagiaires et vacataires).

En termes de moyens financiers, des frais de fonctionnement s'ajoutent aux frais liés à la rémunération du personnel :

- Logiciel métier :

La collectivité utilise un logiciel métier pour le traitement des recours qui permet de faire le lien avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. La redevance annuelle est de 600 € TTC.

- Frais de fournitures :

Les frais de fournitures sont d'un montant de 2 090 € TTC pour l'année 2019, 2 544 € TTC pour 2020 et 2473 € TTC pour 2021.

	2019	2020	2021
Logiciel métier	600	600	600
Frais de fournitures	2090	2544	2473
TOTAL	2690	3144	3073

Au total, les frais s'élèvent à un montant de 2 690 € TTC pour l'année 2019, 3 144 € TTC pour 2020 et 3 073 € TTC pour 2021.

Par ailleurs, à titre d'information, ci-dessous les principaux chiffres relatifs au nombre de Forfait Post Stationnement (FPS) par année :

	2019	2020	2021
FPS relevés	59 256	44 027	44 813
FPS payés	68,5% soit 681 168,00€	71,07 % soit 525 973,40 €	68,60% soit 516 944,00€
FPS ayant fait l'objet d'un recours	4,27%	5,03%	4,84%

Les principaux motifs de recours de FPS sont :

- Les Personnes à Mobilité Réduite - PMR non-inscrits sur la liste blanche
- Les erreurs de plaques faites lors de l'enregistrement à l'horodateur

- Les ventes et prêts de véhicule
- Les abonnements non renouvelés en temps et heure

L'ensemble des tableaux comprenant les indicateurs relatifs au traitement des recours administratifs préalables obligatoires des années 2019 et 2020 puis 2020 et 2021 sont en annexe de la présente délibération.

Annexe 1 : Tableau relatif aux décisions rendues pour 2019 et 2020

Annexe 2 : Tableau relatif aux décisions rendues pour 2020 et 2021

Annexe 3 : Tableau relatif aux motifs de contestation (conformément au format défini par l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour 2019 et 2020

Annexe 4 : Tableau relatif aux motifs de contestation (conformément au format défini par l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour 2020 et 2021

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir approuver le rapport relatif aux recours administratifs préalables obligatoires portant sur le stationnement payant pour les années 2019, 2020 et 2021.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 24 Convention de mise en commun des moyens de vidéoprotection des communes de Pau et de Jurançon

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés et son article 42.

Vu l'instruction du Gouvernement NOR : TERB2205640J du 4 mars 2022 relative à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021.

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2215-1 et L 1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L 251-2 et L 512-1 à 512-3 du code de la sécurité intérieure.

Le maire chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique est la première autorité publique compétente pour mettre en œuvre sur son territoire communal un dispositif de vidéoprotection de la voie publique, et choisir d'exploiter les images par l'intermédiaire d'un centre de supervision urbain.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une mutualisation entre communes par voie conventionnelle avec une participation financière des communes utilisatrices au bénéfice de la commune propriétaire de l'équipement.

Depuis 2014 la ville de Pau a fait le choix de déployer un important réseau de caméras de vidéoprotection sur son territoire. Elle a également investi dans un centre de supervision dont la mission est d'assurer 7j/7 la surveillance des espaces publics.

La commune de Jurançon qui a également fait le choix d'un équipement de vidéoprotection, souhaite que ce dernier puisse être exploité par le centre de supervision de la ville de Pau.

Un projet de convention entre les deux communes a été établi, afin de fixer les modalités de mise en commun des dispositifs.

Les charges d'investissement seront à la charge de la commune de Jurançon, qui participera également aux frais de fonctionnement du Centre de Supervision Urbain de la ville de Pau.

A ce titre le calcul de la participation financière qui sera demandée à la commune de Jurançon a été réalisé par la ville de Pau prenant en compte les frais de fonctionnement et de personnel de son centre de supervision. Ce montant est calculé au prorata des périodes d'exploitations souhaitées par la commune de Jurançon et du nombre de caméras installées.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire de Pau à signer la présente convention de mise en commun des moyens de vidéoprotection des communes de Pau et de Jurançon.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 25 Subvention à l'association Pau Evènements Populaires et Sociaux (PEP'S)

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

La demande de l'association Pau Evènements Populaires et Sociaux (PEP'S) concerne une participation financière pour l'organisation de thés dansants. Cette animation, à destination des séniors, se déroulera chaque mois jusqu'à la fin de l'année, au Palais Beaumont et pourra accueillir 400 personnes. Ce projet fait partie des actions du plan anti-solitude.

A la suite de la demande de subvention présentée par PEP'S et après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal est amené à décider l'octroi de l'aide financière suivante :

Structure bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention 2021	Subvention sollicitée	Subvention 2022
Chapitre 65 – article 6574 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé				
Association Pau Evènements Populaires et Sociaux (PEP'S)	Spécifique « thés dansants »	0 €	12 000 €	12 000 €
TOTAL		0 €	12 000 €	12 000 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution à l'Association Pau Evènements Populaires et Sociaux (PEP'S) de la subvention suivante :

Structure bénéficiant d'une subvention	Objet	Subvention 2021	Subvention sollicitée	Subvention 2022
Chapitre 65 – article 6574 – Fonction 520 – D2S – Solidarités et Santé				
Association Pau Evènements Populaires et Sociaux (PEP'S)	Spécifique « thés dansants »	0 €	12 000 €	12 000 €
TOTAL		0 €	12 000 €	12 000 €

2. Décider que le règlement de cette subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2022 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé à cette association.

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 26 Convention Centre social du Hameau - Relais IDECYCLE

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le centre social du Hameau propose des services et activités à finalité sociales et éducatives au bénéfice des usagers-habitants.

De par sa localisation centrale sur le quartier du Hameau, c'est tout naturellement qu'il a été identifié comme lieu pertinent pour l'implantation d'un relais IDECYCLE dans l'idée de favoriser le recours à une mobilité douce pour les habitants.

En effet, la société des transports de l'agglomération paloise propose depuis quelques années différentes solutions visant à encourager la pratique du vélo. Idélis a aussi déployé plusieurs relais IDECYCLE dont l'objet est de proposer le prêt de courte durée de vélos à assistance électrique.

De nombreuses animations sont régulièrement organisées par le centre social afin de promouvoir la pratique du vélo et remettre en selle les habitants. En parallèle, le manque de stationnement pour les vélos personnels est souvent exprimé par les habitants comme un frein à cette pratique.

La solution de proposer des vélos à assistance électrique partagés, hébergés au sein du centre social, permettrait donc de répondre à cette attente des habitants et de se déplacer autrement.

En préambule à l'aménagement du « Relais IDECYCLE » (mobilier de stationnement, supports de communication, paramétrage du logiciel de réservation...), il est nécessaire de signer la convention de partenariat avec IDELIS fixant les conditions et modalités d'installation du dispositif.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de la convention ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 27 Convention Centre social du Hameau - Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques (ASEPT Sud Aquitaine)

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, le Centre Social du Hameau propose différentes actions en faveur de différents publics. En complément de ses missions principales, le Centre Social souhaite développer des projets visant à promouvoir des actions de prévention de la santé des seniors, lesquels concourent pleinement à des objectifs de santé publique.

Le Centre Social du Hameau souhaite permettre à cette population de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi et de faire évoluer ses comportements et habitudes pour être acteur de sa santé.

L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques (ASEPT Sud Aquitaine), s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur les territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

C'est dans ce cadre qu'un travail de coopération est réalisé entre l'ASEPT et l'équipe du centre social du Hameau pour proposer et mettre en place des actions de prévention sous forme d'ateliers, en direction des seniors.

Un projet de convention fixant les conditions de cette coopération entre l'ASEPT Sud Aquitaine et le Centre Social du Hameau est donc soumis pour approbation aux membres du conseil.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de la convention ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 28 Demande de cofinancement européen pour le centre de vaccination : mise en place d'une convention de partenariat entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le CCAS de Pau

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Le centre de vaccination de Pau a ouvert en janvier 2021 à la demande de l'Etat afin de répondre au besoin engendré par l'épidémie du COVID-19. A sa fermeture, en juin 2022, le centre comptabilisait la réalisation de 258 669 vaccinations.

L'organisation et le fonctionnement de ce centre ont pu être assurés grâce à la mobilisation d'agents, de moyens et de ressources mis à disposition par la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Une partie du coût de fonctionnement du centre de vaccination a été prise en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La collectivité a sollicité le soutien financier proposé par le dispositif européen REACT-EU. Ce programme européen a pour objectif de contribuer financièrement aux conséquences engendrées par la crise du COVID. Les centres de vaccination sont éligibles.

Dans le cadre du dossier de demande d'aide par ce dispositif, il convient de mettre en place une convention de partenariat désignant la ville de Pau comme chef de file pour le dépôt du dossier de demande de financement. La convention de coopération détermine également les contributions respectives des partenaires à la mise en place de l'opération financée, la gestion de la subvention accordée et son affectation aux partenaires en prenant en compte l'ensemble des autres co-financements perçus.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de la convention de partenariat ci annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 29 Zénith : mise à disposition au profit de tiers.

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°10 du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements à compter du 1^{er} avril 2019. Le contrat d'affermage correspondant a été signé le 14 février 2019 pour une durée de quatorze ans et neuf mois.

L'article 16.3 du contrat offre la faculté à la ville d'utiliser la salle pour ses besoins particuliers ou ceux des spectacles, événements et cérémonies qu'elle souhaite soutenir, dans la limite de 15 « représentations » par an, quel que soit le type de jauge utilisé. Ce droit d'usage donne lieu au versement à l'exploitant d'une somme forfaitaire annuelle de 118 166 € HT, soit 141 800 € TTC, permettant l'utilisation de la salle au format grande jauge ou autre, hors frais techniques, jours de montage/démontage, personnel, énergie et divers.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre à l'occasion des arbres de Noël des enfants et des anciens, organisés chaque année par le Comité d'Action Sociale Intercommunal Pau Pyrénées (CASIPP), les 7 et 8 décembre 2022.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 2 « représentations » au sens du contrat d'affermage.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 7 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir approuver la mise à disposition du Zénith au profit du Comité d'Action Sociale Intercommunal Pau Pyrénées (CASIPP), pour les besoins de l'organisation des arbres de Noël des enfants et des anciens, les 7 et 8 décembre 2022, comptabilisée pour 2 « représentations » au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 30 Action Cœur de Ville - Avenant 2 à la convention cadre de partenariat avec Action Logement

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées bénéficient du programme national « Action Cœur de Ville ». Dans ce cadre, une convention a été signée avec les partenaires financiers du programme (l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Banque des Territoires et Action Logement) en septembre 2018 puis deux avenants en juillet 2019 et janvier 2021.

Une convention de partenariat a été établie avec Action Logement en novembre 2018. Elle définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville pour y proposer une offre d'habitat rénovée à destination de ménages d'actifs. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en juillet 2019 pour permettre à la ville et à la communauté d'agglomération de bénéficier d'une réservation de crédits à hauteur de 15 M€ et de financer des opérations pré-identifiées.

Au 7 novembre, 14 897 441 € ont été engagés par Action Logement permettant de financer dix opérations en cœur de ville, soit 189 logements. Deux opérations ont été livrées, ce qui représente 21 logements réhabilités et proposés à la location dans le parc social et 15 logements neufs en accession sociale. Six opérations sont en cours de réalisation (phase chantier), soit 131 logements dont 39 en accession sociale. Plusieurs opérations sont en cours d'étude ou de montage pré-opérationnel.

L'année 2022 marque la dernière année de la première phase du programme Action Cœur de Ville, qui va être prolongé pour quatre années supplémentaires jusqu'à fin 2026.

Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec Action Logement, pour la période 2023-2026, par l'adoption d'un avenant 2 à la convention de partenariat, afin de consolider les relations entre la collectivité et cet acteur majeur du logement, de poursuivre la dynamique engagée sur le volet immobilier du projet Action Cœur de Ville et de confirmer le niveau élevé d'intervention d'Action Logement, grâce à une réservation de crédits à hauteur de 12 439 000 €, soit 22 opérations et 192 logements, répartis sur l'ensemble du périmètre Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 3 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les termes du projet d'avenant 2 à la convention Action Logement, ville de Pau, communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 20 novembre 2018 joint en annexe 1 ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 31 Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

L'article L-2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23000 €, seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001. Ces dispositions réglementaires nécessitent la signature d'une convention définissant les modalités juridiques et financières de versement et les charges d'emploi.

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain, la ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations incitatives de mise en valeur des façades en accordant des aides aux propriétaires, via les syndicats dans le cas d'une copropriété, pour le ravalement des façades des immeubles du centre-ville, et depuis 2015, dans deux opérations obligatoires successives de ravalement. La ville aide également les commerçants du centre-ville rénovant leur devanture commerciale.

Entre 2015 et 2019, l'octroi des aides était conditionné par le respect du règlement de l'opération voté par délibération n°6 du conseil municipal du 26/01/2015, puis modifié par délibérations n° 26 du 21/09/2015, n° 6 du 19/12/2016, n° 15 du 29/05/2017, et n° 25 du 7/07/2017.

Par délibération n° 15 du 28/09/2020, un nouveau règlement de l'opération de mise en valeur des façades a été adopté pour l'opération 2020-2025, modifié par délibération n° 9 du 12/04/2021 puis par délibération n° 30 du 27/06/2022.

Les tableaux ci-annexés, listent les subventions accordées aux propriétaires ou syndicats dans le cadre des opérations de mise en valeur des façades. Les subventions supérieures à 23 000 € feront en outre l'objet d'une convention avec le bénéficiaire.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 3 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2015-2019 à hauteur de 31 527,74 € sur l'Autorisation de Programme n° 204 101 ;**
- 2. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2020-2025 à hauteur de 3 401,71 € sur l'Autorisation de Programme n° 200 32**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à l'octroi de subventions en matière d'habitat privé aux bénéficiaires concernés.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 32 Subvention ingénierie de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la délégation ANAH

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Afin de mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et de décliner territorialement ses objectifs sur les communes de la CAPBP, en vertu de l'article L 301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, a renouvelé par délibération du conseil communautaire du 28 février 2019, la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2019-2024.

L'Etat a ainsi délégué par convention, la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux pour le parc public et le parc privé.

Dans une perspective d'évolution du partage des compétences entre l'État et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et conformément à la convention de délégation des aides à la pierre signée le 10 mai 2019, la délégation des compétences a évolué le 1er janvier 2021 en délégation de type 3.

En date du 28 janvier 2021, le conseil communautaire a ainsi approuvé la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition actant cette évolution d'une délégation type 2 à une délégation type 3.

Dans ce cadre, et en application de l'article R.321-16 du CCH, des subventions pour l'ingénierie des programmes peuvent être attribuées par le président de la CAPBP en tant que délégataire à d'autres maîtres d'ouvrages publics ressortissant de son territoire, en l'occurrence la ville de Pau.

Par conséquent, au titre de l'ingénierie, sur l'année 2022, la CAPBP en tant que délégataire des aides de l'ANAH versera à la ville de Pau un montant de 35 544 € au titre la participation au financement du poste de chef de projet Action Cœur de Ville

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 3 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de faire recette au budget principal de la ville de Pau de la subvention ANAH d'un montant de 35 544 € versée par la CAPBP délégataire des aides à la pierre ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à cette subvention ANAH.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 33 Opération collective en milieu urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : avenant à la convention FISAC 2018

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

Par décision n°19-0245 en date du 13 décembre 2019, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé d'attribuer à la ville de Pau une subvention au titre du FISAC destinée aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, Saragosse et Ousse des Bois, d'un montant de 68 728 € répartie comme suit :

- Une subvention de fonctionnement de 18 528 €
- Une subvention d'investissement de 50 200 € au titre des aides directes aux entreprises.

Cette contribution financière du Ministère de l'Economie et des Finances vise à répondre aux besoins des commerçants et artisans ainsi qu'aux évolutions des habitudes de consommation des ménages.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce constitue un outil efficace, au service du maintien et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat de proximité, favorisant un développement territorial équilibré.

La délibération n°13 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 a autorisé le contenu du programme FISAC et a autorisé M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec l'Etat et avec les partenaires du projet.

Un premier avenant daté du 10 mars 2021 a permis de modifier le périmètre de l'opération afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises de bénéficier des aides à la modernisation. L'opération a ainsi été élargie aux périmètres définis dans le cadre du programme national de rénovation urbaine – PNRU – pour les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville de Pau.

Afin de permettre à la ville de Pau de poursuivre et finaliser les dernières actions prévues, il est proposé la signature d'un nouvel avenant permettant l'exécution des opérations jusqu'au 30 juin 2023 (prolongation de 6 mois).

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(s) :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 34 Centre de préparation aux Jeux Paris 2024 : signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Française d'Escrime

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 7 février 2022, le Conseil municipal a approuvé l'engagement de la Ville de Pau dans le cadre de la certification "Centre de Préparation aux Jeux" et autorisé la commune à faire figurer les équipements communautaires dans le catalogue des équipements sportifs susceptibles d'accueillir des délégations nationales et internationales soumises à l'obligation de stages pour leurs athlètes et équipes admis aux épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce label, délivré par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 permet à Pau de faire partie des collectivités-hôtes qui apparaissent dans le catalogue mis à disposition des 206 Comités nationaux olympiques et 182 Comités nationaux paralympiques du monde entier qui viendront s'entraîner en France pendant l'olympiade.

Ainsi, Pau « Centre de Préparation aux Jeux » concentre la possibilité d'accueillir 20 disciplines olympiques dont le basketball, le canoë-kayak, l'escrime, le tennis, le saut d'obstacles, le football, le rugby à VII, la natation, le handball, le basket 3x3, le breakdance et le skateboard notamment.

La Fédération Française d'Escrime (FFE) s'est clairement positionnée pour organiser un ou plusieurs stages de préparation pour ses Equipes de France. Le premier stage concerne l'Equipe de France masculine de Sabre et déroulera à Pau, du 23 au 27 janvier 2023 dans le Jaï Alai du Complexe de Pelote. La FFE envisage la possibilité d'organiser un second stage d'une de ses Equipes nationales qui pourrait être programmé en 2024, avant les Jeux Olympiques et dont la date n'est pas à ce jour définie.

La présente délibération a pour objet de formaliser le partenariat « Centre de Préparation aux Jeux » avec la FFE, partenariat qui se traduit notamment par la prise en charge à hauteur de 50 % par la ville partenaire des dépenses engagées pour l'hébergement et la restauration en pension complète des athlètes et du staff (17 personnes) sur la durée des stages de préparation ainsi que la prise en charge totale par la ville partenaire d'une activité de détente ou loisirs. Pour ce premier stage à Pau et sur la base des devis réalisés, le budget prévisionnel des dépenses qui seront engagées par la FFE s'élève à 6 000 €. Le montant de la subvention qu'il est proposé d'attribuer à la FFE sera de 3 800 € maximum. La convention ci-annexée définit les modalités y compris financières de ce partenariat.

La présence de l'Equipe de France de Sabre à Pau sera également l'occasion de mettre en valeur notre savoir-faire en matière d'accueil d'évènements sportifs de haut niveau et de faire la promotion de cette discipline en partenariat avec la Section Paloise Escrime, club emblématique de notre territoire. La présence des athlètes à Pau sera largement médiatisée sur nos supports de communication ainsi que sur ceux de la Fédération Française d'Escrime en tant que Ville Partenaire et participera à la promotion de Pau Capitale Sportive. Une rencontre avec les jeunes sera organisée durant cette semaine de stage.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 7 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Fédération Française d'Escrime pour l'accueil de stages des Equipes de France d'Escrime à Pau ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec la Fédération Française d'Escrime ;**
- 3. Décider de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 3 800 € maximum correspondant à 50 % des frais engagés par la FFE pour l'hébergement et la restauration de l'équipe de France masculine de sabre et à la prise en charge par la ville partenaire d'une activité de loisirs lors du premier stage qui aura lieu du 23 au 27 janvier 2023 ;**
- 4. Décider que le règlement de cette subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 67, fonction 40, article 6745.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(s) :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 35 Subventions aux associations sportives : exercice 2022

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif paalois dans toute sa diversité contribue par son engagement à développer les pratiques sportives, à animer le territoire et à créer des initiatives innovantes. Les associations participent à la promotion de Pau Capitale Sportive et de sa politique sportive en faveur du sport et des valeurs qu'il véhicule et dont les associations sont les acteurs directs. Dès lors, la ville de Pau s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif paalois.

Par délibérations du 13 décembre 2021, du 7 février 2022 et du 27 juin 2022, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations sportives au titre du projet associatif et du soutien pour l'organisation de manifestations et aux sportifs de haut niveau.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention au titre des actions spécifiques : manifestations, déplacements pour les compétitions, au titre de l'appel à projets « Terre de Jeux » et pour l'acquisition d'équipements sportifs.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 7 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution de subventions à hauteur de 16 348 € sur l'imputation 67/40/6745 aux associations suivantes :

Associations	Objet	Subvention 2022
Section Paloise Escrime	Déplacements compétitions	6 301 €
Canis Club Palois	Déplacements compétitions	445 €
Pau Cheerleading	Déplacements compétitions	798 €
Snake Cheer All Stars	Déplacements compétitions	810 €
Les Coquelicots de Louis Barthou	Déplacements compétitions	115 €
Association Sportive UPPA	Déplacements compétitions	2 641 €
Association Atalante Marguerite de Navarre	Déplacements compétitions	43 €
Echiquier Henri IV	Déplacements compétitions	3 000 €
Archers du Vert Galant	Déplacements compétitions	110 €
Club Bouliste Palois	Déplacements compétitions	85 €
Pau Vélo 64	Cyclo-cross de Pau	2 000 €

2. Décider l'attribution des subventions à hauteur de 12 500 € dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux » sur l'imputation 67/40/6745 aux associations suivantes :

Associations	Objet	Subvention 2022
UFOLEP	Animations sportives et jeux éducatifs	1 500 €
Sport Partage C Pau Cible	Initiation aux parcours urbains	500 €
Elan Béarnais Pau Nord Est	Animations en 3x3 sur les playgrounds palois	900 €
Association Section Paloise Rugby	Promotion du rugby auprès du public scolaire	5 000 €
USEP	Activités physiques dans le cadre de la Semaine du Sport Scolaire	500 €
Pau Canoé Evénement	Découverte des activités d'eaux vives et sensibilisation aux questions environnementales au lac d'Aressy auprès du public féminin	900 €
Skate Culture Association Béarn	Activités de skate pour tous sur le skatepark de Pau	1 400 €
Skate Culture Association Béarn	Animations de skate sur les quartiers palois	1 800 €

3. Décider l'attribution des subventions suivantes à hauteur de 8 100 € sur l'imputation 204/40/20421 aux associations suivantes :

Associations	Objet	Subvention 2022
Guidon Cycloportif Pyrénéen	Acquisition de matériel de sécurité	1 100 €
Pau Karaté Association	Acquisition de tatamis	4 200 €
ASM Taekwondo	Acquisition de tatamis	350 €
Canis Club Palois	Acquisition de matériel de ring	850 €
Snake Cheer All Stars	Acquisition de matériel de gymnastique	1 000 €
Pau BMX Club Aquitaine	Acquisition d'un module de départ de BMX	600 €

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 36 Convention d'accès au service de la CAF "Mon compte partenaire" dans le cadre des accueils de jeunes enfants

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des activités exercées en régie et liées à l'accueil de jeunes enfants (périscolaire, Centre social du Hameau), la ville de Pau bénéficie d'un partenariat étroit avec la CAF, qui se traduit notamment par le versement de subventions d'actions sociales.

Le versement de ces aides est conditionné notamment à la transmission régulière de données de fréquentation des accueils concernés.

Cette transmission doit s'effectuer sur un espace dématérialisé et sécurisé du site internet de la CAF, dénommé « Mon compte partenaire ».

L'accès à ce compte implique le respect de la législation en matière de réglementation générale sur la protection des données. En effet, les agents concernés seront habilités à consulter diverses données issues du dossier des allocataires.

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les conditions juridiques et techniques de cet accès, ainsi que les responsabilités de chaque partenaire.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 2 novembre 2022 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au service de la CAF « Mon compte partenaire » dans le cadre des accueils de jeunes enfants, ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 21 novembre 2022**

Date de la convocation : mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. le Maire), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 37 Prime d'intéressement à la performance collective pour les policiers municipaux et les agents du centre de supervision urbain

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu la circulaire du 22 octobre 2012 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Considérant que conformément à l'article 1er du décret n° 2012-624, dans les collectivités territoriales ou les établissements publics en relevant, l'assemblée délibérante a la possibilité de créer, après avis du comité technique, une prime d'intéressement à la performance collective pour un service ou un groupe de services ;

Considérant que conformément au décret n° 2012-624, il appartient à l'assemblée délibérante de :

- déterminer les services ou groupes de services bénéficiaires de cette prime,
- fixer les objectifs à atteindre et les indicateurs à retenir sur une période de 6 à 12 mois consécutifs, qui peuvent s'inscrire dans un programme d'objectifs pluriannuel,
- fixer le montant individuel maximal susceptible d'être alloué aux agents, dans la limite du plafond annuel fixé par le décret n° 2012-625 ;

Considérant que les résultats à atteindre et les indicateurs retenus pour la période de 6 à 12 mois sont ensuite fixés par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique ;

Vu la délibération n°40 du 22 février 2021 relative à la mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective pour les policiers municipaux ;

Vu la délibération n°25 du 28 septembre 2020 relative à la mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective pour les opérateurs du Centre de Supervision Urbain ;

Il est proposé, après avis du Comité Technique en sa séance du 27 septembre 2022, de reconduire le dispositif de prime à la performance collective pour les policiers municipaux et opérateurs du Centre de Supervision Urbain pour les mêmes services, en l'inscrivant dans un plan pluriannuel d'objectifs 2022-2026.

Comme le prévoit la réglementation, les résultats à atteindre et les indicateurs annuels retenus seront ensuite fixés chaque année après avis du Comité Technique.

Article 1 : Bénéficiaires

La prime pourra être versée aux agents du service de la Police municipale (concerne les agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale ayant contribué à l'activité police du service) titulaires ou stagiaires. Pour le Centre de Supervision Urbain, la prime pourra être versée aux opérateurs du centre de supervision urbain, titulaires, stagiaires ou contractuels.

Article 2 : Conditions de versement

Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins 6 mois dans les 12 mois précédant le versement de la prime est requise.

Sur décision de l'autorité territoriale, un agent peut être exclu du bénéfice de la prime d'intéressement au titre d'une année, en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir constatée au titre de la même année. Cette exclusion doit être justifiée par des manquements répétés dans la manière de servir de l'agent. Elle doit se fonder sur des éléments caractérisant cette insuffisance, en particulier sur les résultats de la procédure d'évaluation ou d'entretien professionnel.

Article 3 : Détermination des objectifs

Le versement de la prime d'intéressement à la performance collective est conditionné à la vérification de l'atteinte des objectifs annuels prévus au plan pluriannuel d'objectifs pour la période 2022-2026.

Conformément à la réglementation, les objectifs sont fixés dans la présente délibération dans le cadre d'un programme pluriannuel d'objectif.

Les résultats à atteindre et les indicateurs retenus sont quant à eux déterminés par l'autorité territoriale chaque année après avis du Comité Technique.

Les objectifs inscrits dans le cadre pluriannuel sont les suivants :

- valoriser le travail " de fond " réalisé par les agents des deux services,
- mobiliser pleinement l'ensemble des agents des services autour d'objectifs collectifs,
- intégrer à leur connaissance l'ensemble des paramètres de l'environnement pour une exploitation optimisée des caméras de vidéo protection.

Article 4 : Versement de la prime

Le montant de la prime est fixé à 225 € brut par an en cas d'atteinte de ces résultats.

La prime est soumise aux règles de fractionnement des éléments de rémunération versés à un agent à temps partiel ou à temps non complet.

L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté.

Après avis du Comité Technique du 27 septembre 2022 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 14 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la mise en place de cette prime d'intéressement à la performance collective et la fixation des objectifs pour la période 2022 –2026 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU